

ARCHIVES DU CRIME
COLLECTION DIRIGÉE PAR LÉON TREICH

13

DÉVOYÉS CRIMINELS

LA MONSTRUEUSE AVENTURE DE GILLES
DE RAYS.

LE DOULOUREUX DESTIN DE LA MAR-
QUISE DE GANGES.

DEUX ASSASSINS DE GÉNIE : EUGÈNE
ARAM ET THOMAS WAINE WRIGHT.

DEUX OFFICIERS ASSASSINS : CHARLES
DAUTUN FRATRICIDE ET L'ASSASSINAT
DE LA BELLE HOLLANDAISE.

« MONSIEUR » LACENAIRE.

UN DISCIPLE DE LACENAIRE : LUCIEN
MORISSET.

LA COMTESSE DE NAYS, RECELEUSE DES
« GRANDS FANANDELS ».

UN MÉDECIN EMPOISONNEUR : COUTY DE
LA POMMERAIS.

MICHEL CAMPI, LE GUILLOTINÉ INCONNU.

LE DOUBLE CRIME DE L'ERMITAGE.

LES AMANTS FRATERNELS : JULIEN ET
MARGUERITE DE RAVALET.

AMIOT-DUMONT

Paris

13

DÉVOYÉS CRIMINELS

ARCHIVES DU CRIME
Collection dirigée par Léon TREICH



13

DÉVOYÉS CRIMINELS

- I. — LA MONSTRUEUSE AVENTURE DE GILLES DE RAIS.
- II. — LE DOULOUREUX DESTIN DE LA MARQUISE DE GANGES.
- III et IV. — DEUX ASSASSINS DE GENIE : EUGENE ARAM ET THOMAS WAINEWRIGHT.
- V et VI. — DEUX OFFICIERS ASSASSINS : CHARLES DAUTUN FRATRICIDE ET L'ASSASSINAT DE LA BELLE HOLLANDAISE.
- VII. — « MONSIEUR » LACENAIRE.
- VIII. — UN DISCIPLE DE LACENAIRE : LUCIEN MORISSET.
- IX. — LA COMTESSE DE NAYS, RECELEUSE DES « GRANDS FANANDELS ».
- X. — UN MEDECIN EMPOISONNEUR : COUTY DE LA POMMERAIS.
- XI. — MICHEL CAMPI, LE GUILLOTINE INCONNU.
- XII. — LE DOUBLE CRIME DE L'ERMITAGE.
- XIII. — LES AMANTS FRATERNELS : JULIEN ET MARGUERITE DE RAVALET.

AMIOT-DUMONT
Paris

LA MONSTRUEUSE AVENTURE DE GILLES DE RAIS

Gilles de Rais, seigneur de Tiffauges, de Machecoul, de Champtocé et de vingt autres lieux, naît en 1404 à Champtocé, entre Angers et Nantes. Il est le fils de Guy de Laval et de Marie de Craon. Laval, Craon, deux familles puissantes, riches, lettrées. Sur la tête du nouveau-né, semblent réunies toutes les faveurs du destin. Promesses fastueuses qui, tout d'abord, ne sont point trahies. Gilles adolescent est beau, fort, remarquablement intelligent, et doué des dons les plus divers.

Ses ascendants meurent jeunes. Il hérite d'une fortune considérable, près de quatre millions de revenus, ce qui équivaldrait largement aujourd'hui à mille fois plus, avoisinerait les quatre milliards.

Des provinces entières doivent lui revenir un jour : l'Anjou, le Maine, le Poitou. Il est apparenté aux plus illustres familles de France et de Bretagne. Il peut tout se permettre.

Hélas ! Il va tout se permettre.

La douce et pieuse Marie de Craon a été enlevée à trente ans par une maladie mystérieuse. Guy de Laval avait lui-même disparu deux ans plus

tôt. C'est un grand-père, farouche, hautain, dur aux autres comme à lui-même, et que ses deuils cruels ont désespéré, qui l'a élevé.

Elevé dans l'idée que les fils de prince n'ont à rendre compte de leurs désirs et de leurs actes qu'à eux-mêmes. Dès sa plus tendre enfance, Gilles affiche un mépris souverain des lois divines et humaines. Mais comme il est encore sain de corps et d'esprit, ce dédain n'aboutit qu'à faire de lui un soldat, comme tant d'autres soldats de ce temps violent : libertin, joueur, querelleur, — et brave.

A 17 ans, il tue de sa main un capitaine anglais qui lui a cherché une sottise querelle. Car s'il est vaillant, il est habile aussi au jeu des armes. Et dans les tournois comme sur le champ de bataille, c'est l'adversaire le plus dangereux qu'on puisse avoir.

Cependant son goût pour les arts, pour la musique notamment, égale presque, dépasse parfois, sa passion pour les armes. Goût maladif, anormal, et dans l'exaspération duquel nous trouverons les premières traces du déséquilibre qui, plus tard, le perdra. Qu'un adroit chanteur, un réputé joueur de luth vive loin de lui, il ne peut le souffrir, il n'a de cesse qu'il ne l'ait engagé à son service, installé dans l'un de ses manoirs. Il enverra chercher jusqu'à La Rochelle un jeune chanteur qui porte un nom prédestiné : Rossignol, et il ordonnera que la litière dans laquelle sera transporté l'enfant prodige soit accompagnée du même train que s'il s'agissait du dauphin de France.

Il possède plusieurs jeux d'orgues dont l'un est monté sur chariot et l'accompagne en tous ses déplacements. Quand le mauvais état des routes ou tel accident matériel empêche le chariot de se mouvoir, les orgues sont mises sur dos d'hommes.

Autour de Gilles, faméliques, empressés, hypocrites, les parasites abondent qui le flattent bassement. Mais aussi de tous les coins de France, accourent les artisans en métaux précieux, les orfèvres, les bijoutiers, les tisseurs d'étoffes, les dentellières, les ciseleurs d'armes.

Et les baladins.

Et les moines.

Et les jongleurs.

Et les troubadours.

Et les astrologues, les alchimistes.

Et les filles de joie.

Sa bibliothèque est célèbre jusque chez le Grand Khan de Moscou. Sa chapelle fait rêver le cardinal romain Gassarillo. Ses écuries servent de modèle à celles du roi Henri d'Angleterre.

Les princes le jalouent, les usuriers le guettent. Aucune fortune au monde n'a jamais pu résister à de telles prodigalités. Et, en effet, dès sa vingtième année, Gilles convoque en ses châteaux les prêteurs sur gages tout en levant sur ses paysans des impôts écrasants.

Est-il donc déjà perdu ?

Il est sauvé.

La grande guerre va l'occuper tout entier. Pendant des années, une dizaine d'années, il bataillera contre l'Anglais, chevauchant aux côtés de Dunois, de la Hire, de Xaintrailles. Ce qu'il y a en lui d'esfréné, de féroce passionnel, va se détendre dans les combats, se satisfaire, trouver issue, s'apaiser. Car cet artiste délicat, ce grand seigneur libertin, ce prodigieux raffiné qui faisait venir son miel de Grèce et ses parfums d'Arabie, était aussi un chevalier dur à la fatigue, résistant aux intempéries, toujours prêt à courir sus à l'envahisseur, et l'explique qui pourra, adoré de ses hommes d'armes.

Il y a autre chose aussi, sur quoi on ne peut passer. Quand surgit la miraculeuse bergère de Domrémy, il est un des premiers à lui apporter son épée. Avec elle, il va courir les routes de France, éperon contre éperon, pour tailler en pièces l'Anglais et le Bourguignon. Il aime Jeanne, c'est trop visible. Il l'aime d'un immense amour mystique et parfaitement chaste, d'un amour qui l'embrase tout entier, mais que ne souillera jamais aucun bas désir, aucun élan charnel. Il l'aime comme les grands contemplateurs ont aimé Dieu ou la Vierge.

Que serait-il arrivé si Jeanne n'avait pas été prise, condamnée, suppliciée ? Peut-être Gilles de Rais, la France délivrée, la guerre finie, aurait-il prolongé son extase en quelque couvent et le vénérerait-on aujourd'hui comme un saint. Mais Jeanne...

Et Gilles regagne ses châteaux, aux bords de la Loire lente...

La déchéance.

Cette fois, il est bien perdu.

Il a repris son existence de paresse, de plaisirs, de luxe insensé. La folie fait en lui des progrès rapides. La ruine aussi, autour de lui. Il doit vendre une partie de ses terres à Jean, duc de Bretagne, et à Jean de Malestroît, évêque de Nantes. Retenons ce détail : il est d'importance essentielle pour la conclusion de cette sinistre histoire.

Gilles donne dans la grande manie du temps : la recherche de la pierre philosophale qui lui fournira tout l'or nécessaire à ses plaisirs, à ses vices. Les magiciens, les nécromants, les sorciers chassent peu à peu de Tiffauges et de Champocé

les chanteurs, les musiciens, les danseurs, les savants. Il lui faut de l'or à tout prix. Ses confidents sont un Italien nommé Prelati, un Poitevin nommé Larivière, un Picard dont on ne connaît que le prénom : Jean.

Et une sorcière bretonne, la Méfraye.

Avec eux, dans les sous-sols de Tiffauges, il travaille à la transmutation des métaux et finit, en désespoir de cause, par évoquer le diable. Il n'y aurait encore que demi-mal si, un jour, pour calmer les fureurs de leur maître exaspéré par un nouvel échec, deux valets, ses âmes damnées, deux jeunes garçons pourris de vices, Pontou et Henriët, ne lui donnaient à entendre qu'il lui manque, pour réussir, l'essentiel : le sang de jeunes enfants égorgés pendant l'évocation démoniaque. Jusqu'ici il n'a sacrifié à Satan que des colombes, des coqs blancs, des agneaux. Ce n'est vraiment pas assez. Le diable veut d'autres proies.

Folie sadique.

Gilles consent. Depuis quelques années, il donne dans la sodomie. Il va devenir la victime d'une folie sadique qui ne reculera plus devant rien. Henriët, Pontou, la Méfraye, étaient déjà les pourvoyeurs de ses débauches ; ils seront ses aides-bourreaux. Car le plus souvent il opérera lui-même, selon des méthodes variées, sur lesquelles on nous excusera de ne pas donner de détails.

Qu'on sache seulement que plus de mille enfants entre 16 et 8 ans disparaîtront dans les environs de Tiffauges, de Machecoul, de Champocé ! Mille ! Dans les campagnes, des bruits terrifiants circulent. Quelle bête exterminatrice, quel monstre peut ainsi dépeupler les villages ?

Une longue impunité enhardit bientôt les hommes d'armes, les valets du seigneur de Rais. Ils se cachent à peine. Ils ne se cachent plus. Au galop de leurs chevaux, ils traversent les campagnes, enlevant au passage toute chair fraîche qui traîne. Et les vieilles femmes se signent et marmonnent :

— Enfermez bien vos gars quand passe la chasse de Machecoul.

Au procès de Nantes, déposeront, par dizaines, les villageois, à peine rassurés par l'emprisonnement de Gilles, les mères, tremblant encore de douleur : Licette Sergent, de la Boucardière, Jeanne Gaudron, de Launay, Pierrette Pelletier, des Bories, Guillaumette Briquet, de Sainte-Croix qui croyait que les juges allaient lui rendre son enfant et qui conta sa navrante histoire d'une voix tellement coupée de sanglots qu'une voisine dut la redire à voix plus intelligible :

— Je l'avais laissé à la maison pendant que j'allais aux champs avec le Louisou, mon mari, afin de semer du chanvre. C'était un joli petit garçon que toutes les femmes du village m'enviaient et qui était bien grand et bien fort pour son âge. Sept ans depuis les foins, messeigneurs, sept ans ! Il était sage aussi et bien appris et doux comme une fille. Il gardait sa sœur qui n'avait que deux ans, et je lui avais bellement recommandé de ne pas approcher du puits et de ne pas laisser la Jeannette... la petite, messires... sa petite sœur... je lui avait bien dit que la Jeannette ne devait pas taquiner le chien. Il n'était pas méchant, notre chien Brusquet, mais un peu vif, et un coup de dent est vite donné, n'est-ce pas, messeigneurs... Quand je revins le soir pour mettre chauffer la potée, mon petit garçon n'était plus là... Je l'ai

bien cherché... j'ai trouvé dans la mare le petit chaperon de laine rouge qu'il portait ce jour-là, mais le Louisou... mon homme... a râclé toute la mare, l'enfant ne s'était pas noyé, non, pas noyé... Quand allez-vous me le rendre, mes dignes et bons seigneurs, quand ?

L'arrestation.

Discrètement, car Gilles était redouté et redoutable, deux enquêtes parallèles sont ouvertes. L'une par l'autorité ecclésiastique sur accusation de magie, d'invocations démoniaques, de messes noires, etc... L'autre par l'autorité civile pour meurtres et rapt d'enfants. Mais Gilles est toujours en liberté. Les langues ne se délient guère. Même les mères en deuil gardent un silence farouche. C'est Jean, duc de Bretagne, qui osera enfin accomplir le geste libérateur. Il dirige sur Machecoul une troupe d'archers commandée par un hardi capitaine, nommé Labbé, et qui se vante de n'avoir jamais reculé devant personne.

Gilles, quand la petite troupe, une vingtaine d'hommes à peine, arrive sous les murs du château, semble frappé de paralysie. Il lui eut été facile de résister ; ses hommes d'armes lui étaient dévoués ; ils étaient plus nombreux de beaucoup que les archers. Et qui sait si une défense énergique n'eut pas eu raison de la volonté assez vacillante du duc Jean ?

Mais non ! Gilles fait baisser le pont-levis. Il dit à son cousin, Pierre de Sillé, qui a pris part à tous les meurtres de Machecoul :

— Beau cousin, voici le moment de rendre compte à Dieu !

— Bah ! les archers ne sont pas plus de vingt !

— N'y en eut-il qu'un seul, je me livrerai à sa merci !

— Et nous ? clament désespérément ses complices.

— Qui m'aimera me suivra ! Mais je vous défends d'ôter un cheveu de la tête de ces gens-là. Car mon astrologue m'a déclaré que j'étais destiné à devenir moine en une abbaye, or celui qui est chef de cette petite troupe se nomme Labbé ; c'est sous lui que je reviendrai à Dieu.

Il alla au devant des archers, salua le capitaine avec grande courtoisie, entendit lecture du mandat confié à icelui, puis :

— Je vous suivrai donc à Nantes, mon ami, et suis bien aise d'obéir aux volontés de mon gentil sire de Bretagne. Mais pour qu'il ne soit pas dit que le seigneur de Rais a reçu message sans récompenser le messager, j'ordonne à mon trésorier qu'il te délivre pour toi et tes gens vingt écus d'or.

Gilles ne prenait-il pas au sérieux la poursuite ? Était-il à ce point aberrant qu'il se crût innocent de tout crime ? Était-il repris par quelque ancienne ardeur mystique ? On peut, nous semble-t-il, tenir cette dernière hypothèse pour la meilleure.

Une étonnante proposition.

Il n'en demeure pas moins très grand seigneur, et tout à fait pénétré de ce qu'on lui doit. A Nantes, il est l'objet de tous les égards qui peuvent se concilier avec sa position d'accusé. On lui laisse ses deux valets, pourtant accusés avec lui. On lui donne, en prison, un logement spacieux et confortable. Il garde son orgue portatif et ses joueurs

de luth, son archidiacre, deux chantres, deux enfants de chœur. Sa table demeure somptueuse ; il y invite qui il lui plaît. Bref, comme dit naïvement un chroniqueur, hormis la liberté, on ne lui refusait rien.

Mieux : le duc Jean, qui l'avait fait arrêter, hésitait à le juger. Valait-il pas mieux étouffer ce monstrueux scandale ? Fallait-il envisager de conduire à la corde le plus puissant de ses vaisseaux, le plus brave de ses capitaines, un des conseillers du roi Charles VII, un maréchal de France ?

Gilles était certainement très informé sur ces hésitations. Il crut pouvoir écrire au duc Jean l'extraordinaire lettre que voici :

« Monsieur mon cousin et honoré sire, il est » bien vrai que je suis un pécheur et de tous les » pécheur peut-être le plus détestable, ayant péché » de corps et d'âme en mainte et mainte occu- » rence. Mais la vérité est aussi que je n'ai jamais » manqué à mes devoirs de religion, entendant » force messes, vêpres et oraisons, jeûnant au » saint temps du carême et aux vigiles des fêtes, » confessant et déplorant lesdits péchés que na- » ture m'avait fait commettre et recevant très » dévotement le sang de Notre-Seigneur à tout le » moins une fois l'an. Je vous prie, monsieur » mon cousin, que vous me donniez licence de » me retirer en un couvent pour y mener bonne » et exemplaire vie. Il ne m'importe du couvent » que vous m'assignerez pour demeure, mais j'en- » tends que tous mes biens, meubles et immeu- » bles, rentes et acquêts, terres, châteaux, champs, » privilèges, soient distribués entre les mains des » pauvres qui sont les propres membres de Jésus- » Christ sur cette terre. Je veux aussi que, de mes

» deniers, soient fondés à Machecoul, Tiffauges
 » et autres lieux messes et anniversaires en mé-
 » moire de certains enfants, mis à mal, ce dont
 » je sens un amer déplaisir. En attendant votre
 » glorieuse clémence, je me dis en toute humilité
 » terrestre,

» Frère Gilles, déjà carme d'intention. »

La lettre eut exactement l'effet contraire qu'en attendait Gilles. Le duc de Bretagne ordonna d'ouvrir le procès.

Le procès du monstre.

Le 11 octobre 1440, Gilles comparaisait devant messire Pierre de l'Hospital, président de Bretagne, sénéchal de France, juge universel pour tout le duché. Il s'était paré de tous ses insignes militaires et seigneuriaux, avait autour du cou de lourdes chaînes d'or et plusieurs ordres de chevalerie, mais il était vêtu de blanc, en signe de repentir et d'expiation. Les bottines elles-mêmes, allongées en pointe, étaient blanches.

Il avait donné des soins particuliers à sa chevelure, — blonde, et à sa barbe taillée en queue d'hirondelle, et noire avec de curieux reflets bleus qui lui avaient fait donner par le populaire le surnom de Barbe-bleue, sous lequel son histoire est passée dans le conte.

A première vue, sa physionomie paraissait câline et douce, mais à l'examiner plus attentivement, on découvrait dans les contractions de sa face, les frémissements nerveux de sa bouche, le jeu de ses sourcils et surtout l'expression de ses yeux on ne sait quoi de cruel et de hagard. Par instants, il grinçait des dents comme une bête fauve guettant sa proie et ses lèvres devenaient

alors si minces qu'on n'en distinguait même plus la couleur. Par moments aussi, ses yeux devenaient étrangement fixes : leur pupille se dilatait au point d'emplir toute l'orbite. Son teint prenait alors une couleur blafarde et comme cadavéreuse. Puis au bout de quelques minutes, sa physionomie se rassérénait, un sourire caressant humanisait ses lèvres et son regard s'emplissait d'une pitoyable mélancolie.

A peine devant les juges, il les salua, puis :

— Messires, je vous prie d'expédier vivement mon affaire et de me renvoyer en hâte de la plainte qu'on a faite contre moi, car j'ai grand presse de me consacrer au service de Dieu qui m'a remis mes péchés.

— Monseigneur, répartit l'Hospital, il est bon et secourable de penser au salut de l'âme, mais s'il vous plaît, songez à cette heure que nous avons à décider du salut de votre corps !

— Je me suis pleinement confié à mon confesseur. Il m'a permis de m'approcher des sacrements de l'autel. Je suis donc absous et purifié.

— La justice des hommes, Monseigneur, n'est pas celle de Dieu. Veuillez faire serment d'abord, sur ce livre de l'Evangile, de déclarer la vérité.

— Nenni, messire. Les témoins sont tenus, sous leur serment, de déclarer ce qu'ils savent. L'accusé, lui, n'est nullement tenu au serment.

— Il est vrai, mais c'est parce que l'accusé peut être contraint par la torture, ne vous déplaît-il !

— Messire, je ne nierai pas les excès que j'ai commis envers les sergents de mon cousin de Bretagne qui poursuivaient de mes gens. Tous les autres chefs d'accusation sont calomnieux.

— Or ça, messire, tous les témoins qui se complaignent d'avoir perdu leurs petits enfants en auraient donc menti par leur serment ?

— Assurément s'ils m'accusent d'avoir perdu leurs enfants, car ils ne me les avaient pas donné à garder.

— C'est ainsi que Caïn, messire, répondit au Seigneur Dieu qui s'informait des nouvelles d'Abel. Mais puisque vous niez si fermement qu'opposerez-vous au témoignage de vos serviteurs Henri et Pontou ?

Gilles avoue

C'est qu'en effet, partie sous la menace de la torture, partie sur les adjurations de leurs aumôniers, les deux valets avaient tout raconté. Et cependant Gilles tint bon encore. Pendant deux jours, il maintint ses dénégations. Mais au soir du deuxième jour, il apprenait que l'évêque de Nantes l'avait frappé d'excommunication « pour avoir invoqué les démons à plusieurs reprises, lié pacte avec eux et s'être ainsi rendu coupable d'hérésie et d'offense envers la Majesté divine ».

Ce fut un écroulement soudain. Cet abominable criminel était resté profondément croyant. Il supplia que la sentence d'excommunication fut levée. Il ne pouvait, disait-il, vivre une minute de plus en état de sacrilège. Il se souciait peu de sa tête, infiniment de son salut. Le 12 et 13 octobre, il faisait encore face, solidement. Le 14 au matin, c'était un homme écrasé par le remords qui comparaisait devant Pierre de l'Hospital. Il tombait aux pieds de ses juges, implorait merci, se déclarait prêt à tout subir pourvu qu'on le réintègrât dans le sein de la religion. Véritable mira-

cle de la foi au fond du cœur le plus pervers qu'ait jamais connu le monde !

Et ce sont des aveux complets, des aveux effroyables :

— Il est bien vrai, messires, que j'ai ravi des petits enfants à leurs mères ; ces enfants, je les ai tués ou fait tuer, soit en les égorgeant avec dagues et couteaux, soit en leur séparant la tête du corps avec haches et braquemarts, soit en leur rompant le crâne avec bâtons et marteaux, soit en leur fendant la poitrine, soit en leur ouvrant le ventre. D'aucunes fois, en les attachant par une corde à un croc de fer, d'aucunes autres en les brûlant et ardant en cendres... Il y a huit ans que ces idées diaboliques me vinrent.

— Combien d'enfants périrent ainsi ?

— Le compte en serait long, messire, et je me rappelle moins le nom de ces tendres enfants que leurs têtes avant et après la mort. En vérité, le démon me tourmentait souvent. Et je confesse l'avoir invoqué maintes fois ou avoir été témoin de ses invocations ; mais devant que d'y être, j'entendais la messe et me confessais en sorte que le diable ne put mordre sur mon âme.

— Comment se faisaient ces invocations ?

— L'invocateur traçait avec charbon sur le pavé et avec couteau sur la terre un grand cercle autour duquel étaient pareillement tracés des caractères magiques et des croix. Puis il entraînait dans ce cercle tenant certain livre tout plein de noms de diables écrits en coulées de sang, et il lisait en ce livre deux heures durant, et il appelait à voix haute les diables qui ne se pressaient nullement de venir.

Il tint à revenir sur les massacres enfantins :

— Six-vingt enfants périrent environ chaque année.

Ce qui, en huit ans, faisait près d'un millier ; il donna de tels détails, des précisions si affreuses qu'un des juges, à un moment donné, se leva et alla voiler la face douloureuse du Christ sur le grand crucifix cloué au mur de la salle d'audience. Les assistants tremblaient d'émotion, de pitié, d'horreur. Des femmes s'évanouirent.

Minutes monstrueuses et grandioses à la fois que marqua un nouveau coup de théâtre : Gilles de Rais avait été jusque là un objet de haine pour le pauvre peuple ; il devint, du jour au lendemain, un objet d'infinité et merveilleuse commisération. L'indulgence divine était descendue, devant un repentir aussi sincère, dans les cœurs.

La condamnation et le supplice

Quelques instants avant que soit rendu le jugement, Gilles veut encore parler. Il demande humblement qu'on dévoile le Christ et les yeux fixés sur le Sauveur, il déclare d'une voix ferme :

« Messeigneurs et vous, bonnes gens qui êtes cœurs, oyez ma dernière confession et intéressez-vous au salut de ma pauvre âme en récompense de mes aveux. J'ai mérité châtement exemplaire de par les hommes et de par Dieu, lequel châtement j'accepte avec patience comme expiation de mes péchés et préparation à la vie éternelle. »

Quand il entend prononcer sa condamnation à la corde et au bûcher, il se lève, s'incline devant le tribunal et dit :

— Je, détestable pécheur, remercie Dieu de m'avoir fait condamner selon mes mérites. Je ne demande qu'une grâce : c'est de permettre que je sois exécuté en même temps que mes deux ser-

viteurs et complices Henri et Pontou, afin de les reconforter et avertir de leur salut et de leur montrer exemple de bien mourir. Car s'il/en était autrement et que mes serviteurs ne me vissent point mourir, ils pourraient choir en désespérance et imaginer que je demeurerai impuni tandis qu'ils subiraient la peine que j'ai méritée plus qu'eux.

L'Hospital acquiesca :

— Requête octroyée, messire, et attendu votre contrition, je vous accorde encore par faveur spéciale que, l'exécution faite, votre corps soit retiré du bûcher avant que d'être embrasé et porté en l'église que vous choisirez.

Le lendemain matin, à 11 heures, les trois condamnés furent amenés sous les gibets dressés dans la prairie de Biesse au bord de la Loire. Rais exhortait sans arrêt ses compagnons qui pleuraient en lui baisant les mains. Devant les potences, les condamnés entonnèrent le « De profundis » ; la foule, bourreau compris, faisait les répons. Sur l'échafaud, Gilles exhorta les assistants à vivre dans la crainte du Seigneur.

— Bonnes gens qui êtes ici présents pour voir quelle sera ma fin, je vous remémore que je suis votre frère chrétien. Adonc priez pour moi. J'adjure aussi les pères et mères des enfants que j'ai occis de vouloir me pardonner et prier Dieu pour moi, en amour de la Passion de Notre-Seigneur. Ne me soyez pas plus inflexibles que Dieu, s'il vous plaît. Quand mon âme partira du corps, puisse monseigneur Saint Michel la recevoir et présenter à Dieu !

Puis il passa de lui-même le col dans le nœud coulant et renversa du pied l'escabeau sur lequel il était monté. Quand il eut rendu l'âme et que

les flammes eurent léché sa chair, il fut dépendu et son corps remis à six femmes vêtues de blanc et voilées portant un cercueil, puis transporté en ce couvent des Carmes où il avait espéré avoir le temps de se repentir.

Telle est la véridique histoire de « Barbe-Bleue » !

Erreur judiciaire ?

Où peut bien se placer, dans la monstrueuse aventure de ce dévoyé de si haute qualité, le risque d'une erreur judiciaire ? Un historien paradoxal, mais érudit et ingénieux, a défendu cette étrange cause il y a une vingtaine d'années. La thèse est simple et s'énonce en peu de mots : le procès intenté contre Gilles de Rais aurait été un coup monté entre Jean, duc de Bretagne, et l'évêque de Nantes, Malestroit. Gilles, on s'en souvient, leur avait vendu des propriétés considérables, mais à réméré, c'est-à-dire qu'il s'était réservé le droit de les racheter.

Comment aurait-il pu les racheter puisqu'il était ruiné ? Il était ruiné, oui, mais il cherchait la pierre philosophale et à cette époque crédule, on ne tenait pas cette recherche pour forcément vaine. Que Gilles aboutit et il avait autant d'or qu'il lui en fallait pour indemniser ses acheteurs et reprendre ses terres.

Mais les témoignages ? Achetés, assure notre défenseur.

Et les aveux ? Arrachés par la torture.

On peut tout soutenir, en effet. Mais avec plus ou moins de vraisemblance. L'innocence de Gilles de Rais nous semble tout à fait « incroyable » comme disait Paul Bourget. Et nous ne pensons pas que sa réhabilitation soit prochaine.

II

LE DOULOUREUX DESTIN DE LA MARQUISE DE GANGES

Anne-Elisabeth de Rossan qui devait devenir tristement célèbre sous le nom de marquise de Ganges, naissait en 1636 d'une excellente famille provençale, fortunée et bien en cour. A l'âge de 13 ans — on se mariait jeune en ce temps-là — elle épousait le marquis de Castellane, de quinze ans plus âgé qu'elle, aimable officier, le plus souvent retenu loin de Paris par son service (il commandait une galère royale en Méditerranée) et qui, pendant les sept années que dura cette union, ne passa guère plus de huit à dix mois avec sa jeune, très jeune femme.

Celle-ci avait été présentée à la Cour et elle y avait fait sensation par une admirable beauté ; Christine de Suède, qui était alors à Versailles, déclare :

— En tous les royaumes que j'ai traversés, je n'ai point rencontré fille ni femme qui se puisse comparer à cette belle Provençale !

Ce nom de « belle Provençale » allait lui rester. A la Cour, comme à la ville, on ne l'appelle plus qu'ainsi. Le célèbre peintre Mignard demande à faire son portrait et l'étiquette, lui aussi : « La Belle Provençale ».

Louis XIV est ébloui tout comme le plus modeste de ses courtisans. Il a 17 ans et s'enflamme aisément. Au premier bal où il la voit, il danse trois fois avec elle, événement considérable et qui affirme l'exceptionnelle faveur de la jeune femme. Voici, au surplus, le portrait qu'en trace Mme de Villefort dans une lettre à son frère le duc de la Fère : « Son teint d'une blancheur éblouissante est encore relevé par le noir décidé de ses cheveux. Le feu doux et perçant dont brillent ses yeux grands et bien fendus ne permet pas de la regarder fixement ; la petitesse, la forme, le tour de sa bouche et la beauté de ses dents n'ont rien de comparable. Le tour arrondi de son visage, formé par un embonpoint bien ménagé, présente toute la vigueur et la fraîcheur de la santé. Pour mettre le comble à ses charmes, les Grâces semblent diriger ses regards, les mouvements de ses lèvres et de sa tête. Sa taille répond à la beauté de son visage. Enfin, ses bras, ses mains, son maintien et sa démarche ne laissent rien à désirer pour avoir la plus agréable image d'une belle personne. »

Si l'on songe que c'est une femme, une femme encore jeune, une femme elle-même belle et désirable qui a écrit ces lignes, une rivale, pourrait-on dire, on estimera à sa juste valeur l'impression produite à la Cour par Anne-Elisabeth de Castellane.

Tout semblait donc annoncer à la jeune femme un destin heureux. Son mari l'aimait, elle lui était tendrement attachée ; ils étaient riches l'un et l'autre, de haute noblesse. M. de Castellane était promis à une très belle carrière militaire. Anne-Elisabeth voyait tout le monde s'empresser autour d'elle et cependant elle ne susci-

tait aucune jalousie, car elle était aussi sage que belle. Spirituelle, d'humeur sociable, disent les chroniqueurs du temps, ayant un grand fond de bonté, gaie, et même assez malicieuse, elle devait inévitablement être très assiégée par les séducteurs. Son mari, au surplus, était loin. Pourtant, aucune calomnie, aucune médisance ne l'effleura jamais. Et Saint-Simon nous dira que « ces yeux, miracles de tendresse et de vivacité, firent le supplice de bien des téméraires ».

N'était-elle, comme l'insinuaient certains mécontents, qu'un magnifique bloc de marbre, sans cœur, et dont les sens étaient à jamais glacés ? Non, on en eut par la suite la preuve. Mais elle n'avait pas encore véritablement aimé et ce ne fut pas à la Cour qu'elle aima.

Veuve et remariée

Elle venait d'avoir vingt ans quand une douloureuse nouvelle lui parvint. Les galères royales de M. de Castellane, prises dans une tempête sur les côtes de Sicile, avaient fait naufrage : le marquis s'était noyé avec une bonne partie de ses équipages.

Correctement, la petite veuve quitta la Cour, fit retraite chez ses beaux-parents. Sa douleur était-elle très vive ? On ne peut guère le croire. Une dizaine de mois après la mort tragique de son mari, elle se rendait soigneusement voilée chez la Voisin, qui habitait alors rue Hautefeuille, passait pour la plus habile devineresse de Paris et allait en devenir la plus redoutable empoisonneuse :

— Que voulez-vous de moi ?

— J'aurai sous peu de jours une importante

décision à prendre. Je voudrais être conseillée par vos esprits.

— Je les prierai de vous répondre. Je ne puis rien de plus.

— Il s'agit de...

— Taisez-vous. Je n'ai pas à connaître vos affaires. Ecrivez sur ce carton les questions que vous souhaitez poser aux esprits.

— J'aimerais mieux ne point écrire.

— Vous n'avez à craindre aucune indiscretion. Ce papier sera brûlé sous vos yeux.

Et en effet, quand Mme de Castellane eut rempli la petite carte, la Voisin la roula en boule autour d'un morceau de cire vierge et elle jeta le tout dans un réchaud où brûlaient des parfums lourds et entêtants. Quand la boule se fut consumée, elle congédia laconiquement la visiteuse :

— Revenez dans trois jours. Vous aurez la réponse des esprits.

La pythonisse avait adroitement réglé sa manœuvre : elle escamotait les billets que lui remettaient ses clientes, brûlait devant elles un papier blanc et pendant les trois jours de délai qu'elle obtenait ainsi, elle mettait en course ses complices qui lui apportaient tous renseignements nécessaires aux réponses qu'elle avait à rédiger. Mme de Castellane avait écrit : « Suis-je jeune ? suis-je belle ? suis-je fille, femme ou veuve ? dois-je me marier ou me remarier ? Vivrai-je longtemps ou mourrai-je bientôt ? »

Quand elle revint rue Hautefeuille, la Voisin lui tendit la réponse des esprits. Elle était peu reconfortante : « Vous êtes jeune, vous êtes belle, vous êtes veuve. Vous vous remarierez, vous mourrez jeune et de mort violente. »

Il y avait là de quoi effrayer une âme aussi

naïve et tendre que celle de la petite veuve, d'autant plus qu'il était en effet question pour elle d'un second mariage. Ses grands-parents, habitant Avignon, étaient très liés avec un jeune gentilhomme de l'âge de Mme de Castellane : vingt et un ans, beau, bien fait, riche, élégant, cavalier accompli, le marquis de Ganges, alors gouverneur de Saint-André dans le municipal d'Uzès.

M. de Ganges avait beaucoup entendu parler de la marquise de Castellane, de sa beauté, de sa vertu. Il sollicita sa main. Mme de Castellane ne cacha pas à son prétendant quel sort sinistre lui avait été prédit par la Voisin. M. de Ganges éclata de rire et n'eut pas grand mal à rassurer ce cœur de vingt ans, avide de vivre, d'aimer, d'être aimé. Le mariage fut célébré dans les premiers jours de 1658.

Le prologue du drame était terminé. Mme de Ganges marchait vers son destin.

Les trois frères de M. de Ganges

M. de Ganges avait trois frères : l'aîné, colonel au régiment de Languedoc, beau soldat et parfait honnête homme, n'a rien à voir en cette affaire et nous n'aurons pas à en parler.

Le benjamin, qui portait le titre de chevalier, était un homme sans volonté, pourri de vices, instrument dangereux entre les mains du troisième fils, l'abbé de Ganges, autoritaire, d'une forte mais perverse personnalité, audacieux, sans scrupules, d'une ambition effrénée, prêtre indigne, joueur et coureur, le dévoyé-type. C'est ce dernier qui fut l'âme de l'effroyable tragédie dans laquelle allait succomber la jeune marquise de Ganges.

Celle-ci, encore impressionnée par la prédiction de la Voisin, était allée consulter une autre devineresse, un an après son second mariage ; le même sort funeste lui avait été annoncé :

— La mort, toujours la mort ?

— Oui, toujours la mort !

— Et ne puis-je rien faire pour échapper à cette malédiction ?

— Donnez tous vos biens à votre mari et retirez-vous dans un couvent. Là vous pouvez espérer vivre longuement.

— Suis-je dès maintenant menacée ?

— La mort d'un de vos proches annoncera la vôtre.

— Savez-vous quelle sera cette mort ?

— Non, mais je sais que vous mourrez trois fois.

A dire le vrai, cette seconde consultation donna des résultats si précis, si totalement confirmés par les événements qu'on peut douter sérieusement de son authenticité. Il est plus probable qu'elle fut inventée après coup par quelque conteur en mal de fantaisie et d'une imagination fertile.

Les choses n'allaient d'ailleurs pas aller tout à fait aussi vite.

Pendant quelques années, le ménage fut parfaitement heureux. Deux enfants naquirent à Avignon, où étaient installés les Ganges. Puis le marquis se détacha insensiblement de sa jeune femme. Il fit de longues absences, se rendant à Paris, à Toulouse, en Franche-Comté où il avait des parents, à Versailles, surtout, où ses aventures galantes furent nombreuses.

Une surprenante déclaration.

Il avait installé auprès de Mme de Ganges ses deux frères, l'abbé et le chevalier. L'abbé ne tarda pas à se découvrir. Au cours d'une partie de chasse, il réussit à isoler sa belle-sœur et soudain saisit la bride de son cheval :

— Je vous aime, madame, il faut que vous répondiez à mon amour ! Je vous aime et vous m'aimerez. Je ne reculerai devant rien pour arriver à mes fins.

— Lâchez mon cheval, monsieur, et j'oublierai vos paroles insensées.

L'abbé ricana :

— Songeriez-vous à alerter votre mari, sottise que vous êtes ? Ne vous y risquez point. Je n'aurai aucun mal à convaincre le marquis que vous mentez, que vous voulez me perdre parce que j'ai découvert vos intrigues.

— Mes intrigues ?

— Mon frère est jaloux et violent. Que je dénonce un des gentilshommes qui vous entourent, que j'en fasse votre amant, vous pourrez protester : c'est moi que le marquis croira.

— Mais vous êtes donc un homme abominable ?

— Je suis un homme qui vous veut. Et qui vous aura.

Mme de Ganges ne céda point.

Toutes les tentatives de l'abbé se heurtèrent à la même dédaigneuse indifférence. La haine du séducteur éconduit s'exaspérait à chaque nouveau refus. Elle finit par éteindre en son âme tout désir pour ne plus laisser place qu'à une volonté féroce de vengeance.

Il commença par aiguiller vers Anne-Elisa-

beth son cadet, le chevalier, qui lui-même brûlait pour la belle Provençale d'un amour jusque-là inavoué. Fat, vaniteux, d'intelligence courte, le benjamin abandonna toute prudence, fit sa cour avec une brutalité qui lui valut la plus méprisante des rebuffades. Et bientôt sa haine pour la marquise de Ganges égala celle de son frère. Peu à peu, autour de la jeune femme, les filets se resserraient.

Des questions d'intérêt vinrent encore envenimer les choses. Le marquis de Ganges avait une certaine fortune, mais modeste en comparaison des biens mobiliers et immobiliers de sa femme. Quant aux deux cadets, ils ne possédaient rien que les pensions qui leur étaient servies par leurs aînés.

Noirs pressentiments.

L'événement qui déclencha le drame fut la mort du grand-père de la marquise, M. Joannis de Nochères, qui laissait à Mme de Ganges, son unique héritière, une des plus grosses fortunes de France. D'après le contrat de mariage de la marquise, cette fortune, n'ayant pas fait partie de sa dot, échappait à l'administration du mari et lui appartenait en propre, à elle. Elle pouvait notamment en disposer soit par donation entre vifs, soit par testament.

Les menaces de ses beaux-frères avaient-elles mis en éveil Anne-Elisabeth ou se souvenait-elle de la prédiction provençale lui annonçant que la mort d'un de ses proches serait le signal de la sienne ? On ne sait, mais le fait est qu'elle entra en relations avec des hommes de loi pour qu'en aucune façon l'héritage de M. de Nochères n'échappât à ses enfants. Un incident acheva de l'inquiéter :

— Oui, Nanette, confiait-elle un soir à une vieille femme qui l'avait vue naître et lui était toute dévouée, oui, ils ont voulu m'empoisonner. Ils m'ont fait servir une crème, dont ils se sont bien gardé de manger. C'est l'abbé qui a mis le poison, j'en suis sûre. Cet homme ne craint ni Dieu ni le diable, je ne connais personne de plus corrompu. Ils veulent me tuer, Nanette, ils veulent me tuer.

Mme de Ganges ne s'effrayait pas à la légère.

Moins de trois mois après cette première tentative, son mari l'invita à le suivre à Ganges, petit bourg du diocèse de Montpellier, où il avait une propriété agréable, berceau de la famille. Les deux frères étaient du voyage. Les plus sombres pressentiments envahirent la jeune femme : jusque là jamais son mari ne lui avait demandé de l'accompagner en ce bourg perdu où il allait chaque année passer quelques jours auprès de sa mère, la marquise de Ganges douairière. A Ganges, Anne-Elisabeth ne connaissait personne. Si on l'emmenait ainsi, loin d'Avignon, c'était pour la faire disparaître.

Mais elle était affreusement lasse. La lutte lui apparaissait trop inégale. Elle se résignait à son sort, acceptait que les prophéties s'accomplissent :

— Je suis perdue, Nanette, ma bonne chère vieille, tu ne me reverras pas. Je sens la mort autour de moi.

Avant son départ, profitant d'une absence, pour deux jours, de ses beaux-frères et de son mari, elle fit appeler un notaire et deux échevins d'Avignon, rédigea devant eux son testament : « J'institue légataire universelle Mme de Rossan, ma mère, à charge de transmettre mes biens à mes enfants André-Georges-François, six ans, et

Charlotte-Marie-Jacqueline, cinq ans. Et je précise, j'affirme solennellement, en demandant que mes paroles soient inscrites à la suite de mon testament, j'affirme que ce testament est la seule de mes volontés dernières dont il devra être tenu compte, quelles que puissent être les pièces que je serais contrainte de signer par la suite et qui seraient présentées après ma mort. Tout autre testament rédigé par moi après celui-ci ne devra pas être retenu, mais considéré comme faux et écrit sans volonté de ma part. »

Elle visita, la veille de son départ, les communautés religieuses d'Avignon, leur fit de riches dons afin qu'elles priassent pour elle et pour que des messes fussent dites sans arrêt à son intention. Enfin elle passa en prières la nuit même de son départ.

Le drame se précipite.

Moins de huit jours après l'arrivée de ses enfants à Ganges, la vieille douairière était rappelée à Montpellier par un courrier. La dernière sauvegarde de Mme de Ganges s'évanouissait. Tout avait été perfidement préparé.

A son tour, le marquis annonce, un soir, qu'il partira le lendemain matin à la première heure. Absence, assure-t-il, de courte durée. Sa femme l'attendra *sous la garde* de ses beaux-frères. Mme de Ganges exprime le désir d'accompagner son mari. Celui-ci refuse séchement et non sans un visible embarras.

Les choses vont aller désormais un train d'enfer.

L'abbé se présente un matin chez la marquise avec une lettre de M. de Ganges se plaignant du

désaccord qui le sépare de sa femme, des injurieuses précautions prises par celle-là avant de partir pour Ganges, etc...

— Votre mari vous aime, il ne demande qu'à oublier. Revenez sur les dispositions d'Avignon. Donnez au marquis les biens qui doivent revenir à vos enfants. Témoignez-lui la confiance qu'il mérite, et votre union redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être.

— C'est vous, monsieur, qui parlez de ce que devrait être mon union avec M. de Ganges, vous qui avez tout fait pour notre malheur ?

— Je ne méconnais pas mes torts, madame, mais les récriminations sont vaines, les regrets inutiles. Regardez vers l'avenir.

Mme de Ganges ne demandait pas mieux qu'une réconciliation sincère avec celui à qui elle avait été constamment fidèle, dont elle était toujours éprise. Peut-être même crut-elle à la bonne foi de l'abbé. Et, d'autre part, elle se disait que grâce à la lettre annexée à ses dispositions testamentaires avignonaises, signer un nouveau document ne l'engageait en réalité à rien.

La malheureuse oubliait seulement que si les Ganges connaissaient l'existence du testament injurieux, ils en ignoraient l'annexe ; pour eux, un second acte annulerait le premier. Que Mme de Ganges instituât son mari légataire universel et la fortune de M. de Nochères était à eux !

Ce testament nouveau, la marquise le signa donc. C'était signer un arrêt de mort.

Le fer, le feu ou le poison ?

Le 17 mai 1667, Mme de Ganges, souffrante depuis quelques jours, doit prendre médecine.

L'abbé lui fait parvenir une potion d'une odeur si âcre que la marquise l'enferme dans un placard et s'en tient aux pilules qu'elle a apportées d'Avignon. Dans la matinée, l'abbé et le chevalier font demander à cinq reprises de ses nouvelles, paraissent surpris de la savoir en meilleure santé.

A trois heures de l'après-midi, elle offre une collation à quelques dames, dans sa chambre. Les Ganges accompagnent les invités jusqu'à la porte de l'hôtel, puis le chevalier revient, s'installer auprès du lit de la malade. Il est livide :

— Qu'avez-vous, chevalier ? Etes-vous souffrant, vous aussi ?

Il ne répond pas. La porte de la chambre s'ouvre. L'abbé entre, un pistolet à la main, un verre dans l'autre. Le chevalier tire son épée. La marquise a compris :

— Madame, il faut choisir : le poison... ce pistolet... ou le fer... Recommandez votre âme à Dieu, et choisissez, ou bien nous choisirons pour vous...

Mme de Ganges supplie en vain, se jette à bas de son lit, invoque le souvenir de ses deux jeunes enfants :

— Allons, hâtons-nous !

— Donnez... et que Dieu vous pardonne !

Elle a choisi le poison. Elle boit. Mélange d'arsenic et de sublimé. La gorge lui brûle si cruellement qu'elle laisse tomber le verre. Un précipité solide demeure au fond. L'abbé le recueille avec un poinçon d'argent :

— Il faut tout boire.

Elle prend la boulette, grosse comme une noisette, la garde sous sa langue, se jette dans son lit, crache la boulette dans ses draps, supplie qu'on lui envoie un confesseur. Les assassins consen-

tent. Ils vont chercher le chapelain de Ganges, un prêtre misérable, bon à tout faire.

Eux sortis, la marquise a le courage de se lever, de sauter par la fenêtre dans le parc. A demi-étourdie dans sa chute, elle s'enfonce dans la gorge une de ses longues nattes de cheveux et réussit à se faire vomir. Détail répugnant : un porc qui avale ce qu'elle a rejeté, meurt sur le champ.

Cependant la malheureuse femme a gagné la porte de l'hôtel. Dans la rue, elle court, à demi-nue, échevelée, fuyant au hasard ; derrière elle, ses assassins fous de rage se sont précipités. Elle arrive devant l'hôtel de ses amis Maugiron. Elle entre, monte les escaliers, se précipite dans le salon du premier étage où quelques dames et gentilshommes causent et jouent.

— Je suis empoisonnée, crie-t-elle. De l'eau, par pitié. Ils veulent me tuer, au secours !

Le chevalier est déjà là. Il ne se connaît plus. Il écarte les assistants, plonge à cinq reprises son épée dans le corps de la suppliante. A la cinquième fois, l'épée se brise. Alors seulement il se retire. Personne n'a fait un geste pour l'arrêter.

L'abbé l'a rejoint. Les deux frères s'apprentent à regagner leur hôtel quand un domestique sort en courant ; il va chercher un médecin :

— Si on appelle un médecin, dit l'abbé, c'est qu'elle n'est pas morte. Je vais voir ça.

Il n'est plus question de prudence. Il faut en finir. L'abbé arrive dans le salon des Maugiron, fend la foule qui se presse autour de sa belle-sœur pantelante, lui applique le canon de son pistolet sur le cœur et tire. Et malgré tout, Mme de Ganges survivra encore dix-neuf jours, tant, dirent les contemporains, tant la nature défendait

amoureusement le beau corps qu'elle avait pris si grand peine à former.

Qu'advint-il des assassins ?

L'abbé et le chevalier avaient fui. Ils passèrent à l'étranger et semblent avoir voulu, l'un et l'autre, racheter leur odieux forfait. Le chevalier prit du service chez les Vénitiens alors en guerre avec les Turcs ; il se signala par une bravoure allant à la témérité ; on eut dit qu'il cherchait la mort ; il la trouva sous les murs de Candie.

L'abbé changea de nom, gagna la Hollande, s'y fit une existence nouvelle, s'y maria et y vivait encore de longues années pendant lesquelles il témoigna d'une austérité et d'une piété exemplaires. Il finit par se convertir au protestantisme et mourut entouré de l'estime générale.

Le mari, le marquis de Ganges, arrêté comme complice, fut condamné au bannissement perpétuel. Il passa dans le Comtat Venaissin où il mourut peu après, inconnu, oublié.

Finalement ce meurtre, perpétré dans des circonstances si horribles, ne profita à aucun de ses auteurs ou inspireurs. Le testament rédigé par Mme de Ganges à Avignon, avant son départ pour Ganges, fut le seul validé par le Parlement.

III et IV

DEUX ASSASSINS DE GENIE : EUGENE ARAM ET THOMAS WAINEWRIGHT

Après ces grands seigneurs dévoyés, nous devrions logiquement nous arrêter quelques instants à un gentleman nommé George Barrington et qui, sur la fin du XVIII^e siècle, fut fort à la mode en Angleterre. Une sorte de Serge de Lenz avant la lettre : non point le gentilhomme cambrioleur comme fut Serge cent cinquante ans plus tard, mais le gentleman-pickpocket.

George Barrington, aurait dit le pauvre Willy, faisait les doux yeux aux femmes dans le même temps que les poches à leurs maris. Il était joliment tourné, avait la parole facile, une conversation diserte, des mots piquants et des gestes d'une audace tendre qui plaisaient singulièrement, si l'on en croit la légende, aux grandes dames de la Cour britannique. Aux environs de 1780, il n'y avait pas à Londres de plus charmant compagnon que notre Georgie. Reçu à la Cour et dans la meilleure société londonienne, excellent cavalier, danseur infatigable, il offrait le type parfait du gentleman. Au vrai, il aurait été sans doute un gentleman parfait s'il ne lui avait manqué la

chose essentielle pour le rester : de l'argent. Barrington était sans ressources.

Que faire ? Il n'avait pas d'argent, il alla le prendre où il y en avait, selon une recette qui semble redevenir en usage aujourd'hui : dans les poches de ses contemporains. Il se fit pickpocket. Il s'entendait à merveille à soustraire les portefeuilles des nobles lords avec qui il jouait au cricket ou chassait les coqs de bruyère. Son habileté de mains était telle qu'il réussit un jour à subtiliser, de la plus gracieuse manière du monde, l'insigne en diamants de l'Ordre de la Jarretière qui ornait la poitrine d'un de ses aristocratiques amis : ce fut, confessa-t-il, l'exploit dont il resta le plus fier.

Longtemps, il jouit de l'impunité. Qui aurait osé le soupçonner ? Mais il n'est gredin si malin qui ne finisse par se faire pincer. Il dut, un beau matin, prendre le chemin des galères. Plus d'une grande dame, ce matin-là, eut les yeux humides et soupira. On dit même que, à quelques kilomètres de Londres, comme passait la chaîne des forçats, un carrosse versé en travers de la route arrêta quelques instants la sinistre procession, juste le temps à une petite main d'agiter un mouchoir de dentelles dans la direction du beau George, le temps aussi de corrompre un des gardes-chiourme qui remit au prisonnier un billet parfumé, plein de promesses. Le billet ne mentait pas : deux mois après son entrée au bagne, Barrington était grâcié.

Si invraisemblable que cela puisse paraître, il reprit, rentré à Londres, la même vie, à très peu de chose près, qu'avant sa condamnation, mais il dut se montrer plus prudent, épargner ses relations immédiates : on le connaissait. Et si son

esprit, sa gaieté, son charme infini le faisaient toujours accueillir dans les salons, on surveillait discrètement, tant qu'il était là, les tabatières endiamantées, les bourses garnies d'or, les mille et un objets de valeur qui meublent les hôtels particuliers.

Qui a bu boira. Qui a été au bagne, y retournera. La vie de Barrington fut désormais partagée entre les saisons londoniennes et des séjours aux galères, de courts séjours, mais nombreux. On avait fini par considérer que chaque année le gentleman-pickpocket donnait à la barre du tribunal une sorte de représentation de gala : à ses comparutions accourait toute la société anglaise. Ses réparties n'avaient pas faibli. Il ne s'abandonnait pas devant le mauvais sort, restait souriant, posait sans forfanterie, mais sans modestie non plus, devant la galerie. Il était pour tout dire un récidiviste infiniment sympathique.

Vint un moment où la loi dut être appliquée dans toute sa rigueur. Barrington fut déporté, — en Australie. C'est en cette circonstance qu'il fit preuve de ses facultés d'adaptation. Il ne pouvait plus être question de déployer dans la société encore à demi-barbare qui était celle de Melbourne et de Sydney à la fin du XVIII^e siècle, les grâces perverses qui avaient séduit la Cité. Barrington consentit à faire retraite. Il s'amenda si bien que nous le retrouvons, quelques années après sa déportation, chef de la police de la ville de Paramatta. C'est là qu'il devait finir ses jours, loup devenu berger.

Un mathématicien

Mais les exploits de Georgie paraissent bien fades à côté de ceux de ces deux autres dévoyés

qui eurent noms Eugène Aram et Thomas Wainwright, ce dernier à ne pas confondre avec Henry Wainwright qui, le 12 septembre 1874, tua de trois balles dans la tête Miss Harriet Lane, à Whitchapel, et la dépeçait en novembre de la même année pour jeter son corps à la Tamise (1).

Suivons l'ordre chronologique le plus simple.

C'était un esprit vraiment doué pour les spéculations mathématiques que celui d'Eugène Aram, maître d'école à Knaresborough, dans le Yorkshire, géomètre remarquable, algébriste d'une exceptionnelle ingéniosité (il avait résolu des problèmes tenus jusqu'à lui pour insolubles), chimiste éminent, linguiste presque génial puisqu'on lui doit les découvertes philologiques qui permirent de rattacher l'idiome celtique au groupe des langues indo-européennes. Il connaissait à fond le chaldéen, l'hébreu, l'arabe, le grec, le latin, le français, etc... Poète enfin, ses derniers vers, écrits dans sa cellule, la veille de sa pendaison, sont dignes de figurer dans les plus sévères anthologies de la poésie anglaise.

Il était né à Netherdame, toujours dans le Yorkshire, en 1704, d'une famille qui avait eu son heure d'illustration, et de noble ascendance, mais tout à fait déchue de son ancienne splendeur, et qui avait dû se mettre au travail de la terre. Son père était simple jardinier et hors d'état de lui faire faire des études sérieuses. Le génie de l'enfant suppléa à tout. Renouvelant telle histoire célèbre, Aram avait, à quatorze ans, réussi à retrouver tout seul les premiers livres de la géométrie euclidienne, puis à pousser l'algè-

(1) Voir un prochain volume : 13 dépeçeurs.

bre jusqu'à ses problèmes les plus malaisés. Avec une souplesse admirable, il avait alors abandonné pour un temps l'étude des sciences et s'était tourné vers les belles-lettres, notamment vers les études de sémantique qui l'avaient soudain passionné. Et sans doute aurait-il vécu tranquillement dans ses livres, ses cahiers, ses instruments si, en 1724, pour ses vingt ans, il n'avait commis ce qu'il devait plus tard appeler « la première et la plus grave de ses fautes » : il s'était marié.

« *Ma première faute* »

Faute ? sans aucun doute, non point parce qu'il faisait un sot mariage, tout au contraire, mais parce qu'il n'était pas de ces hommes qui peuvent, avec un peu de chance, être heureux en ménage. Il épousait une jeune fille jolie, saine, sérieuse, non dénuée d'esprit, et qui aurait peut-être pu le comprendre s'il avait été homme à se confier. Mariage raisonnable donc et qui était aussi, au moins au départ, un mariage d'amour. Pourquoi Eugène Aram prit-il sa femme en grippe, puis en haine ? Encore une fois parce qu'il avait bien d'autres buts dans la vie que d'aimer une femme, fût-ce la sienne, et de lui faire de beaux et bons enfants. Les six garçons et filles qu'elle lui donna en dix ans dérangent ses études, le troublaient dans ses cogitations. Il commença par se désintéresser d'eux, il les eut bientôt en horreur.

Ses études, d'autre part, lui coûtaient fort cher. Et il était pauvre, de plus en plus pauvre, les maigres ressources de ses parents auxquels il avait maintes fois fait appel, sans vergogne, s'épuisant. Il commença par s'associer à de médiocres

voleurs dont il devint le conseil, et aussi le receleur. Il avait, entre temps, quitté Netherdame pour ouvrir une école à quelques lieues de là, en un bourg appelé Knaresborough, soit que les appointements qu'il tirait de ses leçons l'aidassent vraiment à vivre, soit qu'il trouvât en eux l'alibi nécessaire pour dissimuler d'autres revenus, moins licites. C'était un maître d'une originalité déconcertante, demeurant parfois des semaines sans tenir un seul cours, puis se consacrant dix heures par jour à ses élèves et témoignant d'une ingéniosité pédagogique si merveilleuse que jamais il n'y avait eu moins d'illettrés à Knaresborough. Les menus larges qu'il put commettre, de 1735 à 1744, ne lui furent point imputés ; ils semblent être restés de peu d'importance. En 1745, il se risqua à voler, si l'on ose dire, plus haut. Deux des misérables avec qui il travaillait depuis une dizaine d'années vinrent lui proposer une affaire de plus large envergure. Il s'agissait de faire chanter un certain Lévi, compromis en diverses affaires louches, et très riche : donc, de le faire chanter fort. Ces deux hommes étaient le cardeur Houseman et le cordonnier Clarke. Le coup était adroitement combiné : Clarke qui avait le goût des voyages et un esprit aventureux s'engageait, le partage fait entre les trois compères, à passer sur le continent en prenant l'entière responsabilité du chantage, et même du crime, s'il fallait, par malchance, aller jusqu'au crime. Les deux autres étaient ainsi assurés par avance d'une totale impunité.

Les choses pouvaient-elles se régler si mathématiquement ? Peut-être. Malheureusement elles tournèrent dès le début au tragique. Lévi chanta,

mais pas assez. Il fallut user de violence pour le faire cracher au bassinet plus abondamment. Et dans l'opération, le bonhomme perdit la vie : un coup de matraque un peu trop brutal, et mal placé !

Aram et Houseman prirent peur. Ou se sentirent en appétit.

Clarke, une fois dans les Flandres, se tairait-il ? Ce n'était pas sûr. Et d'autre part, une moitié a toujours été plus qu'un tiers. L'esprit logique d'Aram — dont nous aurons par la suite tant d'autres preuves — devait pousser le maître d'école à supprimer le cordonnier. Le 8 février 1745, Clarke était assommé par ses complices dans une grotte connue, aux environs de Knaresborough, sous le nom de trou Saint-Robert, et où devait se faire le partage des dépouilles du pauvre Lévi.

Découverte inattendue

Pendant quatorze ans, rien ne troubla la quiétude des deux meurtriers. La disparition soudaine du cordonnier provoqua, pendant quelques mois, une certaine curiosité, mais il avait, à plusieurs reprises, exprimé son intention d'aller tenter fortune outre-Manche, on le savait gêné, on le soupçonnait de divers méfaits. Les uns pensèrent qu'il était dans les Pays-Bas ou en France, les autres qu'il moisissait en quelque prison, d'autres enfin qu'il avait pu se suicider discrètement. Il n'avait pas de famille, peu d'amis, on cessa vite de penser à lui.

Il arriva bien, au cours de ces quatorze ans, il arriva bien à Mrs Aram, après une scène de ménage plus vive ou lorsque son mari la laissait

trop cruellement sans argent, de prononcer quelques vagues menaces :

— Et cependant, si je parlais, disait-elle par exemple, je pourrais lui faire mettre la corde au cou, et lui et à plus d'un autre habitant du village !

Personne ne prenait de tels propos au sérieux. Ce sont là badinages de femme aigrie et impéccunieuse, et qui n'ont jamais tiré à conséquence. Eugène Aram menait la vie la plus bourgeoise du monde, et la plus studieuse. Après la mort de Clarke, il avait séjourné quelques mois à Londres, pour y pousser plus avant ses études linguistiques : là, maître d'études à l'institution Paimblanc, il avait acheté (grâce au produit de son crime) les livres précieux qui lui manquaient encore et dont la connaissance allait lui permettre de retrouver les racines des trois mille mots celtiques liés de parenté avec les langues gréco-latines.

Finalement, il réintégra son école de Knaresborough pour la quitter de nouveau en 1758 et s'installer définitivement dans le comté de Norfolk, en la petite ville de Lynn, toujours comme instituteur.

Comment, en faisant leurs labours de printemps, au début de 1759, des fermiers de Knaresborough découvrirent-ils un squelette ? On ne sait. Il reposait là, depuis 1745 et les socs avaient, chaque année, remué cette même terre sans rien mettre à jour d'aussi inattendu. Gros émoi, comme on peut penser. Quel était ce cadavre ? Ici on trouve une de ces inconséquences parfaitement absurdes qui, à travers l'histoire criminelle, ont trahi tant de meurtriers. On rechercha, en remontant le long des ans, qui avait disparu de Knaresborough. Qui ? Mais Clarke, une quinzaine

d'années auparavant. Clarke parbleu ! Ce ne pouvait être que le squelette du cordonnier.

— Mais non, ce n'est pas Clarke ! fit une voix.

Celle d'Houseman. Autour du cardeur de laine, on s'étonna :

— Qui veux-tu que ce soit, sinon Clarke ? Il n'y a que lui dont on ne sache pas, depuis un quart de siècle, ce qu'il est devenu.

— Possible, mais je suis sûr que ce n'est pas Clarke.

Houseman parlait avec une fermeté qui surprit :

— Tu es sûr ? et pourquoi donc es-tu si sûr que ça ? questionna tout à coup ce maître d'école qui avait précisément succédé à Aram. Sais-tu donc où est passé Clarke si ce ne sont pas là ses ossements ?

Le cardeur se troubla, balbutia, se contredit, finit par s'énerver et laissa aller cet énorme aveu :

— Je sais que ce n'est pas Clarke parce que je sais où est le cadavre de Clarke.

Il était pincé. Il eut beau se lancer dans des explications embrouillées, et pleines d'imprécisions, sur la connaissance qu'il avait des habitudes de Clarke, en 1745, puis sur le désir cent fois manifesté par le disparu de se rendre à Anvers, on eut belle de lui répliquer :

— Pardon ! tu n'as pas parlé de Clarke, tu as parlé du cadavre de Clarke. Suffit ! il faut que tu dises maintenant où il est, ce cadavre !

Houseman parle

Houseman, arrêté, ne tarda pas à tout conter, en ayant grand soin de rejeter la responsabilité du crime sur Aram :

— Dans la nuit du 7 au 8 février 1745, nous invitâmes Daniel...

Daniel Clarke !

— ...à venir avec nous au trou Saint-Robert. Nous avons déposé là les produits de quelques rapines que nous devions nous partager par parts égales. Aram avait décidé, la veille, de supprimer Clarke. Il avait besoin d'argent pour acheter je ne sais quels appareils scientifiques, et il redoutait aussi les bavardages de Daniel qui, à deux ou trois reprises, s'était montré irritabile et mécontent de nous. Clarke accepta la promenade sans rien soupçonner. Il y avait plus de six ans que nous travaillions ensemble. Devant la grotte, comme Clarke se retournait pour allumer une torche, Aram lui porta un coup qui le fit chanceler. Daniel se ressaisit cependant et fit un mouvement comme pour s'élaner sur le maître d'école, mais celui-ci redoubla et rapidement lui asséna trois ou quatre fois de suite sur la tête la masse qu'il avait à la main...

— Un marteau ? Un gourdin ?

— Je ne sais pas. Il faisait à peine clair de lune. Je n'ai vu que les gestes. J'étais à plus de trente mètres de là.

Clarke, cette fois, tomba pour ne plus se relever. Aram appela à mi-voix le cardeur ; les deux hommes prirent le corps inanimé, le portèrent à l'intérieur de la grotte, le glissèrent sous une roche qui avançait sensiblement, jetèrent par devant quelques pierres, se partagèrent les dépouilles de l'homme qu'ils avaient assassiné quelques jours auparavant et enterré dans un champ (c'était le squelette retrouvé le premier), puis ils étaient repartis de compagnie « en devisant gaiement », ajouta cyniquement Houseman.

Aram se défend

Le corps de Daniel Clarke fut bien découvert à l'endroit indiqué par Houseman. Il était dans un piteux état, entièrement décharné, et les os eux-mêmes très abîmés. Rien n'aurait permis de l'identifier sans les déclarations du cardeur, mais comment douter ? Eugène Aram fut arrêté, transféré à Knaresborough tant que dura l'enquête.

Il fit preuve du plus parfait sang-froid :

— Je ne sais pour quelles raisons Houseman, avec qui j'ai toujours entretenu pendant mon séjour à Knaresborough les relations les plus cordiales, m'a mêlé à cette sottise histoire. Je n'ai jamais été le complice ni de Clarke, ni d'Houseman pour vol, meurtre ou quelque acte délictueux que ce soit. La disparition de Clarke m'a surpris comme tous les habitants du bourg. Ni plus, ni moins. J'avais, quant à moi, la conviction qu'il était dans les Flandres, me souvenant de ce qu'il m'avait dit maintes fois de ses intentions. Je ne peux rien vous dire de plus.

Détail à ne point négliger : à Lynn, sa nouvelle résidence, Eugène Aram avait réussi à se faire aimer de ses élèves et de leurs familles, si passionnément, que lorsque les policiers vinrent l'arrêter, ils faillirent être lapidés. Personne ne tenait l'instituteur pour capable d'un assassinat. Il avait, au contraire, dans toute la région, la réputation d'un être d'une sensibilité extraordinaire : il ne pouvait voir pleurer un enfant sans le prendre dans ses bras et le consoler. Quand, sur son chemin, il rencontrait un ver, un limaçon, une bestiole quelconque, il s'arrêtait pour la ramasser délicatement et la sortir de la route, la mettre à l'abri des voitures et des passants.

Pendant toute l'instruction, il se défendit pied à pied, niant avec vigueur, contestant avec agilité les moindres arguments de l'accusation. Il n'avait, à la vérité, contre lui, que les aveux d'Housemann. Sa thèse essentielle était que rien, absolument rien, ne prouvait que le squelette du trou Saint-Robert fut celui de Clarke, ni le squelette découvert en premier, celui de Lévi. Et l'on conviendra que, déjà, c'était une sorte d'implicite aveu. Un innocent se fut moins préoccupé de l'identification des cadavres que de démontrer sa non-participation aux drames qui les avaient laissés là.

— Sur l'emplacement du trou Saint-Robert, déclarait Aram, s'éleva jadis une importante forteresse médiévale. Pendant les guerres qui déchirèrent aux siècles anciens l'Angleterre, elle fut assiégée maintes fois. Des ossements pourraient être retrouvés dans toute la région, plus ou moins profondément enterrés, et dont la mort remonte à deux ou trois cents ans, plus peut-être. La grotte elle-même fut longtemps un lieu de sépulture. Qu'est ce qui vous interdit d'admettre que les squelettes découverts par vous ne sont pas ceux de pauvres diables de soldats occis en quelque bataille oubliée ?

La médecine légale était fort simple en ces temps-là, mais tout de même pas assez pour ne pouvoir fixer à cinquante ans près la date à laquelle les corps exhumés à Knaresborough étaient passés de vie à trépas : vouloir repousser cette date jusqu'au 13^e, 14^e ou même 15^e siècle était absurde. Eugène Aram s'obstina dans son argumentation. Le juge eut alors un mot malheureux :

— Sur votre réputation, professeur, je ne

vous aurais pas cru si sot entêtement ! Vous vous perdez !

Piqué au vif, le maître d'école répondit sèchement :

— Que je me perde ou me sauve, puisqu'il en est ainsi, sot je ne serai plus. Pensez ce qu'il vous plaira. Je ne nierai ni n'avouerai plus rien.

Et en effet, de ce jour, le ton de ses réparties changea. Il fit mine de n'attacher aucune importance aux accusations portées contre lui, non point, assurait-il, en badinant, qu'il ne comprit pas qu'elles lui faisaient courir le risque capital, mais parce que cette vie ne valait pas d'être défendue devant la vulgarité de certains agresseurs.

Devant le jury

Il resta sur cette position devant le jury.

Et ce fut le plus étrange des interrogatoires :

— Persistez-vous à plaider non coupable ? demandait le juge.

— Point, protestait Aram sardonique.

— Vous vous décidez donc à avouer ?

— Pas davantage !

— Cependant, ou vous êtes coupable, ou vous ne l'êtes point ?

— Sans doute, mais je ne suis pas juge en ma cause et ne saurais rien décider.

— Il ne s'agit pas de décider, mais de dire seulement ce que vous avez fait ou n'avez pas fait !

— Si je dis que n'ai pas tué, me croirez-vous et me mettez-vous en liberté ?

— Pas si vite, certes.

— Et cependant, si je dis que j'ai tué, vous accepterez bien mon dire pour valable et m'enverrez à la corde !

— Sans doute !

— Etrange logique, convenez-en, Votre Seigneurie !

— Je vous saurai gré de ne point railler la Justice royale.

— Et moi, je vous serais reconnaissant de ne pas tendre de piège à un honnête sujet de notre bon roi George !

Sur ce mode, la discussion n'avait nulle chance de finir tôt, ni d'aboutir à quelque clarté. Aram avait une fois pour toutes précisé son point de vue :

— Je suis un homme de science. Je demande à être jugé scientifiquement. Quand vous m'aurez prouvé que les corps retrouvés sont ceux de Lévi et de Clarke, alors seulement vous serez en droit de me demander si je suis responsable de la mort de Lévi et de celle de Clarke. Il n'y a pas un seul Anglais qui pourrait vivre tranquille s'il suffisait de soulever les dalles des tombes, d'en retirer les ossements et d'accuser Smith ou Davis d'avoir chassé par violence les âmes de ces corps !

— Vous soutenez donc que ce n'est pas là le cadavre de Clarke, ni là celui de Lévi ?

— Ai-je dit cela ? Non, et je ne le dirai pas. Je dis, ai dit et redirai que je n'en sais rien, et que vous n'en savez pas plus que moi.

— Vous niez ?

— Non.

— Vous avouez ?

— Non.

Pile ou face

En France, Eugène Aram aurait, de toute évidence, été soumis à la torture, mais la justice

anglaise avait déjà supprimé la question. Il put s'en tenir à cette attitude paradoxale. Le bon sens populaire ne raisonnait pas, malheureusement pour lui, comme l'eut souhaité ce logicien. Il fut condamné à mort, Houseman à vingt ans de hard labour.

Quand la sentence eut été prononcée, il sourit amèrement, se leva à son banc, se tourna vers les juges et demanda la permission de faire une courte déclaration :

— Parlez !

— Messieurs, dit-il alors avec une curieuse sérénité, vous venez de jouer une vie humaine à pile ou face. Rien ne vous permettait, en droite raison, en saine équité, de me condamner à être pendu. Remerciez Dieu : vous avez gagné. Le hasard aura voulu que votre sentence fût juste. Mais dites-vous bien, dites-vous jusqu'au dernier de vos jours qu'elle eût pu tout aussi bien être mauvaise et que vous aviez, en procédant comme vous l'avez fait, cinquante chances sur cent de condamner un innocent. Oui, c'est moi qui ai tué Clarke. Je mérite la mort, et le gibet ne m'effraie nullement. Mais je suis affreusement peiné pour la réputation de la Justice anglaise d'avoir été condamné par d'aussi lamentables logiciens.

Le 17 août 1760, il était pendu. La veille, il avait essayé de se tuer dans sa cellule après avoir composé un admirable poème sur la mort, un poème dans lequel il affirmait, notamment, que « son âme se mettait en route, calme et sereine ».

Thomas Wainwright

Un criminel autrement dangereux qu'Eugène Aram, et dont le tableau de chasse est infiniment plus tragique, mais non moins original !

Thomas Wainewright naît en 1794, à Chiswick, sur la Tamise, dans le comté de Middlesex, d'une excellente famille. Il perd ses parents de bonne heure et est élevé par un de ses oncles, George Griffith. Dès son jeune âge, il révèle d'incontestables dons artistiques. C'est notamment un dessinateur d'un rare talent, et d'une virtuosité sans pareille. A 18 ans, il achète une commission de cornette dans un régiment de cavalerie de Sa Majesté, et pendant quelques années, il ne parle plus que d'aventures. Il songe un instant à partir aux États-Unis où l'attire la vie du Far-West. Mais son goût pour les lettres et les arts le reprend, il lâche l'uniforme, revend sa commission, revient dans la maison familiale de Linden où il a passé sa jeunesse parmi les fleurs, les chiens et les grands propriétaires ruraux. Il est décidé à se consacrer à la peinture et à la poésie.

Il s'y consacre en effet, et non sans succès. Le *London Magazine* accueille ses vers, ses essais, ses critiques que l'éditeur Hazlitt réunit ensuite en volume. Il y parle beaucoup de lui, avec une visible indulgence. Il se sait joli cavalier, et n'ignore pas que les dames ont pour lui de langoureux regards : « Je suis un homme aimable, et aimé » dira-il, ou encore : « Je ne me plains qu'à plaisir ».

Portrait physique : cheveux noirs, longs, épais, bouclés, raie de milieu ; mains fines et blanches ; yeux clairs et vifs ; bouche épaisse, mais noble ; nez droit ; front hautain. Des dents impeccables. Un sourire qui fait confiance et auquel on fait confiance. Bref, conclura-t-il après s'être ainsi dépeint, bref, « un visage inspirant l'amour ».

Il est vrai qu'il est aimé, très aimé, et qu'il

aime aimer. Mais il n'aime pas que l'amour. Il tient à avoir aussi une certaine réputation. Il est même assez susceptible dès qu'on critique un peu sévèrement ses œuvrettes. Il dira avec simplicité :

— Jeffries n'a pas aimé mon dernier poème. Il boit trop et devient sot.

Il a enfin le goût du luxe. Il porte des bagues somptueuses dont il décrit patiemment les diamants, des épingles de cravates ornées de précieux camées. Il se parfume avec des odeurs rarissimes composées à son intention et ses gants, comme ceux du grand Brummell, nécessitent l'intervention de cinq spécialistes renommés.

Malgré sa préciosité, il ne déteste pas, ou feint de ne pas détester, la nature qu'il chante assez agréablement en divers poèmes. Oscar Wilde qui lui consacra un indulgent, beaucoup trop indulgent essai, n'hésitera pas à le qualifier d'« amant passionné des bois et des champs ».

Son excessif amour-propre le rend parfois timide ; quand il doute d'une de ses productions, il la signe d'un pseudonyme ; il en a un choix important. Il est Cornelius van Vinkbooms, et aussi James Weathercock, et encore J.-H. Bonmot, ou Egomet Bonmot, etc... C'est sous ce dernier masque qu'il publie, en 1825, son livre le plus intéressant parce que le plus révélateur : *Quelques pages de la vie d'Egomet Bonmot, esq.* qui lui mérite les compliments de quelques esprits de qualité, Charles Lamb par exemple, ou Allan Cunningham, Thomas de Quincey et Carlyle.

Premiers faux pas

Pour son malheur, il épouse, en 1821, une jeune femme aussi prodigue que lui et d'esprit

aussi parfaitement amoral, miss Frances Ward, fille d'un certain Abercrombie, très lancé dans la haute société anglaise et qui va, pendant plus de seize ans, l'aider à devenir l'un des rois de la mode, un rival de Brummel, et d'ailleurs son ami. Il lui eut fallu une énorme fortune pour pouvoir couvrir les dépenses d'un tel train de vie. Sa plume ne lui rapportait rien. Son pinceau, pas beaucoup plus. Sans doute, après avoir été accueilli cinq fois de suite aux expositions de la Royal Academy, réussit-il à vendre quelques tableaux, mais il y avait là à peine de quoi payer ses voitures et son cocher, selon son propre aveu à son ami Hazlitt.

Il s'engagea dans la mauvaise voie d'abord en peignant des tableaux érotiques dont certains collectionneurs audacieux lui donnaient de grosses sommes, puis en exécutant d'habiles copies de tableaux et d'estampes célèbres que des marchands marrons, ses complices, plaçaient comme des originaux. Jointes aux deux cents livres annuelles qui lui avaient été laissées par son oncle Griffiths, ces ressources suspectes lui permirent pendant quelques années d'« étaler ». Pas longtemps !

Restait à sa disposition le pire.

Ses talents de dessinateur lui permirent, en 1826, une opération fructueuse. Il imite les signatures des exécuteurs testamentaires choisis par son oncle et obtient ainsi, de la Banque d'Angleterre, un versement de 3.000 livres à retirer du capital laissé par Griffiths en dépôt dans le célèbre établissement. Faussaire, il va poursuivre désormais ses escroqueries.

Pourquoi devient-il en même temps le plus perfide, le plus abominable et aussi, souvent, le

plus gratuit des empoisonneurs ? Une sorte de dilettante du meurtre ! Thomas de Quincey, qui le fréquenta beaucoup et qui l'aima, ne dissimule pas que les crimes reprochés à Wainewright ne sont certainement qu'une très faible partie de ceux qu'il commit entre 1825 et 1837, date de son arrestation. Il faudrait plus de place que nous n'en avons ici pour expliquer cette effrayante psychologie, et même pour dresser la liste complète des exploits de ce dévoyé en très large partie irresponsable de ses actes. La plupart des meurtres qu'il commit, qu'il avoua, ne pouvaient lui être d'aucun profit matériel. Pourquoi empoisonna-t-il sa belle-mère, Mrs Abercrombie, avec qui il entretenait les meilleures relations ? Pourquoi, sa belle-sœur, cette délicieuse Helen Abercrombie, dont il dessinait le portrait à la sanguine trois jours avant de lui tendre la bonbonnière dans laquelle il avait mis des dragées empoisonnées ? Pourquoi, le vieux cousin chez qui il allait passer tous ses loisirs et qui l'avait si souvent aidé dans ses embarras d'argent ? etc...

Question d'assurance

Il est, certes, des crimes plus aisément explicables : celui par exemple d'un gentleman du Devonshire qu'il avait fait assurer sur la vie en faveur d'une petite parente, alors sa maîtresse, et qui devait hériter des 8.000 livres, montant de l'assurance. Wainewright fut d'ailleurs joué, car les compagnies, trouvant la mort du gentleman suspecte, refusèrent de payer et maintinrent tranquillement leur refus lorsque Thomas, furieux, les menaça d'un procès :

— J'ai bon espoir, déclara à notre Waine-

wright le solliciter d'une de ces compagnies, bon espoir que vous nous permettez de vous oublier.

Thomas était trop fin pour ne pas sentir l'ironie menaçante. Il ne déclencha point de procédure. Mais il ne s'en vengea pas moins. Avec un sinistre humour. Ayant fait, au cours d'un voyage en France, où il venait souvent, séjournant volontiers à Paris, ayant fait la connaissance d'un industriel de Norfolk, veuf accompagné d'une fille de 22 ans, très séduisante, il persuada celui-ci, désargenté, de contracter une assurance sur la vie pour une forte somme, un peu plus de 12.000 livres, et de solliciter un emprunt sur sa police. L'industriel trouva l'idée ingénieuse ; il s'assura... et décéda deux semaines plus tard. Pour le règlement de cette affaire, Wainwright se garda d'intervenir personnellement ; il avait mieux pris, sans doute, ses précautions, les assurances payèrent à la fille, rubis sur l'ongle, les 12.000 livres que le couple alla « claquer » dans la capitale française. Thomas avait eu sa revanche.

Revanche relative. La police criminelle de Londres était au courant de ses agissements. De nombreuses plaintes avaient été portées contre lui. On lui attribuait un minimum de sept empoisonnements. Sans doute aurait-il continué de vivre à Paris si une bagatelle — une fausse lettre de crédit — ne l'avait brouillé également avec la police parisienne. Arrêté, il fut condamné à six mois de prison. Dès sa libération, il repassa la Manche, sous un faux état civil, rentra à Londres où il descendit dans un grand hôtel de Covent Garden. Il était toujours accompagné de sa maîtresse, la fille de l'industriel norfolkois. On était en juin 1837.

A sa fenêtre !

Il vivait là depuis quelques jours, ne sortant qu'après s'être prudemment maquillé et n'ouvrant jamais ses rideaux quand furent célébrées les fêtes du couronnement de la jeune reine Victoria. Lorsque le cortège royal passa devant son hôtel, Wainwright ne put résister à la curiosité : il entrouvrit ses fenêtres sans avoir pris les précautions qui ne permettaient pas de le reconnaître. Un inspecteur de police, nommé Forrester, surveillait dans la foule quelques pickpockets. Il leva machinalement les yeux vers la personne qui ouvrait sa fenêtre, et poussa à mi-voix un juron :

— Wainwright ! *Damned !*

En quelques minutes, il avait alerté deux camarades ; les trois hommes se précipitèrent dans l'hôtel, arrêterent l'empoisonneur. Au cours d'une instruction qui dura sept mois, il fut enquêté sur 37 faux et 17 crimes. Les 17 crimes furent finalement écartés, faute de preuves suffisantes.

— J'en sais assez, déclara le juge, pour ma conviction, pas assez pour celle du jury.

Et sur les 37 faux, 9 seulement furent retenus. Il n'en fallait pas davantage, il est vrai, pour faire condamner Wainwright à la déportation à vie. Il était encore à Newgate lorsque Dickens visita la vieille prison avec ses amis Macready, Forster et Browne. Les quatre hommes allaient de cellule en cellule, conduits par un guide loquace, quand Macready, apercevant un homme vêtu d'habits sordides, aux cheveux en désordre, à la moustache broussailleuse et qui le regardait curieusement, s'écria :

— Mon Dieu, mais c'est Thomas !

C'était Wainewright : les deux hommes s'étaient connus jadis dans je ne sais quel cercle littéraire. Wainewright fut autorisé à échanger avec les visiteurs quelques phrases. Quand ils s'en allèrent, il leur dit avec orgueil :

— Croyez, s'il vous plaît, que je resterai, quoi qu'il arrive, un gentleman ! Ici, chacun balaye sa cellule à tour de rôle. J'occupe un cachot avec un maçon et un ramoneur. Ils n'ont jamais eu l'impertinence de m'offrir le balai !

De cette rencontre, Dickens devait tirer une de ses meilleures nouvelles : *Hunted down*.

Au bagne

Transféré en Tasmanie, à Hobart Town, il y adressa, après cinq ans de bagne, une requête hautaine au gouverneur de l'île. Il demandait à être libéré : « J'appartiens, disait-il, à une classe de la société dont les habitudes rendent le bagne plus insupportable qu'à tout autre. Cinq ans de galères pour un aristocrate de ma sorte sont pis que toute une vie pour le commun des mortels ». Cette extravagante requête fut, bien entendu, écartée.

Vers 1846, cependant, quelques facilités lui furent données, quelques adoucissements accordés. Il était notamment autorisé à sortir du bagne et à aller en ville, à Hobart Town, pour y faire les portraits des notabilités de la colonie. Une amie de Dickens, la célèbre lady Blessington, reçut, en 1847, de son frère, alors en garnison en Tasmanie, un portrait de jeune fille peint par Thomas Wainewright. Il était, paraît-il, très remarquable ; on était seulement terrifié par l'expression de

froide cruauté que le peintre avait mise dans les yeux de son modèle.

On conte, mais sans autres preuves, que pendant les dernières années de sa relégation, il tenta encore d'empoisonner deux personnes de son entourage. Il mourut d'apoplexie, en 1852. Il avait 58 ans.

Il paraît que Wainewright a laissé des inédits d'une certaine valeur. Vers 1930, il fut un instant question de les publier. Il ne semble pas que ce projet ait gardé chance d'aboutir. Il n'est pas impossible, enfin, que ce soit l'histoire de Thomas Wainewright qui ait donné à Quincey la première idée de son *Assassinat considéré comme un des beaux-arts*.

V

DEUX OFFICIERS ASSASSINS :
1) CHARLES DAUTUN, FRATRICIDE

Les crimes commis par des officiers sont fort rares. Nous aurons cependant, en un prochain volume (1), l'occasion d'en réunir treize ; mais de longues recherches nous ont été nécessaires pour arriver à ce total. Encore un certain nombre de ces treize drames appartiennent-ils à la rubrique passionnelle, et bien des excuses peuvent-elles être invoquées à la décharge des meurtriers. Les deux crimes dont nous allons conter l'histoire et que nous avons accouplés parce qu'ils sont à quelques semaines près de la même époque sont bien, eux, des drames crapuleux, l'acte de dévoyés parvenus au fond de l'abîme. A supposer que le second ne soit pas seulement une douloureuse erreur judiciaire. Pour Charles Dautun, ancien lieutenant au 118^e régiment de ligne, aucun doute.

La découverte du crime

Le 9 novembre 1814, des bateliers découvrent sur les bords de la Seine, près des Tuileries, un

(1) *Treize officiers criminels*. (1 vol. à paraître aux Editions Amiot-Dumont).

paquet dégageant une forte odeur. Ils l'ouvrent, mettent à jour une tête d'homme, maladroitement sectionnée avec une sorte de scie. Deux serviettes et un essuie-main entourent la tête : ils sont marqués A. D., L. S. et D.

Quelques heures plus tard, un passant butte dans un autre colis, abandonné sur le trottoir devant une maisonnette de planche dans laquelle des ouvriers travaillant au Louvre abritent leurs outils : dans une chemise et un drap marqués A. D. et P. C., est enveloppé un torse d'homme.

Enfin, au crépuscule de la même journée, place de la Concorde, troisième macabre paquet : dans un drap et deux serviettes aux initiales A. D. sont pliées avec une redingote noisette, deux cuisses et deux jambes. Le malheureux ainsi dépecé est désormais au complet. On procède, à la Morgue, à la sinistre reconstitution. Dupuytren, le célèbre Dupuytren, fait l'examen du puzzle : il s'agit d'un homme d'une quarantaine d'années, frappé de trois coups de poignard dont le dernier seul a provoqué la mort. L'homme avait une claudication prononcée. Il semble avoir été frappé tout habillé, et par surprise. Le premier coup a porté à la gorge et n'a fait qu'une blessure sans gravité. Le dépeçage est d'un homme inexpérimenté, mais vigoureux.

L'exposition du cadavre se prolonge pendant tout un mois sans rien donner. Mais au début de décembre, une femme de ménage relevant de maladie entend raconter chez les personnes où elle sert l'histoire de ce cadavre inconnu :

— C'est étonnant qu'on n'arrive pas à l'identifier. Il n'y a pas tant de boiteux que ça à Paris, ni d'hommes ayant une forte verrue au menton.

— Une verrue ? boiteux ? Mais j'ai eu un

patron qui était boiteux et avait une verrue ? Il s'appelait Auguste Dautun et habitait rue Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 79, fait la brave femme.

Elle se rend à la Morgue, reconnaît Dautun, alerte la police. Au 79 de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, personne. Auguste Dautun a fait prendre ses vêtements, quelques livres et deux ou trois petits meubles par un commissionnaire trois semaines auparavant ; il a laissé un mot à la concierge : il part en province. On force la porte. Du sang partout. Le propriétaire de la maison déclare ne rien savoir, sinon que son locataire avait un frère, ancien officier en demi-solde, Charles Dautun, demeurant rue de la Montagne-Sainte-Genève. Interrogé, Charles prétend n'avoir pas revu son frère depuis plus de trois mois. Mais il paraît si peu ému, quand on lui apprend le sort tragique de ce dernier, que les policiers, par précaution, lui passent les menottes et l'incarcèrent.

Un passé orageux

Rapide enquête : révélation d'un passé plus que suspect. Les Dautun sont d'origine ardennaise, appartiennent à une famille industrielle de Sedan ; Charles est né en 1780, Auguste deux ans plus tôt. Ils perdent leurs parents de bonne heure, sont confiés à un oncle, médecin à Paris, M. Vaume.

Auguste entre dans l'Enregistrement et poursuit une vie tranquille et modeste, Charles refuse de faire sa médecine, comme le souhaiterait son tuteur, hante les maisons de femmes et les tripots, roule de café en brasserie, de salle de bal en salle de billard, mène une existence oisive, débauchée, incertaine. En 1802, il semble se res-

saisir, s'engage, gagne rapidement ses premiers galons, se conduit courageusement au feu, décroche une lieutenance et paraît appelé à monter plus haut, comme tant d'autres, quand les désastres de 1814 le rejettent dans le désœuvrement : il a été licencié, il est sans ressources. Il passe le plus clair de ses jours et de ses nuits dans deux maisons de tolérance, l'aristocratique 129 et le populaire 113, proches l'une et l'autre du Palais-Royal ; il y joue avec les filles, leur gagne un demi-louis de ci de là, juste de quoi ne pas mourir de faim, et payer son pousse-café.

N'est-on pas en droit de penser qu'une telle vie peut mener au crime ?

Un premier drame.

D'autant plus qu'on découvre de troublantes ressemblances entre les blessures qui ont meurtri Auguste Dautun et celles qui ont été relevées quatre mois plus tôt sur le corps de la tante des deux frères, Mme Vaume, la femme séparée de corps du médecin-tuteur d'Auguste et de Charles. Le 19 juillet 1814, la pauvre vieille a été tuée de deux coups de poignard, l'un porté à la gorge, l'autre en pleine poitrine ; on a retrouvé son cadavre dans le petit appartement qu'elle occupait, seule, au n° 7 de la rue Grange-Batelière. Elle était en déshabillé du matin et tenait encore à la main sa tabatière. Très peureuse, ne recevant aucune visite, elle n'avait certainement ouvert sa porte qu'à quelqu'un en qui elle avait confiance. Le vol était le mobile évident du crime : des bijoux, quelques louis et écus, des couverts d'argent avaient disparu. Depuis juillet, le crime était demeuré impuni.

Aveux partiels.

Accusé des deux meurtres, Charles Dautun ne cessa de se défendre d'avoir commis le premier, fût-ce à titre d'auteur secondaire. Pour le second, au troisième interrogatoire, il avoua. Mais non sans réserves.

— Eh bien ! oui, j'étais dans le coup. Mais ce n'est pas moi qui ai tué. C'est mon cousin Girouard.

Autre dévoyé redoutable que ce Girouard : né à Sedan comme les Dautun, élevé avec eux dans la même pension religieuse, il les avait suivis à Paris, s'était engagé quelques mois avec Charles, avait fait moins heureuse carrière que lui, étant moins brave, et ayant eu, en cours de route, un... accident (à la veille d'une bataille, il avait déserté ; arrêté, condamné à dix ans de galères, il avait été amnistié au bout de quinze mois, car l'Empire commençait à manquer de soldats, et avait terminé la guerre dans les rangs de l'armée Soult, en Espagne) ; licencié dès 1813, il s'était marié avec une fille galante qui n'avait pas tardé à comprendre et qui, lasse de nourrir un fainéant, s'était enfuie après treize ans d'une union tumultueuse.

— Oui, j'en étais, avoue donc Dautun. Mon frère n'aurait pas ouvert à Girouard dont il avait peur. A peine entrés, Girouard prit Auguste à bras-le-corps et lui porta un premier coup de couteau, puis redoubla. Quant Auguste fut mort, nous le dépeçâmes. C'est moi qui ai porté la tête aux Tuileries, puis le corps au Louvre et les membres inférieurs place de la Concorde. J'étais brisé de fatigue. Je dus m'arrêter, m'asseoir sur les marches de Saint-Germain-l'Auxerrois. Je donnai

une piécette à un mendiant en lui disant : « Priez pour moi ! »

Dès le lendemain, Dautun se rétractait :

— Girouard a tout fait. Il est entré chez moi un matin en me disant : « J'ai tué Auguste et j'ai jeté son corps à la Seine », voilà ta part. Et il jeta sur mon lit l'argenterie et une trentaine de pièces d'or.

Girouard, retrouvé sans peine, nia tout :

— menteur ! menteur ! lança-t-il à la figure de son accusateur. Aie au moins le courage de ton crime ! Je ne suis qu'une canaille, je le sais, mais si je peux faire bien des choses, pas un crime, pas un crime, je le jure !

Puis, avec un accent de sincérité qui frappa :

— J'ai peur du sang. Je suis trop lâche pour tuer. Le jeu et la débauche m'ont bien dégradé, c'est vrai, mais je n'ai pas tué, je le jure, je n'ai pas tué.

Dautun, sans aucun doute, n'avait pas raconté les détails du drame dans leur stricte vérité : il fut prouvé que le jour du meurtre, il était venu chez son frère avec un commissionnaire, à qui il avait remis un paquet de linge, se chargeant lui-même d'un autre paquet ; les deux hommes étaient partis en direction de la Seine. Le commissionnaire fut retrouvé. Il fit une déposition accablante pour Charles :

— En chemin, je succombais sous le poids de ma charge ; je la posai à terre, pour souffler un instant. Quand je le repris, une odeur étrange s'en dégageait. Une odeur de boucherie, fade, s'écœurante. Je dis à mon compagnon : « Voilà du linge qui doit être bien sale pour sentir ainsi ! » Il s'emporta soudain : « Tu es trop délicat, laisse ça là. Et va-t-en ! Voici pour toi ! » et il

me mit un petit écu dans la main. Ma foi, je n'en demandai pas plus, et je l'abandonnai avec les deux charges.

On examina les billets laissés par Auguste à son concierge. Ils n'étaient certainement pas de la main du défunt, tout en gardant une certaine ressemblance avec son écriture. L'un d'eux, signé A. Dautun, portait un A majuscule surchargeant une lettre qu'on ne parvenait pas à déchiffrer, vraisemblablement un C, inscrit machinalement par Charles Dautun si, comme on le pensait, c'était lui qui avait imité l'écriture de son frère.

Nouveaux aveux et rétractations.

On retrouva un autre commissionnaire, celui qui, muni d'un mot d'Auguste, avait déménagé la chambre du mort. Il déclara avoir transporté le tout rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Rue Mouffetard, enfin, fut découvert un appartement clandestinement occupé par Charles Dautun, où l'on mit la main sur des draps marqués A. D., sur du linge de toilette, quelques vêtements et accessoires de fumeur, et une petite table de jeu ayant appartenu à la victime. Deux maisons plus loin, un marchand de bric-à-brac avait acheté quelques meubles provenant eux aussi de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, et qui lui avaient été vendus par Charles.

Le cercle se resserrait.

Charles le comprit : le 21 décembre, il fit une confession complète, après avoir joué une grande scène de comédie :

— Je suis puni pour mon inconduite. On ne peut attacher crédit aux protestations d'un homme comme moi, déclama-t-il en sanglotant et en se

frappant la tête à coups de poing, et pourtant je ne suis pas coupable ; ce n'est pas moi qui ai tué. Mais comment le prouverais-je ? Je vois bien que je suis perdu.

Ce fut sa dernière révolte, au moins à l'instruction. Comme le juge d'instruction hochait la tête avec incrédulité, il s'effondra :

— Finissons-en, dit-il soudain. J'ai menti : c'est moi qui ai tué ; mon cousin n'était même pas présent ; c'est moi qui ai dépecé Auguste, volé ses économies. Moi seul. Girouard n'a rien connu de mes intentions.

— Pourquoi l'avez-vous accusé ?

— Il me semblait qu'à deux ce crime serait moins lourd à porter !

Mot étrange ! Charles Dautun alla, cette fois, jusqu'au bout de sa confession :

— Et c'est moi encore qui ai poignardé ma tante Vaume. J'avais l'intention de la dépecer aussi et d'enfourer ses débris dans ma cave ; je n'en ai pas eu le temps ; j'ai entendu du bruit dans la maison ; j'ai pris peur ; je me suis enfui en emportant quelques bijoux sans valeur.

Il semblait que Girouard pouvait être définitivement relaxé. Il n'en fut rien. Les deux hommes comparurent devant les assises côte à côte le 23 février 1815.

Nouvelles contradictions.

Et à la surprise générale, devant le jury, Dautun revint, encore une fois, sur ses déclarations :

— Je retire tout ce que l'on m'a fait dire à l'instruction. Ces messieurs juges ont une façon à eux de vous interroger, qui fait perdre la tête. J'aurais avoué tout ce qu'on aurait voulu. La vérité

est que je ne suis pas coupable. Je n'étais pas chez mon frère quand il a été assassiné.

— Qui donc l'a tué ?

— Je ne peux rien affirmer, mais mon idée est que c'est Girouard. Mon frère, quelques jours auparavant, lui avait refusé deux louis.

Détail exact.

— Comment se fait-il qu'on ait retrouvé chez vous des meubles et du linge de votre aîné ?

— Il me les avait donnés, n'ayant pas assez de place chez lui.

— Le commissionnaire qui vous a aidé à transporter les débris sanglants de votre frère vous a reconnu !

— Je ne nie nullement avoir demandé à cet homme de me porter un colis, mais il ne s'agissait pas des restes dépecés de mon pauvre frère ; ce n'était qu'un paquet de linge sale qu'Auguste m'avait dit de venir prendre chez lui.

— Et que vous êtes venu prendre le jour même du meurtre ?

— Possible. Mais quand j'ai été rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, mon frère n'était pas mort ; il n'y avait aucune trace suspecte dans l'appartement.

— On l'aurait donc tué dès votre départ ?

— Je n'en sais rien, mais n'est-ce point possible ? Girouard, que j'avais vu l'avant-veille, savait que je devais aller chez mon frère ce jour-là !

Girouard se dresse à son banc et clame :

— Faux, faux ! il y avait plus d'un mois que je n'avais vu Charles !

Dautun précise avec souplesse :

— Ai-je dit que je l'avais vu ? Simple erreur de langue ! Je voulais dire que mon frère l'avait

vu et lui avait dit qu'il me recevrait le surlendemain.

Girouard, accablé par cette prestesse, se rasseoit sans ajouter un mot.

Les débats ne feront plus faire un pas en avant, ni en arrière, à l'accusation. Dautun s'en tiendra jusqu'au bout à cette thèse insoutenable. Girouard se contente de maintenir la protestation véhémement qu'il a dès le début élevée. Une déposition risque cependant de lui être dangereuse : celle du médecin légiste Dupuytren, qui estime « probable » la présence d'au moins deux assassins :

— Je pense qu'il y a eu lutte de la victime contre deux hommes, mais ce n'est pas une certitude, c'est une opinion, déclare prudemment Dupuytren.

— J'ai toujours pensé qu'ils étaient plusieurs, murmure Dautun, à mi-voix.

— Qui, « ils » ? Girouard et vous ? questionne insidieusement le président.

— Girouard et ses complices, se contente de répondre Charles.

— Je jure devant Dieu et les hommes que je suis innocent ! crie Girouard.

Ici une scène pathétique :

— Dautun, je vous adjure de dire la vérité. Regardez bien Girouard, les yeux dans les yeux. Est-ce lui qui a tué ?

Dautun détourne le regard :

— Je ne peux pas le regarder. Il me fait horreur.

— Tu n'oses pas me regarder, tu veux me perdre, tu es un monstre, crie le cousin.

Un juré intervient :

— Monsieur le Président, n'insistez pas, notre opinion est faite.

Parole imprudente et qui, à notre époque, suffirait à faire casser un verdict.

Il faut croire au reste que l'opinion du jury n'était pas tellement « faite » puisque sa délibération dura plus de trois heures. Du moins son verdict fut-il d'une parfaite clarté :

— Non, Girouard n'est pas coupable. Oui, Dautun est coupable d'avoir assassiné son frère, coupable d'avoir assassiné sa tante, coupable d'avoir volé l'un et l'autre.

Dautun avait-il espéré vraiment une sentence moins lourde ? Quand il entendit ces quatre « oui... », il devint livide et fut pris d'un tremblement convulsif :

— Mon Dieu, balbutia-t-il d'une voix entrecoupée, mon Dieu ! un soldat... mourir sur l'échafaud... quelle honte !... je suis innocent...

Il devait périr bravement.

Le célèbre phrénologue Gall examina son crâne : c'était, paraît-il, un des « types les plus accomplis de l'instinct de destructivité ».

VI

LES OFFICIERS ASSASSINS : 2) L'ASSASSINAT DE LA BELLE HOLLANDAISE

Singulièrement plus mystérieuse, l'affaire dite de la Belle Hollandaise, et dans laquelle allait être impliqué un autre officier, mais d'une qualité humaine très supérieure à celle de Charles Dautun : le capitaine Serres de Saint-Clair. Elle réussit à passionner l'opinion publique à une heure où pourtant d'immenses événements, les Cent Jours, Waterloo, semblaient de taille à accaparer les soucis de tous les Français. Mais n'est-ce pas une curieuse observation que, toujours, un fait-divers sensationnel vient, aux heures lourdes de notre Histoire, « divertir », au sens étymologique du mot, l'homme de la rue. Après 1918, l'affaire Landru ; Petiot après 1944, sont les plus récents exemples de ces étranges coïncidences (1). L'affaire de la Belle Hollandaise survint le 14 novembre 1814. Est-il besoin de dire où en était la France à cette date ? Napoléon songeait déjà à quitter l'île d'Elbe. Louis XVIII se débattait entre les Ultras et les Occupants. La France s'efforçait d'oublier vingt ans de gloire.

(1) Voir *13 Grands Tueurs*, 3^e volume de la collection « Archives du Crime ».

Il faut croire que le drame auquel allait être si tragiquement mêlé le capitaine Serres de Saint-Clair fit une profonde impression dans les esprits : Balzac, écrivant vingt ans plus tard sa *Comédie Humaine*, devait l'y insérer intégralement. La Belle Hollandaise, de son vrai nom Cornélie Kaersmaker, femme Monnet, qui était égorgée ce 14 novembre 1814, rue Neuve-des-Petits-Champs, N° 17, allait devenir sous la plume du grand romancier Sarah Gobseck, conduire à la faillite le notaire de Birotteau, M^e Roguin, et se laisser elle-même ruiner par Maxime de Trailles qu'elle avait connu comme page de Napoléon I^{er}. Balzac la fait mourir en 1818 dans une maison louche du Palais-Royal, assassinée par un capitaine saisi d'un délire érotique.

Tel est le roman balzacien. Voici les faits réels :

Le 14 novembre 1814, à neuf heures du soir, des cris de douleur partaient soudain du troisième étage de l'immeuble N° 17 de la rue Neuve-des-Petits-Champs; immeuble à deux issues, la deuxième donnant rue de Beaujolais. Quelques minutes après, comme déjà des têtes curieuses et alarmées se montraient à plusieurs fenêtres, une femme apparaissait sur le seuil, demi-nue, perdant son sang en abondance et agitant un lambeau de chemise lui-même rouge de sang. Elle s'affaissait aussitôt, épuisée, gémissant, et balbutiant des mots affolés :

— Coupez... des ciseaux... je meurs... coupez... la chemise...

La concierge, des voisins (une commissionnaire au Mont-de-Piété notamment, autre personnage balzacien nommé Crémice) accoururent, relevèrent la malheureuse, coupèrent le corset qui

l'étouffait, la portèrent sur son lit où elle expira quelques minutes après, sans avoir pu être interrogée de façon utile.

Quelle était cette fille ? Une prostituée d'une trentaine d'années et d'une réelle beauté, qui avait emménagé rue des Petits-Champs, deux ans auparavant, en un coquet petit appartement de deux pièces, plus une cuisine, l'avait meublé agréablement et y exerçait sa profession avec une honnête discrétion. Elle venait de Calais où tout le monde s'accordait à louer sa tenue, sa douceur, son horreur de tout vain tapage. En somme une courtisane de bonne compagnie. La maison était d'ailleurs assez peu bourgeoise. La digne Mme Crémice y prêtait sur gages et avait de nombreux clients souvent plus bruyants que ceux de Cornélie. Une veuve joyeuse, Mme Chaix, y recevait elle-même de galantes visites. Les autres locataires étaient des gens simples, petits artisans et employés, de mœurs faciles et sans prudence. Cornélie Kaersmakers que son nom flamand et sa carnation de blonde avaient fait surnommer la Belle Hollandaise, était très estimée dans le quartier. C'est dans les jardins du Palais-Royal qu'elle allait le plus souvent chercher ses clients de passage, parfois jusqu'aux Tuileries.

Le docteur, aussitôt appelé, ne put que constater la mort. La fille avait été frappée de dix-sept coups de couteau, dont un seul avait fait une blessure mortelle. Au cou. La police pouvait commencer son enquête.

Enquête qui s'avéra dès le premier instant difficile. Les allées et venues étaient si nombreuses dans la maison que le ou les assassins n'avaient eu aucun mal à échapper à l'attention de la concierge. Aucune indication ne put être four-

nie sur eux. La double issue de l'immeuble compliquait encore les choses. Et les constatations faites dans l'appartement de la victime n'étaient guère plus « parlantes », comme disent les policiers : sur une petite table, trois écus de 5 francs n'avaient pas été touchés. Pas davantage, deux bagues déposées près de la table de toilette. Les robes, dont certaines très belles, n'avaient pas été volées. Aucun désordre dans les deux pièces. On disait cependant que la fille était économe, et cachait chez elle un magot rondelet, ce qui, d'ailleurs, s'avéra faux. La seule trace du drame était sur le lit de Cornélie, lit à peine foulé, l'empreinte d'une main sanglante.

Les inspecteurs de police fouillaient encore l'appartement, interrogeaient les voisins, quand survint, deux heures après le crime, un jeune capitaine de grenadiers, les vêtements en désordre, la chemise déchirée, et tachée de sang :

— J'ai assisté au meurtre... déclara-t-il.

Les circonstances du drame

Ce précieux témoin se nommait Antoine Serres de Saint-Clair ; il était capitaine au 31^e régiment de ligne, alors en garnison à Paris, avait 27 ans et avait été décoré de la Légion d'honneur quelques mois auparavant pour sa bravoure sur le champ de bataille de Leipzig.

— J'ai assisté au meurtre, déclara-t-il d'une voix encore tout émue. J'avait rencontré la Belle Hollandaise au Palais-Royal où je sortais de faire une partie. J'avais gagné deux louis et demi, j'étais de bonne humeur et trouvais la vie belle. Je suivis la fille chez elle. Quand elle eut ouvert sa porte, je pénétrai dans sa chambre et y vis

deux hommes assis ; Cornélie devait les connaître ; elle leur adressa la parole en allemand, tout en se dévêtant. Comme elle laissait tomber sa robe, l'un d'eux me demanda : « Monsieur est sans doute militaire ? » — « J'ai cet honneur », répondis-je, et je me préparais à quitter la chambre, n'ayant point souci de me commettre avec ces inconnus. C'est alors qu'ils sautèrent sur moi, l'un me tint les mains pendant que l'autre « me faisait les poches », me prenant mes gains récents et ma montre. Je parvins à me dégager, empoignai une chaise et me jetai sur mes agresseurs. L'un d'eux tira un couteau de sa poche ; il allait m'en frapper quand la Belle Hollandaise se précipita entre nous. La fureur de l'homme se tourna contre elle : il l'abattit sur le lit, la frappa plusieurs fois, puis jetant le couteau, s'enfuit avec son complice. Je les poursuivis en criant : « A l'assassin ! » Au bas de l'escalier, l'un d'eux tourna à gauche, s'en fut par la rue des Petits-Champs, l'autre prit à droite par la rue de Beaujolais. Moi-même, complètement affolé, je hélai une voiture et voulus me faire conduire chez moi pour m'y panser. Mais quand le fiacre passa devant le Café de l'Europe, boulevard du Temple, où j'étais connu, où j'avais même déjeuné le matin, j'arrêtai la voiture et descendis pour aller conter à mes amis cette stupide aventure. J'étais blessé à la main ; ils me soignèrent, m'essuyèrent le visage également ensanglanté, accommodèrent tant bien que mal ma chemise et l'un d'eux me conseilla de venir faire ma déclaration avant d'aller changer de vêtement. Je remontai dans la voiture et me voici !

— Pardon ! pardon ! insinua une voix douce-reuse. Ce n'est pas tout à fait ainsi que vous avez conté les choses au café.

Coup de théâtre !

C'est un policier en civil, un homme « de la secrète », qui a parlé. Un camarade à ses côtés confirme : il y a des contradictions flagrantes entre le récit fait par Saint-Clair à l'Europe et celui qu'il vient de refaire. Au café, il a prétendu qu'il avait dû monter au septième, où se trouvent les W.C. communs de la maison, et que c'est dans ces W.C. qu'étaient cachés les inconnus. Il a prétendu également que le couteau dont les assassins s'étaient servi lui appartenait, avait été pris par eux dans ses poches. Il n'a fait aucune allusion à son projet de regager son appartement, etc...

Dans son récit, il y a d'autre part bien des points suspects. Il a, dit-il, crié : « A l'assassin ! », et personne n'a rien entendu. Les assassins auraient dégringolé l'escalier à vive allure, lui les poursuivant, et personne n'a surpris le moindre bruit. On procède à des expériences, à une sorte de reconstitution : les escaliers se révèlent bruyants, la maison sonore, les voisins d'oreille fine.

Comment, enfin, sachant que la Belle Hollandaise était grièvement blessée, et sans secours, comment l'officier, quand ses agresseurs lui ont échappé, n'est-il pas d'abord remonté au troisième pour prêter assistance à la fille ? Comment s'est-il éloigné sans alerter un voisin, un passant, un agent ?

Tout cela semble si louche que Saint-Clair est arrêté. Les deux policiers dont l'intervention est à la base de cette arrestation, expliquent comment, par un providentiel hasard, ils étaient en train de prendre un verre au Café de l'Europe quand l'officier est arrivé. Leur curiosité excitée, ils ont suivi aussitôt l'affaire. On les félicite.

Premier conseil de guerre

Quel est donc ce capitaine qu'on dit joueur, coureur de filles, et finalement assassin ? Car l'accusation ne s'accompagne d'aucune réserve. Une instruction rapide (et dont on découvrira plus tard l'insuffisance) a fait de Serres de Saint-Clair un débauché assez proche du Dautun que viennent de juger et de condamner à mort les tribunaux. Un habitué des plus bas tripots, un libertin vicieux et de goûts compliqués, un fils indigne enfin qui laisse sa vieille mère dans la misère. Le tableau est noir. C'est dans une atmosphère nettement hostile que s'ouvre le conseil de guerre devant lequel Saint-Clair est appelé à répondre de son crime. L'adjutant-commandant Bijex qui le préside mène les débats tambour battant.

— Le mobile du crime ? il est clair. Saint-Clair en cinq mois avait perdu au jeu 5.439 francs. Quinze jours auparavant, il avait mis une montre en gage. Il était à bout de ressources. Il a tué pour voler, il a volé pour payer ses dettes.

Et cependant rien ne semble avoir disparu de chez la prostituée. Mieux : Saint-Clair assure que les trois écus retrouvés chez elle lui appartenaient ; il les a remis à la fille quand il a accepté de la suivre, en paiement anticipé de ses faveurs, et c'est elle qui, à peine entrée, les a déposés sur sa table.

— Ainsi, ironise le capitaine-rapporteur André Viotti, frère du célèbre violoniste, ainsi vos deux agresseurs vous ont volé votre bourse sans vous tuer, et ils ont tué la Belle Hollandaise sans la voler ?

Des témoins nombreux affirment l'honnêteté

scrupuleuse de l'officier, sa dignité, sa douceur, sa bravoure aussi. Rien n'y fait. L'opinion des juges est faite. Quand ils se retirèrent pour délibérer, Saint-Clair se lève et les adjure :

— Si vous me croyez coupable, ne m'épargnez pas. Prenez ma vie. Mais ne me déshonorez pas en m'attribuant un crime que vous puniriez avec indulgence ! Votre décision peut me rendre l'honneur. Elle ne me rendra pas le repos.

A l'unanimité, le capitaine est condamné à mort.

Jugement cassé

Si l'instruction avait été bâclée, le procès l'avait été plus encore. Les amis de Serres de Saint-Clair confièrent sa cause à un jeune avocat, dont la carrière débutant à peine s'annonçait déjà magnifique : Berryer fils. Il découvrit dix cas de cassation. Le 17 février, le jugement (rendu le 1^{er} du même mois) était annulé.

Berryer reprit l'instruction à son départ, en vérifia toutes les pièces, interrogea tous les témoins. Entre temps, Napoléon débarquait au golfe Juan et commençait les Cent-Jours. Ce ne fut que le 15 mai suivant que l'affaire revint devant un second conseil de guerre. L'opinion publique avait singulièrement évolué : l'innocence de Saint-Clair était défendue par de nombreux partisans, recrutés en général parmi les anciens soldats de l'Empire, tandis que les royalistes penchaient pour la culpabilité.

Que restait-il des arguments présentés quatre mois plus tôt contre le jeune capitaine ?

Ses contradictions au cours des divers récits qu'il avait successivement faits de la scène du

crime. Contradictions incontestables, mais qu'on pouvait peut-être mettre sous le coup de l'affolement. La plus grave, d'ailleurs, était devenue la moins certaine : les policiers qui avaient été les premiers à accuser l'officier ne soutenaient plus que mollement sa grimpée au 7^e ; ils admettaient que l'officier avait pu dire :

— J'étais entré dans la chambre de Cornélie pour me dévêtir avant de monter au 7^e étage satisfaisant un besoin naturel.

Quant au petit couteau volé dans la poche de Saint-Clair, il fut retrouvé chez lui ; l'arme du crime avait donc bien pu appartenir à un autre que lui. Deux graves présomptions s'évanouissaient.

De nouveaux témoins se présentèrent qui firent connaître la fille Kaersmaker sous un jour moins favorable. Un jeune étudiant avait été quelques semaines auparavant attiré par elle dans une allée sombre des Tuileries où des inconnus l'avaient frappé et dévalisé.

Enfin les taches de sang qui maculaient la chemise de Saint-Clair étaient placées dans le dos :

— Si c'était moi qui avait poignardé Cornélie, le sang eût jailli sur ma poitrine, et non pas dans mon dos.

— C'est pourtant bien une manche de votre chemise que tenait dans sa main Cornélie quand elle expira ?

— Je ne le nie pas, je ne l'ai jamais nié. Mais cela ne prouve rien contre moi.

Cela ne prouvait pas grand' chose en effet si le drame s'était vraiment déroulé comme le disait l'accusé. Ce qui restait le plus sérieux, c'était le fait, déroutant assurément, que les voisins n'a-

vaient rien entendu de la bagarre, pas un cri, pas un bruit de coup, rien de la fuite éperdue de trois hommes. C'était aussi que l'officier ne fut pas remonté auprès de la victime. Mais il est permis de perdre la tête quand on se voit soudain pris dans une pareille tragédie.

En faveur de l'officier, un nouvel examen de son livre de comptes, tenu par lui avec un soin minutieux : il était parfaitement inexact que Serres de Saint-Clair eut besoin d'argent, fut couvert de dettes. A la date du meurtre, il lui restait un actif de 500 francs, et 500 francs, en 1815, c'était encore une somme respectable, étant donné que l'officier touchait une solde régulière, n'était point de ces anciens soldats licenciés et réduits à portion congrue par la Restauration. Non seulement, il n'avait pas de dettes, mais il avait prêté quelque argent à des camarades moins fortunés et qui étaient prêts à le lui rendre à première sommation.

Était-il vraiment joueur ? Même pas. Il aimait jouer, mais ne s'était pas laissé dévorer par cette passion. Il jouait souvent, mais peu, et avec une grande sagesse. Débauché ? Pas davantage. Célibataire, sans liaison régulière, il fréquentait à l'occasion des filles de petite vertu comme la Belle Hollandaise, mais là encore avec modération et sans se départir d'une grande correction.

Il était exact que le jour du crime il venait de gagner une cinquantaine de francs près du Palais-Royal et qu'il avait quitté le tripot de très joyeuse humeur.

Enfin :

— Si Saint-Clair avait été l'assassin de la Belle Hollandaise, s'écria Berryer, aurait-il laissé dans la chambre fatale son chapeau, son veston,

sa montre et tels autres petits effets qui le dénonçaient aussitôt ! C'était signer son forfait. Absurdité !

L'officier fit une suprême déclaration :

— Je n'ai jamais forfait à l'honneur si j'ai parfois péché contre la morale.

Aujourd'hui, n'en doutons pas, Serres de Saint-Clair eut été acquitté ; ajoutons que la preuve de sa culpabilité ou de son innocence eut été aisément faite par le seul examen bertillonesque de l'empreinte manuelle laissée sur le lit de la courtisane. Il fut, ce 16 mai 1815, condamné aux travaux forcés à perpétuité et à la dégradation. Un huissier s'approcha de lui, comme le voulait la loi, pour lui arracher aussitôt sa Légion d'honneur :

— Non ! non ! protesta-t-il avec un mouvement de recul, non, je ne mérite pas cela.

Et tirant un petit poignard de sa poche, il se frappa à trois reprises en pleine poitrine :

— Je vais mourir, murmura-t-il encore, peut-être me croirez-vous maintenant : je jure que je suis innocent.

Les gendarmes l'emportèrent, un médecin le pansa :

— Mes amis, par pitié, laissez-moi mourir. Achevez-moi. Un seul coup suffirait.

Il en réchappa.

Le 3 juin, son pourvoi était rejeté. Quinze jours après, l'Empire tombait. Louis XVIII refusa, le 11 août, de signer la grâce du malheureux. Le 18, des gardes-chiourme vinrent le chercher dans sa cellule pour le prochain départ de forçats. Quand ils entrèrent, ils sentirent une vive odeur de charbon. Prévenu à temps, Saint-Clair s'était asphyxié.

Avec l'évidente complicité de ses gardiens.

VII

« MONSIEUR » LACENAIRE

Quand Lacenaire sut que nul espoir d'échapper au châtement suprême ne lui restait plus, qu'il serait guillotiné le lendemain matin, car à cette époque peu sensible, on alertait les condamnés à mort la veille de leur exécution, et non pas, comme aujourd'hui, le matin, il était en train de lire *Le Dernier Jour d'un Condamné*, de Victor Hugo :

— Beau livre, dit-il simplement, mais si j'avais le temps, je ferais mieux !

Le m'as-tu-lu reparaissait en lui *in extremis*. Et il ne manquait pas en effet de quelque talent d'écrivain, de poète, surtout de chansonnier. On sait que, cette même veille d'exécution, il composa un poème, une prière :

PRIÈRE A DIEU

*Oh ! oui, mon Dieu, je voudrais te compren-
Où, tu le sais, je gémis de douter. [dre !
Jusqu'à mon cœur, ô Dieu, daigne descendre
Si jusqu'à toi mon cœur ne peut monter !
Contre ta loi ma pensée orgueilleuse
Dans le néant ne cherche pas d'abri,
Car du néant, interdite et honteuse,
Elle recule à ce terrible cri !*

*Non, le néant n'est point un vil refuge
Où mon esprit se rejette éperdu.
Je me suis dit : « S'il est Dieu, qu'il me juge ! »
Et le mot Dieu ne m'a pas confondu.
Oui, devant toi je brûle de paraître.
L'enfer cent fois plutôt que le cercueil.
Oui, pour souffrir dussé-je te connaître,
L'éternité flatte encor mon orgueil.*

*Mais non, mon Dieu, ta bonté paternelle
N'a pu vouloir enfanter pour punir !
Ces infinis : Dieu... vengeance éternelle...
C'est l'homme seul qui put les réunir.
Être parfait ! Cette horrible vengeance,
Jamais ton cœur ne saurait l'ordonner.
Du Tout-Puissant, la justice est clémence !
Si j'étais Dieu, je voudrais pardonner.*

*Dieu que j'invoque, écoute ma prière.
Darde en mon âme un rayon de ta foi.
Car je rougis de n'être que matière,
Et cependant je doute malgré moi.
Pardonne-moi si dans ta créature,
Mon œil superbe a méconnu ta main.
Dieu... le néant... notre âme... la nature...
C'est un secret que je saurai demain.*

Le manuscrit original de ce poème passait en vente à Paris il y a tout juste dix ans. Qu'était donc ce condamné si orgueilleusement éloquent ?

Dévoyé dès l'enfance

Pierre-François Lacenaire est le quatrième enfant d'une famille qui en compte treize. Il vient au monde, près de Lyon, à Francheville, le 20 décembre 1803, disent certains, 1800, assurent les autres. Ses parents sont dans l'aisance : commerce des fers en gros. Il reçoit une bonne ins-

truction, au collège de Saint-Chamond d'abord, puis au séminaire d'Aix, enfin au collège impérial de Lyon. Mais dès son enfance, il est mélancolique, incertain, fatal. Il pose à l'incroyant, il s'enthousiasme pour les Encyclopédistes, il se considère comme de la famille de Diderot, de d'Alembert, de Rousseau, de Voltaire. En pension, il affecte un air de supériorité sarcastique qui le fait haïr de ses camarades, railler de ses maîtres. Chez lui, il n'a d'autre souci que de se procurer de l'argent pour courir les filles. Il vole quotidiennement sa mère qu'il méprise, et qui semble avoir été en effet une femme de peu de cervelle.

Entre temps, quelques spéculations malheureuses ont ruiné son père. Lacenaire doit travailler pour pouvoir continuer ses études. Et cette nécessité, aussitôt, l'irrite contre le genre humain tout entier. Il pose de plus en plus à l'incompris. Il se répand en sottis blasphèmes contre la société. Il continue à lire beaucoup, à avoir de nombreux succès féminins, à faire figure de héros pré-romantique. Tour à tour clerc d'avoué, soyeux, employé de banque, soldat — il sera de l'expédition de Morée, — il est aussi très attiré par le théâtre. Il a vu Talma à Lyon dans *Manlius*, il a cherché à l'approcher, il lui a écrit, n'a reçu aucune réponse du grand tragédien importuné par trop de fâcheux.

L'armée impose des disciplines un peu rudes pour un homme comme lui. Il déserte, commence son droit, l'abandonne, tâte du journalisme, y renonce, se rend à Paris dont il entreprend la conquête. Il joue. Il joue gros jeu. Et pendant quelques mois il joue avec bonheur.

Est-il de taille à se faire une place dans cette

société méprisée, une place digne de ses talents, qui sont réels ? Pourquoi pas ? Mais il lui manque la qualité maîtresse de ceux qui veulent arriver : la patience, la ténacité. Il n'a pas le temps d'attendre. Arriver, oui, mais tout de suite ! Il approche de la trentaine. Il est tout près de se considérer comme un raté. Il perd ses meilleures heures dans les lieux de plaisir du Palais-Royal, triots, maisons de femmes, cafés. Il n'y est connu que sous un prénom qui n'est d'ailleurs pas le sien : Georges.

Quelques désillusions sentimentales, cependant sans gravité, achèvent de le décourager. Il ne résistera plus aux déplorables instincts qui ont, de tout temps, été en lui.

Premiers péchés...

Il déraile, à vrai dire, sans grand dommage tout d'abord. Quelques péchés de jeunesse, des délits légers qui n'auraient certes pas suffi à illustrer son nom : il vole un cabriolet de remise, un cheval ; il prend quelque menue monnaie dans la caisse d'un notaire parisien qui l'emploie une heure ou deux à des écritures, il triche aux cartes.

Le grand saut, il le fait quand il donne dans les fausses traites, quand il prend part, avec des complices aussi déterminés que lui, à toute une série de vols avec effraction dans la banlieue parisienne. Ce n'est rien encore en regard de ce qu'il médite — et rien non plus en regard de ce que certains lui attribuent déjà : ne s'est-il pas vanté lui-même d'avoir jeté dans le Rhône, un soir, un bourgeois attardé qu'il venait de soulager de sa montre et de son portefeuille ? Mais nous attachons, quant à nous, peu d'importance

à cette vantardise, à peu près certainement inventée par le mauvais garçon.

Et pas beaucoup plus à telle aventure suisse dont il répand également les détails : il se serait lié, en Italie, avec un riche Gênois qui lui aurait bientôt reproché de petits larcins et aurait menacé de le dénoncer. Lacenaire réussit à se disculper, mais ne pardonne pas cette menace « ridicule » à son ami. Rentré avec lui à Genève, il l'invite un jour à la campagne, l'entraîne en un coin isolé, sort deux pistolets de sa poche, lui en tend un et le provoque à un duel immédiat. L'autre éclate de rire, refuse. Lacenaire lui brûle la cervelle, laisse le pistolet déchargé à côté du cadavre pour faire croire à un suicide, et s'enfuit.

Plus authentique, son duel avec un jeune étudiant, neveu de Benjamin Constant, qui lui a adressé la parole avec une certaine vivacité après une partie de cartes suspecte. Champ-de-Mars. Pistolet. Constant tire, manque Lacenaire qui tire à son tour, abat son adversaire, salue les témoins en leur disant froidement :

— Il avait tort, décidément, de ne pas croire à ma chance !

« Pétition d'un voleur... »

Si mal orienté qu'il soit depuis quelque temps, il n'a cependant pas abandonné toute idée de succès littéraire. Il s'est lié en prison — car à diverses reprises il s'est fait prendre et a dû « payer » — il s'est lié avec des chansonniers, des poètes satiriques mis au cachot pour délits politiques. Il y a cent vingt ans, en effet, prisonniers politiques et prisonniers de droit commun

étaient enfermés pêle-mêle dans les mêmes geôles et soumis aux mêmes traitements.

Le *Bon Sens*, sur la recommandation de ces amis de rencontre, séduits par le charme indéniabie qu'il dégage, lui a ouvert ses colonnes. Il y publie, entre autres chansons, cette *Pétition d'un voleur à un Roi son voisin* qui fut un des succès des premiers jours de la monarchie louis-philipparde et qui témoigne, en effet, d'une jolie verve :

*Sire, de grâce, écoutez-moi :
Je viens de sortir des galères.
Je suis voleur, vous êtes roi,
Agiſsons en bons frères.
Les gens de bien me font horreur,
J'ai le cœur dur et l'âme vile,
Je suis sans pitié, sans honneur :
Ah ! faites-moi sergent de ville !*

*Bon ! Je me vois déjà sergent,
C'est une maigre récompense :
L'appétit vient en mangeant.
Allons, Sire, un peu d'indulgence.
Je suis hargneux comme un roquet,
D'un vieux singe j'ai la malice.
En France, je vaudrais Gisquet :
Faites-moi préfet de police.*

*Je suis, j'espère, un bon préfet.
Toute prison est trop petite.
Ce métier, pourtant, n'est pas fait,
Je le sens bien, pour mon mérite.
Je sais dévorer un budget,
Je sais embrouiller un registre,
Je signerai : « Votre sujet ».
Ah ! Sire, faites-moi ministre.*

*Sire, oserai-je réclamer ?
Mais écoutez-moi sans colère.
Le vœu que je vais exprimer
Pourrait bien, ma foi, vous déplaire.
Je suis fourbe, avare, méchant,
Ladre, impitoyable, rapace.
J'ai fait se pendre mon parent. (1)
Sire, cédez-moi votre place !*

Béranger aurait presque pu signer cette chansonnette ! Mais hélas, à cette époque, la chanson ne nourrissait pas son homme. Et moins encore les poèmes élégiaques (infiniment moins réussis au surplus) où Lacenaire pinçait la corde mélancolique et désespérée ; lisez par exemple cette *Sylphide* :

*Etre divin, beauté touchante et pure,
Que je rêvais dès mes plus jeunes ans
Qui que tu sois, esprit ou créature,
Prête l'oreille à mes derniers accents !
Sur les récifs d'une mer agitée,
Tu m'as guidé, phare mystérieux :
Je vois le port et mon âme enchantée
Ira bientôt le retrouver aux cieus.*

*Je te rêvais au printemps de ma vie,
Le front paré de riantes couleurs.
Pauvre et souffrant dans ma longue insomnie,
Je te rêvais plus belle dans les pleurs.
Mais de la mort j'entends la voix sévère,
Elle a brisé le prisme gracieux.
Je n'ai plus rien qui m'attache à la terre.
Vierge immortelle, attends-moi dans les cieus.*

(1) Allusion à l'assassinat du prince de Condé, entouré de mystère, en son château de Saint-Leu ; un des fils de Louis-Philippe avait hérité du prince.

Un plan mirifique

Lacenaire venait d'ailleurs d'élaborer un plan mirifique, d'une extrême simplicité, comme toutes les grandes idées, et qui, pensait-il, devait en peu de mois le conduire à la fortune.

Au moins pendant un certain temps. Car le jeune bandit était trop intelligent pour se faire illusion :

— Je suis promis à la guillotine à terme, disait-il volontiers à ses amis pégrîots.

Il avait même — éternellement poète ! — composé un badinage en langue verte où il résumait sa carrière « en marge » :

DANS LA LUNETTE

*Pègres traqueurs qui voulez tous du fade,
Prêtez l'esgourde à mon dur boniment.
Vous commencez par tirer en valade,
Puis au grand truc vous marchez en taffant.
Le pantre aboule,
On perd la boule,
Et de la tôle on se crampe en rampant.
On vous roussine
Et puis la tine
Vient remoucher la butte en rigolant.*

Quel était ce plan ?

Il s'agissait, en fabriquant de fausses traites données par la suite à recouvrer, d'attirer des garçons de recettes dans des appartements loués pour la circonstance sous de faux noms, de les y assassiner et de faire main basse sur leurs sacoches. Rien de plus simple, rien de plus facile !

Les premiers crimes

C'est avec un certain Bâton, figurant à l'Ambigu, et voleur à ses moments perdus, qu'il se met au travail. Il a connu Bâton à Poissy et l'a conquis en lui parlant théâtre. Ledit Bâton loue une chambre près des Halles sous le nom de Bonin. Les deux bandits y attendent, le 14 novembre 1834, un garçon de recette de la banque Pillet-Will. L'encaisseur arrive sur le tard, et dans le crépuscule il lit mal sur sa traite le nom du locataire :

— Monsieur Bouin ? demande-t-il au concierge.

— Pas ici ! répond celui-ci.

Le garçon de recettes inscrit : « Inconnu » sur sa traite et s'en va : il a échappé de justesse à la mort ; il avait sur lui 91.000 francs.

Nouvelle tentative rue de la Petite-Truanderie : manquée encore. Le concierge, on ne sait pourquoi, s'est avisé d'accompagner l'encaisseur chez le locataire. Impossible d'attaquer les deux hommes à la fois.

Lacenaire s'irrite :

— Y a-t-il donc vraiment un Dieu pour les honnêtes gens ? demande-t-il à Bâton qui hausse les épaules et fait un geste obscène.

Ou est-ce Bâton qui a le mauvais œil ?

Lacenaire s'en tient sans doute à cette dernière explication, car il profite d'une nouvelle rencontre : un certain Avril, récidiviste redoutable quoiqu'encore très jeune, pour monter équipe avec ce dernier et laisser tomber le figurant.

Troisième location, de nouveau dans le quartier des Halles. Traite tirée sur la banque Rothschild. Tant qu'à faire !!! Derrière la porte de

la chambrette, Lacenaire et Avril guettent, des tiers-point à la main. Un pas... L'homme monte... s'arrête un instant devant la porte... sans doute pour vérifier le montant de la traite avant de frapper... puis il poursuit son ascension. C'est le voisin du dessus qui rentre de son travail.

Le « plan » ne serait-il pas si merveilleux que cela ?

Lacenaire, pressé par le besoin d'argent, se résout à un gros coup, mais plus dangereux. Il projette d'aller assassiner Scribe chez lui. Il est introduit, commence un laïus compliqué en attendant que le domestique se retire, mais Scribe l'arrête aux premiers mots :

— Vous avez faim ? ne désespérez pas !

Et il lui met deux louis dans la main.

Lacenaire, devant tant de bonté, se met à trembler et s'enfuit en courant.

Un indicateur va lui offrir une belle revanche, en lui donnant des nouvelles — nouvelles inattendues, doublement inattendues — d'un de ses anciens compagnons de geôle, un certain Chardon, emprisonné à la suite de peccadilles et qui s'est, depuis, rangé, a même fort bien marché, amassant un coquet petit magot d'une dizaine de mille francs, et aidant sa vieille mère dans son commerce d'objets de dévotion, rue Saint-Martin. Il y aurait à prendre la caisse de la mère et le magot du fils. Belle opération. Le 14 décembre 1834, Lacenaire et Avril frappent chez les Chardon : le fils ouvre sans méfiance dès que les deux hommes se sont nommés ; Lacenaire lui saute aussitôt dessus, le criblant de coups de tiers-points, tandis qu'Avril étrangle la vieille femme accourue au bruit. Mais point d'argent dans l'appartement, ou si peu ! à peine 500 francs !

Rue Montorgueil

Cinq cents francs que les deux bandits mangent le lendemain, boivent, et jouent. Pensent-ils donc pouvoir trouver deux victimes par jour ? Non, mais ils sont revenus à leur première idée : l'encaisseur. Ils ont gardé deux louis sur leur maigre butin et ont été louer un appartement de deux pièces (et un cabinet noir) au 66 de la rue Montorgueil, sous le nom de Mahossier. L'opération est montée pour le 31 décembre : fin de mois et fin d'année, il y a toutes chances pour que la sacoche du garçon de recettes soit pleine.

Tout est prêt, fin prêt.

Patatras ! Le 27, Avril est arrêté par la police. Oh ! point pour l'affaire Chardon, pour un petit vol commis au préjudice d'un libraire, et les policiers ne soupçonnent guère l'importance de la prise qu'ils viennent de faire. Mais Lacenaire ne peut agir seul. Il fait signe à Bâton ; celui-ci refuse. Il gagne à peu près sa vie dans la figuration. Mais il recommande à Lacenaire un nommé François, ancien soldat colonial, vigoureux, courageux, un « dur ». François accepte :

— Je suis ton homme.

Le 31, à neuf heures du matin, les deux hommes arrivèrent rue Montorgueil. Lacenaire avait sous le bras un assez bel exemplaire d'un livre qu'il avait dessein de lire, ou relire, en attendant l'encaisseur. C'était *Le Contrat Social* de Jean-Jacques Rousseau. François portait un petit paquet proprement ficelé : une livre de pain et quelques tranches de saucisson. Le garçon de recettes se présenta à deux heures dix. Il se nommait Louis Genevay, appartenait à la maison Mallet, sise faubourg Poissonnière, était porteur

d'une traite (fausse, bien entendu) tirée par des négociants lyonnais, Deloche et Picard, sur Mahossier : traite de 875 fr. 90.

La porte ouverte, sur invitation de François qu'il put aisément prendre pour un domestique, il entra, fit quelques pas dans la première pièce, regardant avec surprise la pauvreté des quelques meubles réunis là, quand il se sentit frappé par derrière d'un coup de stylet et en même temps saisi à la gorge. C'était un homme d'une vigueur peu commune. Il réussit à se débarrasser de son étrangleur, à bousculer l'homme qui le poignardait et à gagner le seuil où il s'affaissa, perdant son sang en abondance. A ses cris :

— A l'assassin ! à l'assassin ! sur tous les paliers, les portes s'ouvraient, des têtes apparaissaient. Mais les deux bandits étaient déjà descendus. François, la tête complètement perdue, bondit le premier dans la rue et, machinalement, repoussa la porte derrière lui, enfermant Lacenaire. Sans se troubler le moins du monde, celui-ci réussit à trouver le cordon qui commandait le pêne, ouvrit la porte, sortit et une fois dehors, se mit à crier à son tour :

— A l'assassin ! arrêtez-le !

Si bien que les passants ne s'intéressèrent pas à lui, et qu'il put aisément se perdre dans les rues avoisinantes.

Il est très vraisemblable que les assassins de Gênevay fussent demeurés inconnus sans l'heureuse collaboration, si l'on ose dire, du hasard et de leur imprudence. Avril, nous l'avons déjà signalé, était en prison depuis quatre jours. François l'y rejoignit le 10 janvier 1835. Pour une bagatelle : ivresse, tapage nocturne, rébellion à la force publique. Ils se rencontrèrent dans les cours de la prison de la Force, et bavardèrent.

Un « mouton » à l'oreille fine entendit leurs confidences : Avril demandait à François comment s'était passé « le coup de la rue Montorgueil ». François en disait le ratage. Gênevay avait, on le sut plus tard, une douzaine de mille francs sur lui ; les bandits n'en avaient même pas vu la couleur.

Monsieur Lacenaire !

Habilement cuisinés, les deux hommes se mirent à table :

— Qui a fait le coup ? qui a fait le coup rue Montorgueil ? Qui a assassiné les Chardon ?

— Monsieur Lacenaire, répondirent Avril et François avec un visible respect.

Il n'y avait plus qu'à mettre la main sur celui-ci.

Ce ne fut pas facile parce qu'on le chercha, comme il arrive souvent, partout sauf en prison où il avait été jeté, lui troisième, le 2 février, pour faux et usage de faux. Mais pas à Paris, à Beaune. Et pas sous son nom, sous celui de Jacob Levi.

Lacenaire se défendit à peine. Dès qu'il sut qu'il avait été livré par ses complices, il se désintéressa de son sort personnel, n'eut plus qu'une pensée : punir les mouchards, faire en sorte qu'ils ne sauvassent point leur tête. Pour lui, il avait joué une partie, il l'avait perdue, il était naturel qu'il en réglât les frais.

Un autre sentiment, étrange en vérité, perçait aussi dans ses explications. Il entendait avoir, pour le dernier acte du drame de sa vie, un public capable d'en apprécier les tragiques péripéties. Quand on le transféra de Beaune à Paris, il eut un cri de joie :

— Paris ! enfin Paris ! il m'eut été odieux de présenter ma tête à un bourreau de province !

Pour se déboutonner complètement, il ne demanda qu'une chose : quelques égards :

— Il paraît que je suis un mauvais assassin, déclarait-il au chef de la sûreté Allard, mais vous verrez que je serai un très bon prisonnier. Evitez-moi, s'il vous plaît, la vermine !

Une paillasse propre le détendit. Il raconta tout, avec les plus amples détails, et sans omettre, toutes les fois que l'occasion s'en présentait, la note pittoresque :

— C'est vrai, j'ai dérobé chez les Chardon un manteau à collet de velours. Le velours me va bien au teint.

Il n'oublia pas de signaler que, pendant qu'il forçait, avec Avril, les tiroirs de la marchande d'objets pieux, les deux cadavres étendus à ses pieds, un client frappa à la porte :

— Monsieur Chardon, s'il vous plaît ?

— Il est sorti et ne rentrera pas avant ce soir, répondit Lacenaire.

Si le visiteur avait fait un pas en avant, un seul, il apercevait les deux corps.

Ces crimes avaient suscité une horreur sans pareille, par le sang-froid avec lequel ils avaient été préparés et commis, par l'intelligence cruelle qu'ils révélaient. Paris sentait peser sur lui une angoisse paralysante, comme si vingt, cent Lacenaire étaient sur le point de se signaler par de nouveaux forfaits. On clamait l'impuissance d'une police sans imagination en face de bandits d'une telle classe. L'humour avec lequel l'accusé répliquait à toutes les questions, son élégance incontestable, le récit plus ou moins embelli de ses bonnes fortunes, l'ascendant qu'il exerçait

toujours sur ses complices, transformèrent vite cette peur panique en un sentiment tout autre, et qui n'était pas plus noble : Lacenaire devint le lion du jour, la coqueluche des salons, le favori des dames. On en faisait une sorte de Manfred byronien poursuivi par le Destin. On contait qu'il s'était senti voué à la guillotine dès son plus jeune âge ; on répétait ses souvenirs d'enfance en s'extasiant :

— Tout enfant, disait-il, j'ai traversé, à Lyon, la place des Terreaux, un matin d'exécution. J'ai vu la guillotine. J'ai senti qu'un lien invisible existait entre elle et moi. Je n'ai jamais envisagé un autre genre de mort. Que de fois ai-je été guillotiné en rêve ! Le supplice n'aura même pas pour moi l'attrait de la nouveauté.

Devant le jury

Aux assises, il ne déçut point.

Grâce à lui, tout l'interrogatoire, ces 12-13 novembre 1836, fut mené tambour battant. Il déblayait avec une précision mathématique comme s'il était au tableau noir et faisait une démonstration, accablant François et Avril qui, à ses côtés, écumaient de fureur :

— Mais tu es donc devenu avocat général ? s'écria à un moment donné François qu'il venait d'entortiller.

Une mémoire implacable. Comme Avril discute sur l'heure exacte du crime Chardon, il rectifie sèchement :

— Il était une heure moins cinq quand nous avons tué, une heure quand nous avons volé. J'ai entendu sonner l'horloge de Notre-Dame quand je fracturais l'armoire.

François ne comprend pas, en sa simplicité de canaille rustique, que son terrible associé puisse provoquer la sympathie du public, évidente. Il écume. Il cherche à s'attirer, à lui aussi, quelque regard attendri :

— Tu fais le brave ! crie-t-il à Lacenaire qui vient de plastronner. Mais j'ai moins peur de la mort que toi. J'ai combattu en vingt batailles contre les ennemis de la patrie. J'ai été blessé cinq fois. J'ai sauvé un canonnier au pied de l'Atlas. Je n'ai jamais eu peur de la mort. Je n'en aurai pas peur davantage devant les fusils des cavaliers arabes, mais je ne veux pas mourir sur l'échafaud.

— Tu es bien dégoûté, lui réplique en riant Lacenaire.

— Tu verras que tu caponeras au moment de la mort, rugit François. Tu seras lâche !

Lacenaire ne daigne plus répondre. Il fait un pied de nez à son complice.

Il manquait un témoin, le fameux Bâton, qu'on n'avait pas pu retrouver. On le dit à l'audience. Lacenaire se lève à demi, interroge :

— A-t-on pensé à chercher au dépôt de la Préfecture de Police ?

Non, on n'y a pas pensé. Un garde part en hâte, revient avec Bâton. Enorme succès dans l'auditoire.

Il s'analyse lui-même dès que l'occasion lui en est offerte :

— Cruel ? non, je ne suis pas cruel. Mais j'ai compris que pour atteindre mon but, je devais dépouiller toute sensibilité. Ce n'est pas chose facile.

On semble redouter qu'il ne se livre à quelque geste funeste sur lui-même ; il proteste avec un sourire dédaigneux :

— Eussé-je le poison le plus actif ? Je ne l'utiliserais pas. C'est d'ailleurs un poison très efficace que le couperet. Que m'importe la guillotine ? Mourir d'un coup de sang ou d'un coup de hache, n'est-ce point, pareillement, mourir ? J'ai trente-cinq ans, mais j'ai plus vécu qu'un vieillard de 80 ans qui meurt d'une lente maladie, cacochyme, tremblotant, sans pensée.

Condamné à mort

Lacenaire et Avril furent condamnés à la peine capitale, François aux travaux forcés à perpétuité. Quand on lui a demandé s'il avait quelque chose à ajouter pour sa défense, il s'est incliné courtoisement devant son avocat, M^e Brochant, puis a déclaré :

— Rien pour ma défense, que mon avocat a présentée avec un talent supérieur et un zèle dont je lui suis de tout cœur reconnaissant. Talent et zèle qui étaient dignes d'une meilleure cause. Non, rien pour ma défense, mais je voudrais ajouter un mot à ce qui a été dit de mes amis.

Il a détaché le mot « amis » avec un art prodigieux, une ironie sardonique qui a fait frémir tout le monde.

Et, en effet, pendant près d'une heure, il reprend tous les arguments qui peuvent militer en faveur d'une impitoyable condamnation contre Avril et François, puis il termine :

— Un dénonciateur, moi ! allons donc ! un dénoncé, ne l'oubliez pas, je vous prie, messieurs. On a dit, paraît-il, que j'avais touché de l'argent pour accabler mes associés. Aimable plaisanterie ! que ferais-je aujourd'hui d'argent ?

Il a un petit rire et laisse tomber :

— Je n'ai pas d'héritier.

Puis, d'une voix soudain sifflante :

— Mais j'ai une vengeance à exercer, une vengeance qui est en même temps un devoir de conscience : ces deux-là m'ont trahi. Je vous les livre. Je ne demande pas grâce pour moi ; je ne veux pas de grâce pour eux.

En rentrant au greffe de la Conciergerie, comme Avril l'injurait :

— Cet imbécile s' imagine encore que j'ai livré sa tête pour quelques louis. Trente deniers. Il se prend pour le Christ. A ce compte-là, je pourrais lui demander combien il a reçu pour livrer la mienne. A quoi bon ? Si nos deux têtes devaient se payer le même prix, assurément je serais le bien mauvais marchand de ce trafic : car l'étoffe n'est pas là même.

Infernal orgueil ! supervanité ! Mais qui va, quelques jours plus tard, lui inspirer une bien belle réplique à une demande du préfet de police Gisquet qui lui a fait porter de la part d'une grande dame (quelles mœurs !) un billet ainsi conçu : « Mme D... prie le sieur Lacenaire de lui » écrire une lettre jolie, mais bien jolie, sur un » sujet d'imagination. Elle fait une collection » d'autographes et serait fort aise d'y placer celui » du sieur Lacenaire. »

Qu'un préfet de police ait osé transmettre de scandaleux billets, voilà qui en dit long sur la moralité de cette époque ! Lacenaire donne une leçon à la dame en lui répondant : « Monsieur » Lacenaire a reçu le billet de Mme D... Il lui » reste bien peu de temps pour se livrer à des » sujets d'imagination ; mais comme lui aussi » fait collection d'autographes, il y placera le » billet de Madame D... »

Dans ce petit duel épistolaire, le beau rôle

restait au bandit. Croirait-on que M. Gisquet prit la peine de se rendre dans le cachot du condamné pour plaider la cause de Madame D... ? En vain d'ailleurs.

Pour la Noël, Lacenaire demanda une faveur : il souhaitait se rencontrer quelques instants avec son complice Avril dont il appréciait l'esprit gavroche et le cynisme ; il demanda au directeur de la Conciergerie s'il ne pourrait pas « réveiller » avec son camarade ; on lui accorda cette grâce et un repas agréable fut servi aux deux hommes dans la même cellule : mouton rôti, volaille, entremets, dessert, deux bouteilles de vin, café, eau-de-vie. Au dessert, Lacenaire, se souvenant qu'il avait été, qu'il restait, poète, improvisa ce « Noël » qu'il chanta à pleine voix :

RÉVEILLON A LA CONCIERGERIE

*Noël ! Noël !
Tout tombe du ciel,
Allons, plus de fiel !
Vive Noël !*

*A nous, saucisse et poularde !
A nous, liqueur et vin vieux !
Fais la nique à la camarade
Qui nous montre les gros yeux.
Noël, etc...*

*Salut, pays de Cocagne,
Lieu jadis si fréquenté !
Salut, pétillant champagne,
Vin si cher à la beauté !
Noël, etc...*

*Un beau buveur, c'est l'usage,
Boit à l'objet qui lui plaît :
Avec moi, frère, en vrai sage,
Bots à la mort, c'est plus gai ;
Noël, etc...*

Buvons au jour qui s'avance,
A l'oubli de tous nos maux,
A l'oubli de la vengeance,
Des méchants et puis des sots !
Noël, etc...

Buvons même à la sagesse,
A la vertu qui soutient :
Tu peux sans crainte d'ivresse
Boire à tous les gens de bien.
Noël, etc...

Un pauvre homme, d'ordinaire,
Pour mourir a bien du mal ;
Nous, nous avons notre affaire
Sans passer par l'hôpital.
Noël, etc...

Sur les biens d'une autre vie
Laisse prêcher Massillon :
Vive la philosophie
Du bon curé de Meudon.
Noël, etc...

Conversion ? Point !

On lui prêtait beaucoup de mots, beaucoup de vers aussi. Il les désavoua en bloc, mais formellement.

On assurait qu'il s'était converti, sur les prières de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, qui lui avait en effet envoyé un prédicateur à la mode, l'abbé Cœur, un ancien aumônier militaire dont l'éloquence fougueuse avait fait dans les camps bien des conversions. Lacenaire témoigna le plus grand respect au digne ecclésiastique, l'écouta, puis le poussant vers la porte de sa cellule :

— Je ne crois pas pouvoir vous entendre une seconde de plus, monsieur l'abbé, mais je vous prie de n'en pas moins remercier Monseigneur de sa paternelle bonté.

Les milieux catholiques répandirent, après cette visite, un poème : *Insomnie d'un condamné*, dans lequel on trouvait ces trente vers :

- « Elle est longue la nuit quand le criminel
[veille.
« S'il s'endort, il maudit le bruit qui le
[réveille ;
« Libre et non criminel, dans un songe il
[vivait.
« Que voit-il maintenant aux lueurs des
[étoiles ?
« L'alcôve où l'araignée a suspendu ses toiles
« Et le remords à son chevet.
« Il a beau fermer l'œil, un bras glacé le
[touche,
« Un cadavre tout nu vient partager sa
[couche,
« Il livre son oreille à d'infernales voix.
« Il entend sur les quais une pesante roue ;
« Il entend le bourreau, le gibet que l'on
[cloue,
« Le chant lugubre des convois.
« On peut mourir athée alors que le délire
« Dans le livre des cieux nous empêche de
[lire,
« Quand le lit est déjà le funèbre caveau,
« Que le sang suspendu dans la veine glacée,
« Au malade expirant ne laisse de pensée
« Dans le cœur ni dans le cerveau.
« Mais lorsqu'on va mourir dans sa jeunesse
[verte,
« A l'âge où notre vie à peine s'est ouverte,
« Avant que son printemps ait fait place à
[l'hiver,
« Et que Clamart est là, le hideux cimetière,
« Demandant notre chair, notre chair tout
[entière,
« Pour servir de pâture au ver.
« Alors, croyez-le bien, une agonie immense

« Vous rend toute raison, chasse toute
[démence.
« Avant de dire au monde un éternel adieu
« L'homme veut éviter le céleste anathème
« Et court à l'échafaud comme au sanglant
[baptême
« Qui réconcilie avec Dieu. »

Était-il de Lacenaire, vraiment, ce poème du repentir ? Nous ne serions pas éloigné de le croire. Il le désavoua pourtant publiquement, retombant dans ses sarcasmes cyniques et rimant, pour attester *in extremis* son athéisme une ode à la guillotine qui débute ainsi :

« Salut, ô guillotine, expiation sublime,
« Dernier article de la loi,
« Qui ravit l'homme à l'homme et le rend pur
[de crime
« Dans le sein du néant, mon espoir et ma foi.
« Ah ! Je vous connais bien, dalles qui faites
[place
« Aux quatre pieds de l'échafaud,
« Dalles de pierre blanche où ne reste plus
[trace
« Du sang versé par le bourreau, etc... »

Le châtiment

L'exécution eut lieu le 9 janvier 1836, à la barrière Saint-Jacques. Ce fut l'une des décapitations les plus pénibles qu'ait enregistrées l'histoire criminelle. Avril et Lacenaire avaient été prévenus la veille que leur dernier jour était venu : on leur avait notifié leur transfert à Bicêtre :

— Allons, fit Avril, je vois, sans être sorcier, que demain matin Lacenaire et moi nous danserons la gigue à l'abbaye de Monte-à-Regret.

— Tant mieux ! se contenta de dire Lacenaire, il vaut mieux plus tôt que plus tard.

Et comme le directeur de la Conciergerie assistait au départ, assez ému :

— Allons ! du courage, monsieur Allard. Il faut bien que j'y passe. Faites comme moi, prenez la chose gaiement ! Merci pourtant de vous mettre ainsi à ma place !

Sur cette dernière plaisanterie, il éclata de rire.

Dans le panier à salade, Avril demanda à son complice :

— Monsieur Lacenaire, vous qui avez tant d'esprit, faites-moi donc une chanson pour que je la chante en allant à l'échafaud.

— Mon cher Avril, répondit Lacenaire, je ne te ferai pas de chanson. On chante quand on a peur et j'espère que nous ne chanterons ni l'un ni l'autre.

Il gelait à pierre fendre. Dans leur cachot, les misérables passèrent leur dernière nuit à grelotter. L'eau gela dans leur broc. Lacenaire se plaignit (ce fut son seul moment de défaillance) :

— Comme il gèle ! La terre sera bien froide.

Avril ricana :

— Demande à être enseveli dans de la fourrure !

A 6 h. 30, on les conduisit à la chapelle pour entendre les prières des agonisants. Avril priaît doucement. Lacenaire demeura indifférent, mais respectueux.

Devant l'échafaud, cinq à six cents personnes attendaient, maintenues par un cordon de troupes. Peu de femmes. Trois ou quatre gardes nationaux accourus d'un poste voisin, ce qui fit dire à un homme du peuple :

— Quand on vient à ce genre de spectacle, on ne se met pas en uniforme !

Lacenaire descendit le premier de la voiture ; il avait sur les épaules la redingote bleue qu'il portait le jour de l'assassinat et aux assises. Il suivit avec attention les derniers mouvements des bourreaux (Monsieur de Paris et Monsieur de Beauvais, appelé à la rescousse) et de leurs aides. Avril descendit à son tour, embrassa l'aumônier, escalada en courant les marches et en s'étendant sur la lunette cria :

— Adieu, Lacenaire, adieu, mon vieux !

— Du courage, Lacenaire, dit au condamné l'abbé Montez.

Il ne répondit que par un signe de tête, gravit les marches, mit de lui-même la tête dans la lunette ensanglantée. La guillotine était vieille et en mauvais état : l'exécution d'Avril en avait décalé l'équilibre et trois fois de suite le couperet glissa dans les rainures sans tomber jusqu'au cou qu'il avait à sectionner. Dans un suprême et horrible effort, Lacenaire réussit à tourner la tête et à fixer le coutelas qui descendit enfin et fit son office.

Dans ses *Emaux et Camées*, Théophile Gautier consacre tout un poème au chansonnier assassin, un poème dont on retiendra les deux derniers vers qui forment épitaphe :

« *Vrai meurtrier et faux poète,
« Il fut le Manfred du ruisseau... »*

VIII

UN DISCIPLE DE LACENAIRE : LUCIEN MORISSET

Lacenaire, ce « dévoyé-type », comme l'appelaient le professeur Lacassagne, devait faire au moins un disciple, mais qui resta fort inférieur à son maître.

Lucien Morisset était né en 1858, dans le Loir-et-Cher, d'une très honnête famille de bourgeoisie moyenne, non sans une certaine aisance, et qui put faire donner à son fils une éducation excellente. Lucien commença par justifier tous les espoirs que ses parents mettaient en lui. Elève brillant, appliqué, soumis, il ne manifestait qu'un défaut : un amour-propre excessif, presque maladif. D'une imagination vive, d'une mémoire excellente, il lisait énormément, et avec profit. Sorti du collège, il se dirigea tout d'abord vers la basoche. Clerc de notaire à Tours, il montra à l'étude de son patron, M^e Morin, les mêmes qualités précieuses que sur les bancs de l'école. Il semblait promis au plus paisible, au plus heureux avenir. Mais sous ses dehors doux et modestes, il cachait une ambition folle :

« Je me sens de force à conquérir le monde », écrivait-il dans des lettres que l'on retrouva dans sa chambre et qu'il adressait à des amantes ima-

ginares. « Je sais que j'ai du génie et il faudra bien que l'on s'incline devant lui. »

De 1875 à 1876, il écrivit des milliers de vers : la gloire de Hugo le faisait pâlir de jalousie.

— Ce sont les poètes, disait-il à un camarade qui ouvrait de grands yeux, ce sont les poètes qui gouverneront bientôt les hommes !

Comme, cependant, il n'était pas sot, et ne manquait pas d'un certain goût, il dut rapidement s'avouer que ses poèmes n'avaient point la classe de ceux d'un Victor Hugo, ni d'un Lamartine. Brutalement, il cessa de versifier et se tourna vers le journalisme et la politique. Pendant deux ans, il chercha un secrétariat d'homme politique, envoya des chroniques, des pamphlets aux journaux parisiens qui, vraisemblablement, ne lurent même pas ces manuscrits tourangeaux, car aucun n'accusa jamais réception au malheureux Morisset qui se consumait dans sa petite chambrette et commençait à s'aigrir. En 1879, il tenta un suprême effort pour vaincre l'indifférence totale en laquelle étaient jusque là tombées ses diverses activités littéraires : il écrivit un long roman, à demi autobiographique en ce sens qu'il prêtait au principal personnage ses ambitions, ses rêves, ses déceptions, ses amertumes. On tient là la première manifestation anarchique de cet esprit qui, mieux dirigé et surtout moins mégalomane, aurait pu fournir des œuvres d'un certain mérite. Le héros de ce roman politico-judiciaire lance des tirades enflammées contre la société, cette impitoyable marâtre qui méprise ses meilleurs fils et ne leur laisse le choix qu'entre l'esclavage et la mort.

Aucun éditeur n'accepta de publier le livre. Désespéré, Morisset tenta de se tuer d'un coup

de pistolet, ne réussit qu'à se blesser légèrement, se rétablit vite et dut, pour vivre, entrer comme expéditionnaire chez M^e Galpin, un confrère de M^e Morin (ce dernier s'était séparé de son jeune clerc à la suite de peccadilles insignifiantes : absences irrégulières, propos désagréables tenus par Lucien sur la femme de son patron, etc...).

Guerre à la société

A tort ou à raison, Morisset considéra que tout avenir lui était désormais bouché, que sa vie entière se passerait sur des copies d'actes et grosses banales. La fièvre le prit. Il trouva chez un bouquiniste les *Mémoires* (plus ou moins apocryphes d'ailleurs) écrits par Lacenaire pendant qu'il attendait, en prison, de passer en jugement, il s'enthousiasma pour ce rebelle éloquent, et déclara la guerre à la société.

Méditant sur les derniers jours de l'année 1879, Morisset écrivait :

« Je suis dégoûté de cette ignoble et rampante » société. On peut verser son sang à flot ; il est » trop pâle pour tacher les mains. Il n'y a point » de Dieu : il y a la Force universelle. La société » n'a pas le droit de reprocher les crimes, parce » qu'elle en commet journellement. Je crois que » le Bien est la conséquence du Mal, l'homme » n'est pas responsable de ses actions, et que les » conséquences du crime sont avantageuses à » la société... J'ai étudié le vol et ses conséquences ; j'ai constaté que le vol se retrouvait dans » la plupart des actions des hommes. L'entre- » preneur par exemple ne s'attribue-t-il pas des » gains sur le travail de ses ouvriers ? Le marchand ne bénéficie-t-il pas des aptitudes de ses » commis ? etc... »

On retrouve là tous les paradoxes faciles, les sophismes enfantins qui ont toujours enflévré les ratés. Sur cette pente, les misérables glissent vite...

Premiers vols et crimes

Dès les débuts de 1880, Lucien Morisset passe de la théorie à la pratique. Il commence modestement : laissé seul à l'étude pendant le déjeuner du notaire et du principal clerc, il ouvre avec une fausse clef le tiroir de la petite caisse, y dérobe quelque menue monnaie. Puis s'enhardit, augmente l'importance de ses larcins. Tout cela au demeurant ne va encore pas très loin. En un an, il a réussi à soustraire, sans attirer l'attention du notaire, un peu plus de cinq mille francs. Cinq mille francs-or, il est vrai, et qui représenteraient aujourd'hui en pouvoir d'achat quarante ou cinquante fois plus. Mais M^e Galpin a une étude prospère, n'est pas avare : il a pleine confiance en ses clercs ; et surtout en ce garçon effacé pour qui il est tout près d'avoir un faible, parce qu'il le sent malheureux, sans grandes ressources, et qu'il ne soupçonne rien des tempêtes qui agitent son âme. Bref, pendant quinze ou seize mois, Morisset restera impuni.

Il n'est point sot, nous l'avons dit déjà ; il ne se fait pas grandes illusions sur la durée de cette impunité. Il sait qu'il sera pris un jour, et châtié. Et son orgueil diabolique n'admet pas qu'on n'ait alors à lui reprocher que des vols aussi élémentaires : il achète un revolver, il a pris une décision tragique ; quand il se verra découvert, il abattra M^e Galpin. Un crime, — et un crime gratuit, un crime de principe comme celui-là — est seul à

la mesure de sa haine pour tous les braves gens, « si médiocres », qui l'entourent et continuent à le méconnaître.

En attendant, il court les filles, dissipe les produits de ses vols en des parties fines, « des orgies », pendant lesquelles il tient à ses partenaires féminines des propos qu'elles écoutent avec complaisance sans y rien comprendre :

— Tu parles bien, mais tu parles trop, lui dira une nuit, bien innocemment, une petite prostituée à demi-ivre.

Le mot, si inoffensif qu'il soit, lui va au cœur. Il jette à la fille un regard féroce, tâte dans la poche de sa redingote la crosse de son pistolet, hésite un instant. Va-t-il abattre cette bête à plaisir si affreusement ignorante et incompréhensive ? Mais un hoquet de la fille, annonciateur de troubles digestifs plus sérieux, la fait courir aux lavabos ; quand elle le rejoint, pâle et dégrisée, sa colère est tombée. Il l'entraîne sur un divan et la prend furieusement. Elle ne se doutera jamais du danger qu'elle a couru.

Le crime d'un fou

Début de juin 1881. Par un malencontreux hasard, M^e Galpin a refait sa caisse à deux jours d'intervalle. Il y manque cinq écus de cinq francs.

— Qu'est-ce que j'ai bien pu faire de ces écus ? se demande le bon notaire. A qui diable ai-je payé vingt-cinq francs depuis avant-hier ?

Morisset est pris. Va-t-il, comme il se l'est promis, tuer ?

Non, à la minute décisive, il a flanché. Au surplus, M^e Galpin ne l'a point dénoncé, n'a pas appelé les gendarmes. Il s'est contenté de congédier le clerc indélicat.

Il reste à celui-ci deux ou trois cents francs. Avant d'abattre son patron, il veut encore deux ou trois nuits de plaisir, de débauche. Il sera temps, ensuite, de tuer et de mourir.

Le 17 juin, Lucien, sortant d'une maison close de Tours, se cogne au premier clerc de l'étude Galpin, un nommé Dupuis, bonhomme sec, austère, méchant, qui ricane et jette à l'ancien expéditionnaire :

— Voilà qui ne m'étonne point ! Je sais maintenant où passaient les écus de M^e Galpin. En tout cas, n'oubliez pas que je peux vous faire arrêter quand il me plaira !

Morisset va lui sauter à la gorge ; il se maîtrise, lui crache au visage, rentre en courant chez lui, prend son revolver, le charge, met dans sa poche un chargeur de rechange, ressort, et se dirige vers l'étude Galpin. Le notaire (et peut-être aussi son premier clerc) est condamné.

En route, le jeune homme croise une bande d'ouvriers qui fêtent je ne sais quel anniversaire corporatif et qui se donnent le bras en chantant le *Beau Nicolas*. Quand Morisset arrive à leur hauteur, ils entonnent le refrain :

Le voilà, ah ! ah ! ah !

Nicolas !

Il n'a plus toute sa raison, il se croit moqué, il décharge sur les promeneurs son revolver. Six coups. Deux blessés. Heureusement sans gravité.

— Je pouvais être arrêté d'une minute à l'autre, expliquera plus tard le sinistre petit bonhomme. J'aurais été traduit en simple correctionnelle. Ce que je ne voulais point. J'avais droit aux assises. Je craignais de n'avoir pas le temps

d'aller abattre M^e Galpin, et je me décidai à tuer le premier passant que je rencontrerai.

Folie pure !

Et en effet, Lucien recharge son arme, la garde en main, aperçoit un passant qui va traverser la rue, court sur lui, lui loge deux balles en plein ventre. Deux soldats ont assisté à la scène sans pouvoir rien empêcher ; ils sautent sur le meurtrier qui cherche à fuir :

— Je voulais aller régler son sort à mon ancien patron.

Dès le premier interrogatoire, il avoue tout. Avec superbe.

Comme Lacenaire...

Il semble n'avoir qu'un souci : s'égaliser à Lacenaire.

— Lacenaire ! dira-t-il avec enthousiasme, un homme splendide ! La plus puissante individualité de notre temps ! Son œuvre conduit à des déductions énormes. Je reconnais en lui mon seul maître. Comme lui, j'étais né sensible et bon. Je n'ai jamais vu, sans que mes yeux s'emplissent de larmes, un veau conduit à l'abattoir, ou un chien jeté dans la Loire. Comme Lacenaire, j'ai la haine d'une société qui ne s'incline que devant celui qui la viole, qui n'a de respect que pour la force.

Des formules d'une absurdité incroyable :

— J'estime bien davantage Troppmann qui tue une famille à ses risques et périls que le charcutier qui abat des porcs tout aussi innocents et dont les meurtres l'enrichissent.

Des explosions d'orgueil extravagantes :

— Lacenaire était un « praticien » beaucoup

plus fort que moi, mais je suis meilleur théoricien.

Bien entendu, le malheureux est confié à des aliénistes. Il semble qu'il ne soit bon que pour l'asile. Mais non. Le très éminent psychiatre Legrand du Saulle, qui fait autorité en la matière, est beaucoup moins impressionné par les tares psychiques de Morisset que par les dangers qu'il fait courir à ses concitoyens. C'est un de ses psychiatres de bon sens, et de raison froide, dont la race semble en voie de disparition. Morisset n'a point une hérédité viciée : aucun de ses ascendants n'a sombré dans la folie ; lui-même n'est pas alcoolique ; aucun signe d'épilepsie ; ce n'est ni un halluciné, ni un impulsif, ni un délirant.

— Pas un seul aliéniste de France ne pourrait le garder dans un cabanon ! Il est aussi intelligent qu'orgueilleux et ambitieux. Sous l'influence de lectures détestables, il s'est composé une morale à son usage. C'est un sujet d'une redoutable perversité. Qu'à la suite de certaines exagérations passionnelles, il puisse revendiquer une responsabilité légèrement atténuée, il se peut, mais rien de plus.

Or, précisément, Morisset n'accepte pas qu'on lui cherche des circonstances atténuantes :

— Ce que j'ai fait, je l'ai voulu. Ce que j'ai voulu, je l'ai médité. Je ne veux pas qu'on me déshonore : je ne suis pas fou.

Condamné à mort

Cette sinistre arrogance, il ne s'en départira pas devant les assises, le 17 septembre 1881. Pas un regret, pas l'ombre d'un remords. Aucune

émotion. Débats de peu d'intérêt. L'affaire est d'une telle clarté ! L'homme, d'un tel cynisme !

Il déclare d'une voix dédaigneuse :

— J'ai tué, vous le savez. Avant d'agir, j'avais comparu devant le tribunal de ma conscience et je m'étais jugé. Ce tribunal m'a absous. Mais je ne vous demande pas la même honnêteté. Prenez ma tête. Si j'étais à votre place, je la prendrais.

Les dépositions des témoins ne l'intéressent pas. Les écoute-t-il ? Oui, malgré tout, car de temps à autre il hausse les épaules, ou ricane doucement. A un moment donné, le procureur de la République Maurice fait allusion à ses débauches :

— Mon corps, proteste-t-il vivement, y prenait part, mon âme point.

Les seules minutes qui puissent retenir l'attention sont celles pendant lesquelles dépose le docteur Legrand du Saulle qui explique avec une lumineuse précision comment Morisset n'est pas fou. L'avocat de l'accusé, M^e Houssard, bâtonnier commis d'office, intervient :

— Tuer un passant, sans raison, n'est donc pas l'acte d'un fou ?

— Je dis que Morisset n'est pas fou, riposte l'aliéniste doucement. Je ne dis pas qu'il n'a pas commis l'acte d'un fou. Un homme intelligent peut faire une sottise sans devenir pour cela un sot.

A 11 h. 20 de la nuit, le jury entre en délibération. Il ne lui faudra pas moins d'une heure quarante non pour affirmer la culpabilité de l'accusé, mais pour lui refuser les circonstances atténuantes. C'est la condamnation à mort. Morisset l'écoute impassible. Il salue la Cour courtoise-

ment, et quitte la salle d'audience d'un pas d'automate.

Il devait échapper au sort de son maître Laccenaire : le président Grévy commua sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

IX

LA COMTESSE DE NAYS,
RECELEUSE
DES « GRANDS FANANDELS »

Quand, le matin du 6 novembre 1831, le conservateur des Médailles à la Bibliothèque royale, M. Roux-Sessey, un petit homme d'une vivacité toute méridionale, et qui n'avait rien d'un bureaucrate, arriva rue de Richelieu, quelle ne fut pas sa surprise angoissée en apercevant une longue corde qui pendait à la fenêtre du cabinet des Médailles, vaguement balancée par une brise aigrette. Il prit le pas de course, s'engouffra en trombe sous la voûte d'entrée, grimpa quatre à quatre les escaliers, traversa la salle dite des Imprimés et... découvrit dans la solide porte de bois dur qui conduisait des Imprimés aux Médailles une ouverture artistement découpée, d'environ 60 centimètres sur 40. Donnant de toute sa voix, assez frêle, mais aiguë, il appela des gardiens qui faisaient les cent pas dans les salles voisines et avec eux, pénétra dans le cabinet où était gardé un trésor unique, d'une valeur marchande considérable, d'une valeur historique plus grande encore.

Il s'attendait au pire.

Il vit le pire.

Les audacieux voleurs qui avaient réussi à pénétrer dans la Bibliothèque avaient enlevé plus de deux mille médailles d'or, des bibelots irremplaçables, des reliques remontant à l'époque mérovingienne : la coupe de Charlemagne, l'anneau royal de Childéric, le sceptre de Louis le Débonnaire, etc... Il était bien impossible d'évaluer, même très approximativement, avant inventaire complet, le montant du vol, mais il représentait certainement plusieurs millions, quelque chose en monnaie 1948 qui avoisinerait 4 ou 500 millions. « Un butin qui valait la peine qu'on se dérangeât ! » devait dire plus tard, ironiquement, le principal auteur de ce fructueux cambriolage.

M. Roux-Seysset ne s'attarda pas en vaines récriminations ; il n'était pas de ceux qui jouent volontiers les détectives amateurs. Il envoya aussitôt un express au conservateur en chef de la Bibliothèque, fit appeler le commissaire de police du quartier, et demeura sur place pour empêcher les gardiens et nettoyeurs de déranger quoique ce fût. Les portes de la Bibliothèque furent provisoirement fermées au public. Il importait de se rendre compte avant tout du chemin pris par les voleurs pour ce « fric-frac » sensationnel.

Moins d'une heure après la fâcheuse découverte de M. Roux-Seysset, arrivait sur les lieux Vidocq, alors chef de la Sûreté, bientôt suivi du préfet de police Gisquet. Un homme singulier ce Vidocq, ancien bagnard, « rangé des voitures », passé au service de la Société. D'une incontestable habileté, d'ailleurs, et qui mettait à ses nouvelles fonctions la même passion aventurière qu'il avait mise jadis à tourner les lois. Il connaissait tous les trucs de ses anciens camarades de prison, et de galères et, à une époque où les

méthodes scientifiques n'étaient pas encore en honneur dans la police, il arrivait à des résultats étonnants grâce à une expérience entièrement faite aux dépens des honnêtes gens.

Vidocq, en quelques instants, eut repéré le passage des voleurs ; partis de la rue Neuve-des-Petits-Champs, ils avaient réussi à gagner, par les gouttières, le toit de la Bibliothèque à l'angle des Petits-Champs et de la rue Richelieu. Une fois sur le toit, le reste n'avait plus été pour ces agiles garçons qu'un simple jeu. Par une fenêtre de mansarde, délicatement sectionnée, ils avaient pénétré dans le bâtiment, descendant sans peine aux Imprimés et n'ayant plus qu'à s'ouvrir une entrée dans le panneau inférieur de la porte des Médailles.

Les dégâts matériels faits aux bâtiments étaient réduits au minimum ; le travail avait partout été fait avec propreté, presque élégance :

— Hum ! grommela Vidocq, ce ne sont pas des enfants de cœur !

Ce n'étaient pas des enfants de cœur en effet. Le chef de la Sûreté allait en avoir une preuve nouvelle. Examinant le découpage de la porte des Médailles, il découvrait par terre une minuscule scie, de la taille d'un ressort de montre, l'outil, de toute évidence, avec lequel avait été sectionnée la porte. Vidocq eut un petit sifflement admiratif :

— Je ne connais que trois hommes qui sachent jouer de ce délicat petit instrument, dit-il au préfet de police en lui montrant la scie. Que le diable m'emporte si ce n'est pas un des trois qui a fait le coup !

— Ils se nomment ?

— Fossard l'aîné, dit Bonnet Rouge...

— Un ancien forçat ? fit Gisquet.

Vidocq lui lança un petit clin d'œil en dessous, moquant tant de candeur :

— Ce sont tous les trois d'anciens forçats. Fossard l'aîné, trois fois évadé du bagne, le maître des Grands Fanandels, un gentil garçon qui m'a déjà donné bien du tourment... Perraud le Roux que je croyais encore au pré, à Toulon, qui y était du moins il y a trois semaines... et Jacquot Bel-OEil, un borgne lesté comme un singe et vicieux comme une mule, qui vient de tirer trois ans de prison à Clairvaux et dont on me signalait hier le retour à Paris chez une jolie fille de la rue des Flamands, Nanette Garat.

Si Vidocq voyait juste, s'il disait vrai, l'affaire pouvait être menée rondement. Les policiers n'avaient plus rien à faire dans le cabinet dévalisé. La route par laquelle les voleurs étaient partis, chargés de leur butin, avait été repérée sans difficulté : ils s'étaient contentés de jeter une corde d'une des fenêtres du cabinet et s'étaient laissé glisser en bas. C'est cette corde dont la vue avait immédiatement alerté M. Roux-Seysset.

Fossard l'aîné, dit Bonnet-Rouge

Vidocq avait aussitôt lancé sur les pistes relevées par lui ses meilleurs hommes : son ancien camarade de galère, Coco Latour, devait retrouver Fossard ; Painbrun, qui venait de se signaler dans une histoire de vol à main armée et qui avait d'utiles relations dans le monde des filles, était chargé de tâter discrètement Jacquot Bel-OEil ; pour Perraud, il était bien au bagne, solidement enferré, et par conséquent hors jeu.

Bel-OEil, à peu près en règle avec les lois, ne se cachait pas. Interpellé par Painbrun, il accepta

de le suivre chez Vidocq qui l'interrogea avec sa bonhomie habituelle. Tout fut réglé en quelques minutes : la nuit du vol, Jacquot dansait dans un bouge de la Cité ; il s'y était pris de querelle un peu avant minuit avec un garçon boucher ; des sergents de ville avaient mis fin à la bagarre en coffrant les deux hommes qui avaient passé la nuit au poste. On pouvait, certes, prétendre que le vol avait eu lieu dans la première partie de la nuit et que Bel-OEil avait été au bal se constituer un alibi. Mais il était malgré tout peu probable qu'un homme en possession d'un aussi considérable butin se fût risqué à des manifestations si tapageuses. Vidocq élimina Jacquot.

Restait Bonnet-Rouge.

Tout semblait en faire le coupable. Ce grand beau gars d'une cinquantaine d'années, taillé en hercule et de manières aisées, était le prince des hors-la-loi. Les plus excitantes légendes couraient sur lui : il avait été envoyé déjà trois fois au bagne, et trois fois il s'en était évadé à la date qu'il avait lui-même indiquée. Evadé si facilement qu'on se demandait de quelles complicités il ne devait pas jouir parmi les gardiens ! Surveillé avec un soin particulier, quotidiennement fouillé, il narguait ses geôliers et, sortant de leurs mains, il leur montrait ironiquement au bout des doigts un louis d'or qui avait échappé à leurs recherches. On le reprenait, on se livrait sur lui, mis à nu, aux prospections les plus infâmes, rien ! Il regagnait sa paillasse et exhibait à ses compagnons de chaîne une lime, un couteau, des écus d'argent, une montre, etc...

Il s'était échappé du bagne de Brest, où il avait été envoyé pour vingt ans, au début d'octobre 1830, et depuis treize mois on n'avait pu remettre

la main sur lui. Avant de rompre son ban, il s'était vanté de faire prochainement un coup qui suffirait à enrichir l'association de malfaiteurs à laquelle il présidait, un coup qui mettrait à l'abri du besoin tous les « fanandels ».

D'autre part, il avait un frère bijoutier-horloger, rue Saint-Martin, et qui avait dû lui donner toutes indications nécessaires sur la valeur des médailliers de la Bibliothèque royale. Nul ne semblait plus qualifié que Fossard jeune pour écouler le produit du vol.

Vidocq, prétextant une affaire de fausse monnaie, perquisitionna rue Saint-Martin. Sans résultat. Le bijoutier était en règle. Il n'y avait d'autre issue que de retrouver Fossard aîné.

Coco-Latour joua de bonheur. Un jour qu'il flânait sur les boulevards il aperçut, jouant de la badine, vêtu avec une suprême élégance et du meilleur goût, l'homme qu'il cherchait. Coco était un petit bonhomme ventripotent, dont Fossard n'eut fait, dans une bagarre, qu'une bouchée. Il eut une idée ingénieuse. Il s'attacha discrètement à ses pas jusqu'au moment où le forçat passa devant de poste de police de la rue des Graviillers. A ce moment précis, le policier bondit :

— Que vous m'avez pris Elise, monsieur, c'est déjà beaucoup, mais que vous exigiez que je lui fasse une pension, c'est trop !

— Elise ? fit l'interpellé en souriant. Qui ça, Elise ?

— Ne faites pas l'imbécile, monsieur le dandy, s'il vous plaît ! Elise, ma femme, dont vous êtes l'amant depuis trois mois !

— Vous vous trompez, monsieur. Je vous jure que je ne vous connais pas, et pas davantage madame votre épouse. Je n'ai jamais aimé d'Elise.

Mais déjà un attroupement s'était formé, ricanant, et des sergents de ville accouraient. Coco Latour avait obtenu ce qu'il voulait. Il sauta à la figure de Fossard :

— Vous êtes un gremlin, monsieur et malgré votre stature, je vais vous donner la correction que vous méritez ! etc...

L'aventure ne pouvait se terminer qu'au poste. Là, Coco Latour se fit connaître :

— Tu es fait, mon bonhomme, dit-il à Bonnet-Rouge. Inutile de nier. Si tu n'es pas Fossard, enlève ta veste et montre-nous ton épaule. Je parie ma perruque contre la bague que tu as au doigt que les lettres T. F. y sont gravées.

— Inutile, confessa le bagnard. Je me rends.

Une nouvelle piste

Conduit chez Vidocq, il y subissait un interrogatoire patient de sept heures.

Et ne disait rien :

— D'accord, je suis en rupture de ban. Quant à votre histoire de médailles, je n'en connais rien. Je n'y suis pour rien.

Puis riant avec jovialité :

— Mais le camarade qui a fait le coup n'est pas manchot, et je lui tire le chapeau. Très flatté, ajoutait-il en saluant Vidocq, qu'un amateur comme vous m'ait jugé de taille à faire la chose !

On n'en tira rien de plus. Il n'y avait qu'à le renvoyer au bagne, ce que l'on fit. Mais non sans donner toutes instructions pour qu'une surveillance particulière fut exercée sur ses gestes, et sur son courrier. Fin décembre, une lettre confiée par Fossard à un compagnon libéré permit de repartir sur nouveaux frais. Le bagnard invi-

tait son frère l'horloger à aller trouver « la daronne » et à lui demander d'apporter à Brest vingt-cinq mille francs en or pour préparer une quatrième évasion.

Habilement recachetée, la lettre fut remise à Fossard jeune que Coco Latour se chargea de filer. Trois jours après, l'horloger se rendait rue Férou, chez la comtesse de Nays.

Une grande dame recéleuse

Coco en crut à peine ses yeux, et Vidocq hésita à pousser plus avant. C'était une très grande dame, fort bien en cour, que Mme de Nays. D'excellente famille, apparentée à la meilleure noblesse de France, réputée pour son esprit et sa charité, la comtesse n'avait pas encore atteint la cinquantaine et était demeurée d'une vivacité charmante. On se répétait ses mots, on se disputait ses invitations, on admirait sa bienfaisance. M. de Nays, ancien officier de cavalerie, mis à la retraite à la suite d'une cruelle chute de cheval, vivait dans ses terres où sa femme allait tous les mois lui rendre visite. Les plus hauts personnages du royaume s'asseyaient à sa table ; Guizot vantait sa culture, le maréchal Soult lui tournait des madrigaux, Montalivet lui obtenait des autographes de Victor Hugo, de Lamartine et de Vigny ; Armand Carrel prétendait qu'elle avait trop de cœur pour n'être pas républicaine, et Mérimée qu'elle avait trop d'esprit pour n'être pas monarchiste.

Elle visitait assidûment les prisons, apportant aux condamnés tous apaisements moraux et matériels, avec une générosité que vantait l'archevêché. On admirait la tenue de ses domestiques

et l'allure de ses équipages. Oui, en vérité, une très grande dame.

Vidocq hésita, disions-nous. Pas longtemps.

Sans en référer à aucun de ses chefs, il prit une initiative risquée, mais bien dans sa manière. Il organisa le cambriolage de l'hôtel de la rue Férou. Opération révélatrice. On trouva chez la séduisante comtesse une petite partie des objets volés au cabinet des Médailles, et le produit d'une foule de cambriolages restés impunis. Plus une correspondance suggestive : Mme de Nays était la recéleuse à la fois et la trésorière de l'association des Grands Fanandels présidée par Fossard l'ainé ! Entre temps, la comtesse, suivant les instructions de Bonnet-Rouge, son amant, était parti pour Brest, avec les mille ou douze cents louis demandés, — et une autorisation bien en règle lui permettant de pénétrer dans le bague. A l'entrée de la ville, sa voiture fut arrêtée par Coco-Latour, parti en avant-garde ; deux policiers remplacèrent sur son siège le cocher, mis sous les verrous, et la dame dut faire demi-tour.

Le scandale étouffé

Les preuves, cette fois, étaient patentes. La comtesse ni Fossard ne pouvaient nier. Ils ne le tentèrent pas. Fossard jeune, plongé à son tour dans le bain, fut plus loquace encore : c'est bien lui qui avait caché le butin. Dans une bicoque qu'il possédait aux environs de Paris. Là, il avait fondu les médailles en lingots. Pour les reliques, les jugeant, non sans raison, invendables, il les avait enfermées dans un sac et jetées à la Seine, au pont de la Tournelle. On les y repêcha, moins le seul anneau de Childéric dont nul ne devait plus entendre parler.

Mme de Nays avait vraiment de hautes, très hautes protections. Reconduite à Paris par Coco Latour, elle y fut aussitôt remise en liberté et put réintégrer son bel hôtel de la rue Férou, à quelques mètres de la maison où logeait Athos, le superbe mousquetaire de Dumas père.

Au procès qui s'ouvrit le 13 janvier 1833, comparurent seuls les deux Fossard et quelques comparses misérables. Bonnet-Rouge fut condamné à 20 ans de galères, Fossard cadet à 10 ans. Le jeune mourut au bagne en 1835 ; l'aîné s'évada encore. Et pour ne jamais regagner Toulon ni Brest. Mme de Nays avait quitté Paris au printemps de 1833, s'était installé en Suisse où l'on perdit sa trace. C'est sans doute là que Bonnet-Rouge se retira aussi.

X

UN MEDECIN EMPOISONNEUR :
COUTY DE LA POMMERAIS

Edmond Couty de la Pommerais appartenait à une excellente famille parisienne, émigrée en province quelques années avant sa naissance, à la suite de revers de fortune. Brillant collégien sans avoir jamais eu l'aspect classique du fort en thème, très joli garçon, élégant et soigné, presque raffiné dès sa treizième ou quatorzième année, vêtu avec recherche, pommadé, délicieux camarade dont ses condisciples ne parlèrent jamais qu'avec une cordialité non feinte, agréable causeur, il devait continuer jusqu'à la fin de ses études médicales à mener de front, avec un indéniable succès, le travail et le plaisir.

A dire vrai, il s'appelait simplement Lapommerais, n'avait aucun droit à un titre nobiliaire, pas du tout à la particule, pas même à la double initiale : son père était un petit médecin de campagne, établi à La Neuville-aux-Bois, dans le Loiret ; son oncle tenait pharmacie au chef-lieu du canton. Très honorables l'un et l'autre, hautement estimés dans leur province, et soucieux de leur tâche quotidienne, sans plus.

Edmond Lapommerais s'anoblit. Il ne le fit d'ailleurs pas comme le font généralement les

bonnes gens qui se contentent d'ajouter un « de » à leur nom, puis laissent faire le temps. Il procéda selon les règles, se lia avec un employé des Archives, le soudoya et celui-ci lui délivra un parchemin soi-disant emprunté à une vieille charte du Loiret : notre jeune étudiant entraînait d'un seul coup dans une famille datant de plusieurs siècles et de la meilleure aristocratie.

La noblesse flattait en Lapommerais un secret instinct qui l'entraînait vers les titres, les places, l'argent, mais elle lui apparaissait aussi comme pratiquement indispensable pour conquérir la place à laquelle il se flattait d'avoir droit. On verra un peu plus loin comment il en joua.

A la conquête de Paris

Ses grades conquis, sa thèse passée, son diplôme en poche, il renonce définitivement à la province, s'installe à Paris. Sa famille qui a fait pour lui de gros sacrifices, n'accepte pas sans inquiétude cette décision. La clientèle est moins facile à former à Paris où personne ne connaît son voisin que dans une petite ville où les relations familiales jouent un rôle important et peuvent, dès l'entrée, apporter au nouveau docteur un noyau de malades. Mais Edmond de la Pommerais tient bon. Il se sent, dit-il, appelé à faire de grandes choses. On parlera de lui.

On en parlera, en effet. Et même trop.

Pour l'instant, il a une maîtresse gentille, pas très intelligente, mais jolie, sachant s'habiller, sortant beaucoup et qui lui est toute dévouée. Il ne lui est pas scrupuleusement fidèle, car il aime les femmes, toutes les femmes. Et il a plaisir à dépenser pour elles, à dépenser beaucoup d'ar-

gent. Il n'est pas pingre, oh ! non. C'est un charmant compagnon de fête. Il sait donner. Il se plaît au plaisir, dira de lui un témoin devant les assises, et le mot, très dix-huitième siècle, est exact. Sans doute n'y avait-il en Edmond de la Pommerais rien de foncièrement méchant, ni vicieux, mais une faiblesse qui ne lui permettait point de résister à l'appel d'une nuit d'amour, d'un fin repas, d'une partie de poker mouvementée, d'un spectacle nouveau. Il est également séduit par une belle étoffe, un bijou bien monté, un cheval de race, une dentelle rare.

Il lui eut fallu la fortune d'un prince indien. Il n'avait pas le sou. La clientèle n'était pas venue. Ou si peu ! Et quelle médiocre clientèle ! Des consultations à quarante sous. Des visites à cinq francs. Comment La Pommerais n'aurait-il pas fait des dettes ? Il en fit. Il en fit malgré l'aide pécuniaire que ne lui refusa jamais sa maîtresse, Mme de Pauw, un peu plus âgée que lui, et dotée d'une certaine fortune.

Il comprenait bien que sur cette pente il ne s'arrêterait plus, et que les usuriers, eux, arrêteraient au contraire, et vite, leur concours. Quelle solution ? Renoncer à la médecine, profiter des bouleversements de l'époque (nous sommes au début du Second Empire) pour tâcher de décrocher la sinécure bien rentée qui le tirerait de peine ? Il s'y essaya, tâta discrètement de la politique, y perdit vite pied, se heurta à tant de convoitises de toute sorte, et mieux en place qu'il ne pourrait jamais être, qu'il n'insista pas.

Nouvelle tentative en direction de Monaco : il pense à installer un établissement de jeux sur la Côte d'Azur. Nouvel insuccès.

Le premier faux-pas

Le sort en est décidément jeté. Il restera à Paris. Il ne renoncera pas à la médecine. C'est elle qui le sauvera. Mais non plus la médecine honnêtement exercée, dévouée au bien, faite pour apaiser et guérir les douleurs humaines. Edmond de la Pommerais est devenu un médecin maron. Il joue de ses titres, de son beau nom, de son charme personnel aussi (incontestable !) pour se faire nommer docteur de la société de secours de la paroisse Saint-Thomas d'Aquin. En vérité, il ne croit à rien. Etudiant, il a maintes fois fait des déclarations d'athéisme qui ont scandalisé certains de ses camarades et sont même revenues aux oreilles de ses professeurs.

Mais bah ! dans l'embarras le diable se fait ermite. Il feint une dévotion passionnée, il entortille les dignes ecclésiastiques qui dirigent la société. Ils lui font le meilleur accueil, finissent pas ne plus faire un geste sans son conseil. Il en profitera pour détourner les fonds sociaux, par voler les pauvres. C'est son premier pas vers le crime.

Plainte est portée contre lui. Il réussit à se blanchir, on ne sait trop comment. En tout cas, il a remboursé les caisses de la paroisse. Et l'on peut se demander si dès ce moment il n'a pas été au pire : une de ses maîtresses d'occasion meurt, en effet. Officiellement, d'une fièvre typhoïde. Mais comme c'est lui qui la soigne, tous les doutes sont permis. Il ne semble pas impossible qu'avec l'argent soustrait à cette malheureuse, il ait désintéressé les plaignants.

Quelques mois...

Nouvelle escroquerie. La Pommerais a lié con-

naissance avec un certain marquis d'Arnezano, très répandu dans la meilleure société parisienne, et qui mène grande vie. Le marquis a une femme fort jolie, très dépensière, et dont les aventures galantes sont la fable de la ville. Seul le mari, qui passe pourtant pour horriblement jaloux, ignore l'inconduite de sa femme. Le docteur ne tarde pas à devenir l'amant de la marquise et l'intime du marquis, c'est dans la meilleure tradition. Il s'est imaginé naïvement que, par l'entremise de l'un et de l'autre, il allait pouvoir se pousser rapidement, trouver enfin cette riche clientèle qui le remettrait à flot.

Hélas ! il a été comme tout le monde la dupe d'un aigrefin. Il n'y a pas de marquis d'Arnezano, il n'y a qu'un aventurier italien, nommé Prato, et qui vit sur la corde raide depuis des années. Quant à la belle marquise, elle est là pour fermer les yeux des indiscrets, faire taire les bavards et acheter, le cas échéant, les complaisances.

Qu'à cela ne tienne ! Ce ne sont pas les scrupules qui embarrassent La Pommerais. Dupe d'abord, il deviendra complice. Tout ce qu'il demande, c'est sa part du gâteau. Il l'aura. Mais aussi sa part des responsabilités, quand le Parquet découvrira la véritable identité d'Arnezano. On s'en tire encore. Trop de personnages illustres ont été reçus par le faux marquis, trop de hauts fonctionnaires ont été en relations avec la marquise, le scandale rejaillirait sur trop de familles, et trop hautes : on étouffe l'affaire.

Toutes ces leçons eussent pu servir à La Pommerais et l'inciter à une vie plus régulière. Mais non. C'est que ses difficultés financières s'aggravent et que diminue son crédit. Quant à la petite fortune de Mme de Pauw (et de quelques autres

dames d'âge mûr pour lesquelles il a eu des bontés), elle s'épuise. Seul un crime peut désormais le tirer de peine...

De crime en crime

N'en doutons pas, c'est dès cette fin de décembre 1860 que la pensée du crime s'installe en lui (à supposer que les précédents soupçons sur son rôle dans la mort d'une maîtresse de passage ne fussent pas fondés). Huit mois plus tard, on pourrait cependant croire qu'il échappera encore à son tragique destin. Il épouse en août 1861 une jeune femme, Mlle Dubizy, qui lui apporte une dot rondelette : 150.000 francs. Mais une partie de cette coquette fortune va servir à boucher des trous, à payer des dettes criardes, à servir une petite rente à Mme de Pauw, que La Pommerais n'a pas quittée et qui a consenti bon gré mal gré à ce mariage à la condition de n'être pas abandonnée. Comment serait-elle abandonnée ? Il y a trop de souvenirs suspects entre les deux amants, trop d'heures mauvaises. Ils sont liés pour la vie.

Mariage donc. Très brillant. Le jeune docteur retrouve tout son prestige, toute son assurance. Il continue à mener la vie à grandes guides, comme on disait alors. La jolie madame de La Pommerais goûte pleinement les douceurs de la lune de miel et les joies de la vie parisienne. Quelle jeune femme n'y serait sensible ? Elle adore son mari. Mme Dubizy mère n'est pas moins heureuse. Quel gendre charmant, séduisant, aimable, courtois ! Elle ne tarit pas d'éloges. On jalouse Mme de La Pommerais, on envie Mme Dubizy.

Pauvre Mme Dubizy ! son bonheur ne sera pas

de longue durée s'il reste jusqu'à la fin sans mélange. Dans la nuit du 9 au 10 octobre 1861, moins de deux mois après avoir marié, si bien marié, sa fille, elle expire. Une maladie de deux heures : choléra, diagnostique La Pommerais, et en effet quelques cas du terrible mal ont été signalés dans la capitale.

La défunte laisse une fortune importante : près d'un million et demi, qui revient tout entière aux La Pommerais. Le docteur a réussi un fameux coup, car en vérité Mme Dubizy n'a pas succombé au choléra ; elle a tout simplement été empoisonnée par son gendre. Et sans doute nous trouverions-nous devant un crime impuni de plus, et même insouçonné, si La Pommerais avait la sagesse de s'en tenir là. Il était désormais riche, très riche. Mais l'impunité entraîne presque infailliblement à la récidive. Et puis les prodigalités du médecin étaient devenues des spéculations : il ne jouait plus seulement au poker, ou au baccarat, mais à la Bourse, et il n'était pas plus heureux ici que là. La fortune de Mme Dubizy fut dévorée en dix-huit mois. La Pommerais se retrouve en situation aussi périlleuse qu'avant son mariage.

Comment aurait-il hésité ? pourquoi se serait-il alarmé ? Ce qui lui avait réussi une fois lui réussirait deux, trois, autant de fois qu'il serait nécessaire. La combinaison qu'il échafauda avec la complicité partielle de Mme de Pauw était au reste d'une naïveté effarante. Mme de Pauw s'assura sur la vie pour une somme intéressante : 550.000 francs :

— Il n'y a plus qu'à feindre une maladie grave, lui dit ensuite son amant. J'exagérerai encore mon diagnostic, je vous donnerai pour mourante. Et

je négocierai avec les compagnies d'assurances alarmées d'avoir à payer prochainement une aussi forte prime le rachat de ces 550.000 francs contre paiement d'une rente viagère que nous nous partagerons tendrement.

Mme de Pauw, si sotte qu'elle fût, avait bien élevé quelques objections, mais, allant de l'avant, La Pommerais fit circuler le bruit qu'elle avait été victime d'une chute malheureuse et que, blessée grièvement, elle ne parvenait pas à se remettre. Bientôt, elle n'eut plus qu'un souffle de vie, etc...

Après quoi, loin d'entrer en négociations avec les compagnies, le docteur, jugeant le terrain suffisamment préparé, fit absorber à sa maîtresse, séquestrée dans son appartement depuis six semaines, un poison violent qui la conduisit, le 16 novembre 1663, au tombeau. Faut-il préciser qu'il s'était fait attribuer par testament toute la fortune de Mme de Pauw, assurance comprise ?

Les compagnies d'assurances s'étonnèrent, ouvrirent une enquête, obtinrent l'exhumation du corps de la défunte, son autopsie, l'arrestation de La Pommerais.

Une grâce accordée et reprise

La Pommerais avait perdu la partie... et la tête. La digitaline fut découverte à première analyse dans les viscères de Mme de Pauw. Le corps de Mme Dubisy fut exhumé à son tour. Digitaline encore. Le procès ne pouvait pas être très long malgré les invraisemblables dénégations du docteur et les admirables efforts de son avocat, le célèbre Lachaud, qui multiplia vainement les effets d'audience. La peine de mort fut prononcée à l'unanimité des jurés et des juges.

Lachaud ne perdit pas courage. il fit démarche sur démarche, parvint à intéresser au sort de son client l'impératrice elle-même. La souveraine consentit à ménager une entrevue auprès de l'empereur à la femme du condamné. Mme de La Pommerais, épouse impeccable, avait voulu tout oublier, tout pardonner pour se consacrer au salut de son mari. Devant l'empereur, elle employa sans s'en douter le meilleur des arguments. Épuisée, sanglotant convulsivement, incapable de prononcer une parole raisonnable, et même une prière, la malheureuse femme se jeta aux pieds de Napoléon III et bégaya :

— Pitié... pitié...

Les larmes de femme avaient un pouvoir considérable sur le souverain. Il se laissa attendrir, releva la suppliante et promit :

— Relevez-vous, madame, je fais grâce à votre mari. Portez-lui en vous-même la nouvelle !

Et il donna aussitôt des instructions à un chambellan pour qu'un permis de communiquer fut établi au nom de Mme de La Pommerais. Une heure après, à Mazas, l'empoisonneur apprenait, à travers le grillage qui le séparait de son admirable épouse, la nouvelle de son salut. Il pouvait, sa cellule regagnée, commencer des projets d'avenir.

Mais — et c'est ici un fait exceptionnel, unique, dans les annales de notre justice criminelle — mais pendant les instants qui avaient suivi la visite de Mme de La Pommerais, l'empereur s'était retrouvé devant les membres de la Commission des Grâces, unanimement partisans — comme les jurés et les juges — de l'exécution. Loin de s'incliner devant la décision de Napoléon III, les éminents magistrats qui composaient cette commission prenaient une vigoureuse offensive.

Invoquant notamment que le crime d'empoisonnement, odieux déjà en lui-même, l'était particulièrement quand il était commis par un médecin, ils affirmaient indispensable de procéder à une répression impitoyable. L'empereur revenait sur la grâce accordée et signait l'ordre de préparer les bois de justice, l'envoi du condamné à l'échafaud.

Ce fut Lachaud qui eut l'affreuse charge de prévenir La Pommerais : le coup était doublement cruel. L'assassin le reçut sans faiblir. Il fit face bravement et, le lendemain matin, monta sans forfanterie et sans défaillance les degrés de la guillotine.

Deux détails

Un autre détail, également extraordinaire, se place au début de l'affaire La Pommerais et nous prouve une fois de plus que les rencontres les moins vraisemblables, les coïncidences les moins attendues ne sont pas impossibles. Le chef de la Sûreté qui arrêta Couty de La Pommerais, M. Claude, avait eu déjà affaire au docteur une dizaine d'années plus tôt dans les circonstances que voici : M. Claude se promenait au bois de Boulogne, en galante compagnie. Son fiacre accroche un autre fiacre dans lequel se trouve un second couple, également en promenade sentimentale. Altercation, comme il se doit, entre les cochers, injures, coups. L'affaire tournait si fâcheusement que le chef de la Sûreté, quelqu'en-nui qu'il en eût, se nomma, déclina son titre. Il dut prendre les noms des deux promeneurs :

— M. et Mme de La Pommerais, déclara le client de l'autre voiture avec un sourire qui implorait la discrétion de M. Claude.

Le chef de la Sûreté s'inclina :

— Collignon, bougonna le cocher qui conduisait les « La Pommerais ».

L'incident en resta là.

Un an plus tard, un crime effroyable émouvait Paris. Un cocher tuait de deux coups de pistolet un client avec lequel il avait eu une dispute insignifiante pour une banale question de pourboire. Quel était ce cocher, Collignon ? Au cours de son enquête, M. Claude regretta de ne pouvoir interroger La Pommerais. Il s'abstint par discrétion et le docteur qui avait redouté le rappel de son aventure galante, vint le remercier dans son bureau du Palais de Justice.

Neuf ans plus tard, les deux hommes se retrouvaient face à face, mais dans de tout autres conditions...

Une expérience sinistre

Dernier détail. La Pommerais attendait l'heure du châtement. Le professeur Velpeau, mondialement connu, chargé de gloire et d'ans, membre de la Faculté de médecine, fit à son triste confrère une étrange proposition. Il s'agissait de savoir si la mort était instantanée après la décapitation. Question vivement débattue :

— Quand le couteau tombera, dit Velpeau en fixant le condamné, je serai là, moi, debout, en face de vous. Je prendrai votre tête des mains de l'exécuteur. Si vous êtes encore en état de vie, abaissez trois fois de suite votre paupière droite en maintenant l'autre ouverte.

Villiers de l'Isle Adam qui raconte cette sensationnelle expérience, assure que La Pommerais ferma une fois la paupière, une seule fois, puis que son visage prit la fixité de la mort.

Son conte est un beau conte, mais un conte. Et pour une excellente raison : Velpeau n'assista pas à l'exécution du médecin.

L'histoire de La Pommerais devait éveiller d'autres échos littéraires. Quand Paul Bourget écrivit son *André Cornelis*, il compta parmi les signes qui éveillèrent les soupçons d'André contre son beau-père (accusé, comme on le sait, d'avoir tué le premier mari de Mme Cornelis, le père d'André) le fait qu'il connaissait tous les détails des deux empoisonnements commis vingt ans plus tôt par La Pommerais et qu'il en citait, à toutes les occasions, les dates anniversaires ou les circonstances.

XI

MICHEL CAMPI
LE GUILLOTINE INCONNU

Une figure énigmatique, qu'il faut se garder d'idéaliser, mais qu'il ne serait pas juste, non plus, de trop vulgariser. Les hommes qui taisent leur secret, quel qu'il soit, devant la mort et passent avec lui de l'autre côté, méritent toujours notre attention. Ils sont si rares !

En 1883, deux vieillards, un paisible rentier de la rue du Regard, secrétaire de l'OEuvre de la Propagation de la Foi et philanthrope à ses moments perdus (si l'on ose être aussi irrévérent), M. Ducros de Sixt, et sa sœur, vieille fille de 63 ans (lui en a 65), entièrement dévouée à son frère et dont la vie s'est passée, discrète, à le servir, sont assommés par un individu, maigre, les traits ascétiques et durs, puissamment musclé, aux mouvements d'une agilité extraordinaire, aux petits yeux aigus, tourmentés, féroces.

La rue du Regard est l'une des plus tranquilles de la rive gauche. Entre la rue de Rennes et la rue du Cherche-Midi, elle ne participe en rien — surtout en 1883 — de l'agitation voisine. Habitée bourgeoisement, elle semble faite pour le repos, la retraite. C'est dans cette rue paisible, et précisément à ce numéro 7 où a lieu le crime,

que Chateaubriand vint habiter sur ses vieux jours et prépara tranquillement l'édition de ses OEuvres complètes. La maison n'a guère changé depuis que René y achevait une vie tourmentée : un grand jardin l'entoure, un jardin avec une pièce d'eau. Le percement du boulevard Raspail a fait disparaître le jardin et la pièce d'eau, respecté la maisonnette.

Le drame

Ce 10 août 1883, l'homme a sonné, vers les deux heures de l'après-midi, à la porte du pavillon. Pendant une absence de la servante, seule domestique de la maison, une certaine Jeanne Pichon, brave femme, dont le seul tort est d'avoir un goût marqué pour les représentants du sexe fort à qui elle doit, soit dit en passant, une fillette de sept ans qu'elle élève au reste très dignement et que les Ducros de Sixt ont plus ou moins adoptée. L'homme donc, a sonné. C'est Mlle Ducros de Sixt qui va ouvrir :

— Mlle Pichon, je vous prie ?

— Elle est absente, mais si vous avez quelque chose à lui dire...

— Non.. oui... je...

Pour Mlle Ducros, aucun doute, c'est un amant de la fille; un amant de mauvaise mine, l'air fiévreux, et dont les mains tremblent imperceptiblement. La barbe est mal taillée autour du menton carré :

— A moins que vous ne préféreriez repasser !

— C'est ça, je reviendrai...

Il s'éloigne, portant, en marchant, une épaule légèrement plus haute que l'autre. Infirmité ? ancienne blessure ? ou simplement démarche

mal posée ? Quelques instants après, nouveau coup de sonnette. C'est le même homme, mais qui semble moins hésitant :

— Est-ce que je ne pourrais pas attendre Mlle Pichon ?

Mlle Ducros de Sixt le fait entrer. Elle a surtout souci de ne pas réveiller son frère qui fait sa sieste quotidienne sur le divan de son cabinet de travail. L'homme introduit dans le vestibule s'assoit sur un coffre à bois qui sert surtout de réduit pour les vieilles chaussures, et quelques broches hors d'usage.

— Jeanne ne tardera pas à rentrer, dit Mlle Ducros de Sixt en prenant congé pour remonter au premier où elle range diverses lingeeries.

Elle a mis le pied sur la première marche de l'escalier quand elle sent une douleur violente au-dessus du crâne. Elle tombe, réalisant mal ce qui lui arrive ; l'inconnu la frappe à nouveau avec un petit marteau à manche très court, une masse de cantonnier dont le manche aurait été coupé court :

— Au secours ! au secours ! crie la vieille fille.

Emouvant et grotesque, les yeux tout bouffis de sommeil, son frère apparaît, marche inconsciemment vers l'agresseur qui se retourne, et d'un seul coup, frappant M. Ducros de Sixt un peu au-dessus du front, l'abat, le crâne défoncé. Il n'a pas poussé un cri. La sœur, au contraire, bouge encore. (« Les femmes ont la tête si dure ! » dira cyniquement l'assassin en cour d'assises). L'homme jette son marteau, tire un couteau de sa poche, fixe le cran d'arrêt et il va achever la malheureuse quand la porte d'entrée s'ouvre violemment. Les concierges ont entendu les cris

d'appel. Ils accourent. Des voisins, des passants, des agents...

L'inconnu se jette dans l'escalier, grimpe au premier, au second, au grenier, cherche à gagner les toits, mais il connaît mal les aîtres, il se perd, se précipite dans une pièce dont la porte est entrebâillée, ne trouve aucune autre issue, et se laisse arrêter sans résistance, la tête enfouie sous les couvertures d'un lit qui se trouve là. Geste incompréhensible de la part d'un homme qui a donné et donnera par la suite tant de preuves de son sang-froid !

L'agonie de M. Ducros de Sixt durera deux jours. Mlle Ducros pourra être sauvée, mais elle perdra la raison et ne la retrouvera jamais.

Mutisme du criminel

Sur l'assassin, on trouve le couteau avec lequel il voulait achever la vieille fille, un peigne en mauvais état, une serviette trouée et sans marque, un miroir de poche, un morceau de savon, sept sous en billon, une pièce de 2 francs, un prospectus pour un restaurant populaire du bois de Vincennes. Pas le moindre papier d'identité.

Premier interrogatoire au commissariat de Saint-Sulpice :

- Votre nom ?
- Michel Campi.
- Lieu de naissance ?
- Marseille.
- Date ?
- 1850.

Il répond clairement, la voix très ferme, le regard net. On ne saurait être plus naturel. Mais sur trois réponses qu'il a faites, pas une de vraie.

Aucune trace d'un Campi à Marseille en 1850, ni en aucune autre année qui corresponde à peu près à l'âge apparent de l'inconnu. Or, ce sont les trois seuls renseignements qu'il consentira à donner :

- Connaissez-vous M. Ducros de Sixt ?
- C'est mon affaire.
- Ou Mlle Ducros ?
- Encore mon affaire ?
- Etiez-vous l'ami de Jeanne Pichon ?
- Je n'en sais rien.
- Etiez-vous déjà venu rue du Regard ?
- Aucun souvenir.
- C'était donc la première fois que vous passiez là ?
- Je l'ignore.
- Quelle est votre profession ?
- Cherchez.
- Votre domicile ?
- Peu importe.
- Avez-vous prémédité votre crime ?
- Je n'en sais rien.
- Quel mobile vous a fait agir ?
- Le meilleur.

On se heurte à un mur. Impénétrable. Inébranlable.

- Etiez-vous à bout de ressources ?
- Aucun intérêt.
- Quelles étaient vos ressources ?
- C'est mon affaire.
- Vous avez tué pour voler ?
- Oui.

La réponse tombe sèche, coupante, résolue, à la stupeur générale. Enfin on tient un renseignement. Peut-être le début d'une piste, le premier chaînon d'une chaîne.

— Vous saviez que les Ducros avaient de la fortune ?

— Première nouvelle.

Le mulisme recommence. Exaspérant. L'homme a cependant l'attitude la plus correcte. Il est courtois, mais fermé. C'est fini. Il ne dira plus rien que de parfaitement négatif. Mieux : au troisième interrogatoire, il reviendra sur son aveu : non, il n'a pas tué pour voler ; il a tué pour « des raisons strictement personnelles ».

Et ce mystère, il réussira à le maintenir intact, aussi épais, jusqu'au bout. Jusqu'à l'échafaud. Inclusivement.

Les mois passent

Tout l'intérêt de l'affaire va se résumer en cette brève interrogation, mais que se poseront des milliers et milliers de curieux pendant des mois : qui est-ce ? Qui est Campi ?

Car le drame est, par lui-même, clair, limpide, indéniable et au reste nullement nié. Campi a tué. Il y a flagrant délit. Il y a aveu, Cela dit, plus rien.

Les mois passent, le secret demeure.

Après des heures, et des heures, d'interrogatoire, de confrontation avec la malheureuse demoiselle Ducros qui ne fait que psalmodier des mots sans suite, des phrases sans sens, avec Jeanne Pichon qui assure voir l'inconnu pour la première fois, avec les voisins qui ne l'ont pas vu davantage, les amis des Ducros qui l'ignorent complètement eux aussi, avec vingt, cent personnes diverses qui ont cru pouvoir jeter quelque lueur sur cette irritante énigme, on se retrouve exactement au point de départ. Campi

est remarquablement intelligent et maître de lui, aucun doute. Instruit, aucun doute encore. De bonne famille, semble-t-il. C'est tout.

Pendant neuf mois, d'août 1883 à avril 1884, l'homme tiendra en haleine l'opinion publique, la presse, la magistrature, la police — et les voyantes qui, bien entendu, sont intervenues. Des efforts vraiment exceptionnels pour l'époque ont cependant été tentés. La photographie du bandit anonyme a été envoyée à tous les commissariats de France et de Navarre, communiquée à tous les journaux de Paris et de province, à tous les périodiques illustrés, avec prière de publier. Elle est passée certainement sous les yeux de millions de Français. Personne n'est parvenu à l'identifier.

Nous ne nous en étonnerons d'ailleurs qu'à moitié quand nous réfléchirons à la médiocrité des illustrations en ce temps lointain. Un détail nous aidera à faire comprendre comment put se maintenir le mystère Campi et comment il est très vraisemblable qu'il serait aujourd'hui rapidement percé à jour. Quand il lui fallut choisir un avocat, Campi désigna tout d'abord un homme pour qui il affichait la plus vive admiration : Clemenceau. Le jeune député de Paris se vit chargé par l'assassin de choisir lui-même le défenseur qui aurait la lourde tâche d'assister l'anonyme. Clemenceau nomma Georges Laguerre, déjà célèbre pour son talent de parole et sa vive intelligence, et qui n'était pas encore devenu un boulangiste passionné. Campi ratifia ce choix sans discuter. Et il confia son secret à Laguerre : il lui dit son vrai nom, l'adresse des membres de sa famille ; il le pria d'aller voir ses deux sœurs qui vivaient dans la banlieue parisienne, d'écrire

à son frère qui résidait à Toulouse où il était officier d'artillerie, et d'embrasser sa mère, veuve.

L'avocat se rendit en effet en banlieue, se présenta chez les sœurs de Campi, célibataires l'une et l'autre. *Elles ignoraient tout* et cependant elles avaient vu, comme tant d'autres, sur un magazine pour les familles auquel elles étaient abonnées la photographie de leur frère : elles ne l'avaient pas reconnu. Quand elles apprirent la vérité, elles défaillirent. Laguerre les rassura : personne ne saurait jamais le lien qui les unissait au criminel.

En prison, Campi s'impatientait. Il avait hâte d'être jugé, condamné, exécuté. Il avait des accès de fureur terribles que maîtrisaient avec peine ses gardiens. Il écrivit un jour au chef de la Sûreté, M. Macé, pour le prévenir que s'il n'était pas déféré rapidement au jury, il étranglerait un de ses gardiens. Il fallut se hâter.

Le 21 mars 1884, l'inconnu comparaisait devant les assises de la Seine. Il avait remis, la veille, des instructions détaillées à son avocat, notes mûrement réfléchies, mais jetées sur le papier dans un ordre souvent décevant et sans aucun souci de style. Il affirmait être un criminel primaire : pas une tache, disait-il, à son casier judiciaire. Il démentait avoir tué pour voler, malgré ses premiers aveux. Il jetait sur l'honorabilité de M. Ducros des doutes sérieux :

« La charité de M. Ducros, disait-il par exemple, était pour lui une source de revenus, car » il recevait des appointements des œuvres de » bienfaisance auxquelles il était soi-disant associé (6 ou 7.000 francs). »

Et il terminait ainsi (ce qui n'était peut-être pas sans rapport avec le paragraphe qui précède) :

« Vous pourrez ajouter que j'ai été malheureux, victime d'injustices, et que c'est le désespoir qui m'a poussé à cet acte que je ne recommencerais certainement pas, non pas que je sois guidé par la crainte et la responsabilité que j'ai encourues, mais plutôt parce que, pour rien au monde, je ne voudrais éprouver de nouveau l'émotion que j'ai ressentie quand je les ai vus à terre. »

Enfin, dernière consigne :

« Vous n'entrerez dans aucun détail sur mon passé. »

Devant les assises

Magistrat très fin, très courtois, très spirituel, M. Bérard des Glajeux présidait les assises. L'accusation était soutenue par le célèbre Quesnay de Beaurepaire. Dès l'aube de ce 21 mars, la foule faisait la queue devant le Palais de Justice. Les portes ouvertes, ce fut la ruée. On signala des incidents pittoresques. Une dame de la plus haute société parisienne avait envoyé son valet de pied lui prendre un tour. Quand un quart d'heure avant l'ouverture elle se présenta au Palais, elle eut la surprise d'entendre son domestique lui dire froidement :

— Je regrette, madame, mais je suis depuis ce matin au service de monsieur le marquis de V... C'est pour lui que je garde cette place.

M. de V... n'avait trouvé que ce moyen de s'assurer une chance d'arriver jusqu'à la salle d'audience.

Quand Campi entra en séance, ce fut un « Ah ! » réfréné. Il ne démentait pas ce qu'on attendait de lui. Il apparaissait, dès l'abord, éga-

lement énergique et retors. Il était entouré de huit gardes triés sur le volet, vigoureux et attentifs. On craignait quelque violence désespérée.

Il assure toujours être né en 1850, et paraît pourtant plutôt 40 ans que 34 :

- Votre profession ?
- Inconnue.
- Votre domicile ?
- Inconnu.
- Votre lieu de naissance ?
- Inconnu.

On sent la salle se passionner déjà. Des remous commencent. Quelques retardataires audacieux s'efforcent encore de pénétrer. Les gardes restent inflexibles. Un chroniqueur parisien dira plaisamment, utilisant le thème classique de la maigreur de la grande artiste : « Sarah Bernhardt elle-même n'aurait pas pu se glisser dans la salle. »

Acte d'accusation qui n'apprend rien à personne.

Interrogatoire qui n'apprend pas grand'chose.

Un détail cependant, nouveau, étrange :

— M. Ducros a-t-il crié ?

— M. Ducros n'a pas crié, répond Campi. Mais il a eu le temps de me parler. Seulement ce qu'il m'a dit, je le garde pour moi. Personne ne le saura jamais.

Il est assez curieux que le président passe si vite, n'insiste pas sur cette « révélation » inattendue. Y aurait-il à ce drame plus de dessous qu'on ne l'a supposé ?

Autre fissure dans le système purement négatif de Campi : il porte une cicatrice, coup de sabre ancien :

— Où avez-vous reçu cette blessure ?

— En Orient.

— Pas pendant la Commune ?

— La Commune n'est pas en Orient, ironise Campi. C'est en Orient que j'ai été blessé.

— Dites-vous bien la vérité ?

Alors très désinvolte :

— Quand je ne parle pas vous me reprochez de me taire. Quand je parle, vous ne me croyez pas.

Les témoins sont brefs. Ils n'ont, à dire vrai, rien vu. Quand le concierge du n° 5 vante la bonté de M. Ducros de Sixt, Campi l'interrompt hargneusement :

— Dites ce que vous savez, ne dites pas ce que vous ne savez pas !

Le président l'invite à préciser cette allusion directe. Il se tait.

Jeanne Pichon croit avoir un souvenir :

— Il me semble bien avoir vu Campi à la maison à la fin juillet. Il était venu demander des renseignements à M. Ducros avant le dîner. Au dîner, Mademoiselle demanda à Monsieur qui était cet individu, Monsieur lui répondit : « C'est quelqu'un dont je connais la famille. »

L'importance de ce témoignage, tout nouveau, était évident. Il orientait le crime dans la direction souhaitée par Campi : querelle personnelle, et non plus drame crapuleux. Mais l'accusé démentit formellement :

— Je ne suis jamais venu rue du Regard, pas plus en juillet qu'à toute autre époque de l'année. Seulement le 10 août 1883.

Et il est, en effet, bien surprenant que Jeanne Pichon n'ait rien dit de cette visite, ou soi-disant visite, à l'instruction, qu'elle ne s'en soit souvenu qu'ainsi, à la dernière minute. Harcelée par l'accu-

sation comme par la défense, elle se montre peu affirmative :

— Il me semble... je crois..., balbutie-t-elle. Il n'y a pas à s'attarder.

Réquisitoire. Pour Quesnay de Beaurepaire, Campi n'est point autre chose qu'un vagabond banal, sans ressources, rôdant à travers Paris à la recherche d'un coup à faire, un être redoutable dont la Société doit se débarrasser.

Plaidoirie :

— « Je suis tenu, affirme M. Laguerre, par le secret professionnel, mais j'affirme que mon client appartient à une très honorable famille. S'il a été condamné antérieurement, c'est à cause d'actes nullement déshonorants, quelque chose comme un duel. Mais avant son crime. M. l'Avocat général et moi-même l'eussions sans difficulté admis à notre table.

« Messieurs les jurés, il y avait hier, dans mon cabinet, une pauvre veuve à laquelle j'ai dû apprendre que son fils qu'elle croyait à l'étranger, était depuis huit mois dans les prisons de la Seine comme assassin. Cette infortunée m'a raconté qu'elle avait un autre fils, officier, et que si Campi était condamné sous son véritable nom, cet autre fils se ferait sauter la cervelle le soir même. Voilà pourquoi Campi ne parle pas ! »

Verdict rapide. Oui, sur toutes les questions. Pas de circonstances atténuantes.

— Avez-vous quelque chose à dire sur l'application de la peine ? interroge le président.

Dans un effort désespéré, ne pensant plus qu'à son client, M^e Laguerre adjure Campi de le délivrer du secret professionnel. Qu'il fasse connaître son nom et il a encore une chance de sauver sa tête. Minute angoissante. Campi fait un signe négatif, puis de son banc :

— Messieurs les juges veulent prendre ma tête. Ils la prendront sans étiquette.

C'est fini. Le président prononce l'arrêt de mort.

Lorsque l'avocat pénètre dans la cellule de l'anonyme, celui-ci l'accueille par ces seuls mots :

— En tout cas, ils ne m'ont pas eu !

L'exécution

Le 30 avril, on apprenait que la grâce avait été refusée par le Président Grévy. Les exécutions se faisaient alors place de la Roquette. A 3 heures de l'après-midi, l'aumônier de la prison, l'abbé Moreau, entra dans la cellule de Campi. Il jouait aux cartes avec son gardien. La visite du prêtre ne l'émut pas. Il était si loin de s'attendre à une décision rapide qu'il montra les cartes grasses à l'aumônier :

— Vous devriez bien, monsieur l'aumônier, nous faire changer ces cartes. Elles sont écœurantes.

L'abbé murmura une vague promesse :

— Oui... oui... en effet...

A 4 heures, il mangea de bon appétit, se mit à la lecture : il terminait le premier volume de *Jérôme Paturold* ; puis il reprit les cartes, joua encore une heure, se coucha, s'endormit paisiblement.

Ce fut M^e Laguerre qui l'éveilla.

Pendant une ou deux secondes, dressé sur son séant, il regarda autour de lui sans faire un geste, sans dire un mot, puis il eut un rictus :

— Ah ! fit-il.

— Campi, votre pourvoi est rejeté, disait le procureur général. Ayez du courage !

Il avait repoussé ses couvertures, sorti les jambes du lit, et frottait ses poignets d'un geste machinal comme pour en effacer la trace et jusqu'au souvenir des menottes. Puis d'un mouvement qui fit frissonner plus d'un des assistants, il passa la main sur sa nuque, la retirant aussitôt avec une sorte d'horreur :

— Du courage ? dit-il comme en lui-même. Je n'ai pas peur.

Il était quatre heures et demie du matin.

Sèchement il demanda de l'eau.

— Donnez-moi de l'eau que je me lave la figure !

Un gardien prit un broc et lui jeta de l'eau sur la face :

— Encore, je veux être bien réveillé.

On retrouve le Campi de la cour d'assises. Impérieux, farouche, menaçant. Deux hommes se saisissent de lui ; il recule :

— J'ai l'âge de marcher seul, je n'ai pas peur, allez-vous en !

L'aumônier demande :

— Vous n'avez rien à faire dire à votre famille ?

— Il a ce qu'il faut, répond Campi en montrant M^r Laguerre d'un signe de tête.

Puis il se retourne vers le prêtre :

— J'ai une grâce à vous demander, monsieur l'aumônier. C'est d'obtenir du Président de la République, qui n'a pas voulu me grâcier, qu'il empêche mon autopsie. Je demande qu'on me laisse mourir en paix, les journalistes ont fait assez de bruit autour de moi pendant ma vie pour qu'ils me laissent tranquille après ma mort. Qu'on m'enterre et qu'on ne pense plus à moi !

Il traverse le vestibule, la cour, la tête haute, le corps droit, un peu raide, avec une attitude de défi. Devant la grande porte :

— Où est le bourreau ?

On lui montre Deibler, derrière lui :

— Bon... bon..., fait-il avec un sourire de mépris.

Il est sorti :

— Il ne fait pas froid, dit-il encore.

Il semble très calme, mais un mince filet de salive qui sort de sa bouche convulsée témoigne de l'effort qu'il fait orgueilleusement pour se vaincre. Devant la guillotine, il balance un instant d'avant en arrière, murmurant dédaigneusement :

— Ce n'est que cela ?

Et à l'aumônier qui l'embrasse :

— N'ayez pas trop de chagrin, monsieur l'aumônier.

Il était jeté sur la bascule à 4 h. 46 exactement.

Des scènes scandaleuses avaient accompagné cette exécution. Trop de coupe-files avaient été distribués, et à des indignes. De longues files de voitures pleines de filles en robe de soirée, généreusement décolletées, et riant aux éclats, frôlaient les barrages de gendarmes. La voiture qui accompagna à la Roquette l'abbé Moreau fut prise d'assaut par des curieux, grimpant sur le siège du cocher, sur le toit de la voiture, sur les marchepieds, sur les roues mêmes. Des rixes éclatèrent. On dut emporter des femmes évanouies. Des échelles dressées par des commerçants ingénieux se louaient, barreau par barreau, au prix de l'or. L'une d'elles cassa, deux filles se rompirent une jambe, un homme se fendit le crâne et expira.

Contrairement à son vœu suprême, Campi ne trouva pas la paix dans la mort. Les docteurs Laborde et Love qui faisaient à cette époque des études sur la survie après décollation, se saisirent de son corps et de son chef et tentèrent de ranimer pendant quelques minutes la tête sanglante en injectant le sang d'un chien. L'expérience ne donna rien.

Ducamp ? Duchamp ?...

La curiosité populaire ne se calma pas, elle non plus, quand justice eut été faite. Un des meilleurs inspecteurs de la brigade criminelle, le fameux Jaume, continuait l'enquête pour son compte personnel. Par passion professionnelle. Et il semble bien qu'il soit parvenu à trouver quelques informations intéressantes, encore que bien incomplètes. Pour lui, Campi était d'origine bretonne. Il connaissait parfaitement les Ducros et les Ducros le connaissaient également. Jaume ne cachait point que l'enquête judiciaire avait été très mal faite, peut-être volontairement. Il affirmait qu'un examen attentif des papiers de M. Ducros de Sixt eut permis de trouver le véritable nom de l'assassin et aussi les mobiles du crime. Et il ajoutait avec conviction :

— Mais Campi eut sauvé sa tête. Aisément.

D'autre part, M^e Laguerre, pressé de questions, bien des années après le drame, avait mis ses intimes sur une voie qui pouvait faciliter les recherches :

— Campi était un pseudonyme latin.

Entendez que le véritable nom était quelque chose comme Duchamp, ou Delacampagne, ou Ducamp. Mme Marguerite Durand, femme de

M^e Laguerre, et morte de longues années après son mari, assurait avoir eu des confidences partielles de celui-ci :

— Le nom de Campi était un nom très banal ; mettons Dupont, ou Dumont.

Voilà exactement tout ce qu'on sait sur le drame de la rue du Regard. C'est peu. Mais il n'y a aucune raison pour romancer ce peu, et pour édifier sur lui des légendes.

LE DOUBLE CRIME DE L'ERMITAGE

Tout est infernal dans cette sinistre histoire.

Un portrait rapide, d'abord, des trois protagonistes du drame : Georges Sarret, avocat-conseil, les deux sœurs Schmidt, Philomène et Catherine.

Lui : un solide gaillard qui approche de la cinquantaine, mais encore plein de verdeur. Il a une bonne grosse figure ronde, avec des cheveux coupés en brosse, deux yeux qui inspirent confiance, verts pâle avec d'étranges reflets cependant. Le nez fort, le menton serré, une bouche sensuelle, des lèvres fortes. Un chroniqueur judiciaire blanchi sous le harnois murmure en le voyant apparaître au banc des accusés :

— On dirait Huguenet dans *Le Secret de Polichinelle*.

Mais qui se rappelle Huguenet, qui se rappelle *Le Secret de Polichinelle* ?

Il est né à Trieste, en 1879, de parents grecs. Il s'appelle Georges Sarrejani. Il n'est cependant ni Grec, ni Autrichien. Il est Français, hélas ! Ses parents sont de ces innombrables métèques qui ont envahi Marseille au début du siècle et qui y ont prospéré. Lui y est arrivé à l'âge de quatre ans, y a fait toutes ses études, passé son bacca-

lauréat, aisément, car il est travailleur et intelligent, puis, l'heure venue de gagner sa vie, il est entré dans un des journaux locaux.

Il n'est pas resté longtemps dans le journalisme et c'est bien le cas de le dire : le journalisme mène à tout (même à la guillotine) à la condition d'en sortir. Sarret en est sorti tôt pour se lancer dans le commerce où ses incontestables facultés d'entregent, de débrouillardise, vont faire merveille. Il s'est fait naturaliser en 1903. Reconnaissons que la guerre venue, il gagnera de haute lutte ses lettres de nationalisation. Il se bat vaillamment, il est cité, décoré.

Mais dans les tranchées, il a construit toute une existence nouvelle, audacieuse, ambitieuse, qu'il va s'occuper de réaliser point par point. D'abord, malgré son âge, quarante ans, il se fait inscrire à la Faculté de droit d'Aix. Il passe sa licence, il ouvre un cabinet d'agent d'affaires, mieux : d'avocat-conseil. Il a su se créer des relations, se faire d'utiles amitiés, il s'est marié, a divorcé, s'est remarié, a redivorcé. Il gagne largement sa vie si l'on en juge du moins par les dépenses qu'il fait. Il mène grand train. Sa générosité le rend populaire. Marseille l'estime. Sur la Canebière, il est un de ces hommes importants à la carrure large, à la poignée de main facile, au sourire aimable, dont on chuchote le nom quand ils passent :

— Sarret... l'avocat... un malin... un type fort !... On dit qu'il se présentera à la députation aux prochaines élections...

— Contre Bouisson ? Il faut qu'il soit costaud !

— Il est costaud. Il donnera du fil à retordre à Bouisson.

C'est en effet la grande idée de Sarret. Entrer

dans la politique active ! Que ne ferait pas à la Chambre un homme comme lui ? Il voit loin, il voit grand. Bouisson, si solide que soit sa position, devra compter avec lui.

1931. Patatras !

Catastrophe !

La police marseillaise vient d'arrêter les deux sœurs Schmidt.

Les sœurs Schmidt

Philomène et Catherine, deux Bavaraises, filles d'un sous-officier de gendarmerie, émigrées en France après la guerre de 14-18, à Paris d'abord, à Marseille ensuite, et dont Sarret est l'avocat-conseil.

Et même un peu plus que l'avocat-conseil, comme on va voir.

Philomène, l'aînée, a près de quarante-cinq ans. Une figure ingrate, un caractère hargneux, un corps sans grâce. Elle a quitté l'Allemagne pour entrer au service d'un commerçant florentin installé à Paris, et qui en a fait la gouvernante de ses filles. Elle est facile, même légère. L'amant qu'elle gardera le plus longtemps est un certain Vilette, homme d'âge, d'honnête aisance, qui finira par l'épouser, mais succombera à un mal mystérieux peu de temps après.

Catherine, de sept ans plus jeune, n'a rejoint sa sœur en France qu'après la mort de son père (il s'est tué d'un coup de fusil un jour de neurasthénie). Elle est très jolie, elle, charmante, fine, délicate, mais plus molle de caractère, plus influençable. Il semble que le Vilette de Philomène ait eu les prémices de la fillette, puis qu'à l'arrivée des deux sœurs à Marseille, Sarret se

la soit offerte. Pourquoi la marie-t-il quelque temps plus tard à un ami à lui, un certain Deltreuil, déjà près de la soixantaine ? On se le demande fort, à l'époque. Deltreuil succombe après sept mois de mariage. Les sœurs Schmidt ne portent décidément pas bonheur à leurs époux. Mariage blanc d'ailleurs, cette deuxième union. Tout cela semble bien compliqué, — et deviendra fort simple au contraire quand on en découvrira les arrière-plans.

Pour bien achever de « situer » les deux sœurs, n'oublions pas de noter qu'elles ont tenu, pendant quelques mois, une maison de rendez-vous, rue Sénac, dans la grande ville phocéenne.

L'affaire Magali Herbin

Or donc, le 26 mars 1931, la Sûreté marseillaise met la main sur Philomène Schmidt. Inculpation : escroquerie à l'assurance. Et peu à peu toute une longue suite de crimes, d'escroqueries, surgit de la nuit.

Philomène est coffrée pour avoir pris le nom de sa propre mère, la veuve du gendarme, toujours domiciliée au pied des Alpes d'Algreen, en Bavière. Sous de longs voiles de deuil, munie de faux papiers, elle s'est présentée à l'étude de M^e Lieutard, notaire, et y a signé une procuration au nom de son conseil, Georges Sarret. L'affaire a été montée de main de maître, et elle promettait d'être fructueuse : il y allait de quelque 1.700.000 francs. L'équivalent en monnaie 1948 d'au moins vingt millions. Le début des opérations remonte au 7 juillet 1928. A cette date, Catherine Schmidt a souscrit auprès de diverses compagnies et au bénéfice de sa mère, une assurance sur la vie

d'un million sept cent mille francs. Primes annuelles : environ 40.000 francs. C'est Sarret qui paye, mais bien entendu il n'entend pas payer longtemps. Or, Catherine se porte fort bien et Sarret, au surplus, tient trop à elle pour envisager des manœuvres qui pourraient être dangereuses à sa santé. Il charge Philomène de courir les hôpitaux, hospices, maisons de repos et d'y dénicher une malade à toute extrémité qu'il se fera un devoir d'accueillir dans une villa récemment louée par lui sur la Côte. Ce philanthrope sera heureux d'adoucir les derniers instants de l'agonisante en l'entourant de soins, d'affection, de gâteries.

La fille Schmidt fait choix d'une orpheline de 24 ans, Maria Bertrande, dite Magali Herbin, que ronge la tuberculose. Magali est transportée dans la banlieue marseillaise, installée dans une agréable petite villa : « A la Rose », où les sœurs Schmidt s'empressent.

Elles lui font mener un singulier régime, les deux sœurs, à la petite malade. Alcool, tabacs, drogues diverses, sorties continuelles, bals, cinémas, apéritifs, etc... Et malgré tout la fillette ne veut pas mourir !

Sarret et ses étranges infirmières ont alors recours au grand moyen : pour fêter je ne sais quel anniversaire improvisé, on dîne au champagne. Magali ne remarque pas, dans l'excitation joyeuse de la fête, qu'on lui réserve une bouteille soigneusement mise à part dans un seau à glace que surveille Philomène. Dans la nuit, cette fois, la tuberculeuse succombe.

Le docteur Gay, conseiller municipal de Marseille, officier de la Légion d'honneur, personnage considérable et ami personnel de Sarret en même

temps que son coreligionnaire politique, vient constater le décès de Catherine Schmidt : c'est en effet à ce nom qu'est enregistrée la mort de Magali sur les registres de l'état-civil. Il n'y a plus qu'à encaisser les 1.700.000 francs et pour ce à fabriquer une procuration pleine et entière de la vieille maman bavaroise dont Philomène jouera le rôle. Elle le joue mal, elle est découverte.

Aucune dénégation n'étant possible, il ne restait qu'à limiter les dégâts. Philomène avoue l'escroquerie, mais ne nomme aucun de ses complices. Et ici, il faut convenir que les policiers furent bien servis par le hasard.

Sarret, apprenant l'arrestation de la vieille fille, télégraphia à Catherine qui était allé se cacher à Nice. La cadette perdit la tête, prit le train, vint se constituer prisonnière à Marseille. L'affaire prenait sinistre tournure. Alors qu'on ne pouvait jusque là retenir contre Philomène qu'une usurpation d'état civil et une tentative de s'approprier 1.700.000 francs appartenant à sa mère, on découvrait soudain que Catherine Schmidt n'était pas morte. Qui donc avait été enterré sous son nom ?

Le chef de la Sûreté marseillaise, M. Cals, eut dès ce moment l'intuition qu'il se trouvait devant une énorme histoire. Il pressa vigoureusement Catherine désemparée et finit par avoir raison d'elle. Elle éclata en sanglots et avec une sorte de fièvre, avoua tout.

Tout ? Tout quoi ?

D'abord l'affaire de la villa « A la Rose », l'empoisonnement de Magali, la fausse déclaration du docteur Gay, puis une série d'autres escroqueries de même genre, enfin, surtout, un double assassinat commis par Sarret six ans plus tôt dans une autre villa marseillaise, *L'Ermitage*.

Le drame de l'Ermitage

Une effroyable aventure.

Au cours de l'été 1924, Sarret avait fait la connaissance d'un certain Chambon, un ancien prêtre qui avait jeté sa soutane aux buissons pour enlever une femme mariée devenue sa maîtresse, Noémie Ballandreaux, femme d'un notaire du Cher. Mme Ballandreaux avait quitté le domicile conjugal en ayant soin d'emporter quelques substantielles liasses de billets de banque, pour 200.000 francs environ, toujours en francs 1924, en francs-or, ou presque.

Ce Chambon, plus ou moins prêteur sur gages, avait eu quelques services à rendre à Sarret, services d'argent, et celui-ci avait percé à jour le personnage. Quand Catherine avait épousé Deltreuil, Chambon avait été l'un des témoins du mariage. Déjà, Sarret avait échafaudé son affaire d'assurance sur la vie qui devait remettre à flot ses finances sérieusement obérées par une vie trop large. On comprenait maintenant pourquoi l'homme d'affaires avait jeté sa jeune maîtresse dans les bras de ce vieillard cacochyme, infirme, baveux, et bien incapable de consommer le mariage. Dès le lendemain des noces, Catherine fait contracter à son mari une assurance sur la vie de 100.000 francs. A son profit. Et, comme aucune compagnie n'eut assuré Deltreuil dans le triste état où il se trouvait, c'est Chambon qui alla passer la visite médicale sous son nom.

Le défroqué tenta-t-il par la suite de faire chanter Sarret avec le redoutable secret dont il était ainsi détenteur. Il se peut. Et peut-être fut-ce une des causes de la tragédie de *L'Ermitage*.

Mais certainement pas la seule.

Chambon avait des ressources intéressantes, de l'argent, un hôtel meublé rue de Paradis. Les 100.000 francs de Deltreuil n'avaient pas fait long feu entre les mains de l'avocat-conseil. L'ancien prêtre devait disparaître à son tour.

Mais notre Sarret était un homme méthodique et patient. Il prit son temps pour monter un guet-apens où rien ne put le trahir. Sur ses instructions, les Schmidt se mirent en chasse. Il fallait repérer une villa tranquille, suffisamment à l'écart de toute habitation, pour ne point être l'objet des curiosités indiscrettes de voisins oisifs. Elles fouillent les environs immédiats, ne trouvent rien. Sarret les injurie. Elles repartent, reviennent ayant loué aux Aygalades la villa *Les Jasmins* en plein bourg. L'avocat-conseil visite les lieux, explose :

— Vous êtes deux idiots. Je veux une maisonnette isolée, où rien ne vienne me troubler quand j'y passerai mes dimanches. Avez-vous compris ? Elles ont compris.

Le repos dominical

Pour la troisième fois, elles repartent et découvrent, le 7 août 1925, près d'Aix-en-Provence, au milieu d'un jardinet qu'on dirait abandonné, envahi par les broussailles, mais bien clos, une villa sans voisins, plaisante cependant, avec une vue magnifique sur la plaine : *L'Ermitage*.

Sarret est satisfait. C'est bien l'asile qu'il lui faut. Philomène passe l'acte de location. Le propriétaire est un M. Poucet, dont nous aurons à reparler un peu plus loin. Prix de la location : 1.500 francs pour six semaines. Sarret paye sans discuter. A l'époque ce n'était pourtant pas donné.

Étrange emménagement (la villa est meublée sommairement) : Sarret transporte à *L'Ermitage* une vieille* motocyclette et une baignoire qu'il a fait acheter pour une centaine de francs par Catherine, puis cent litres d'acide sulfurique. Les accessoires sont à pied d'œuvre. Il n'y a plus qu'à frapper les trois coups et à lever le rideau.

Le 19 août 1925, l'avocat invite Chambon à venir passer l'après-midi dans sa villa. Le détroqué doit être pris en taxi par une des sœurs ; c'est Catherine qui fait le voyage. Elle introduit Chambon qui s'étonne :

— Ou est Sarret ?

— Au fond du jardin. Je vais l'appeler.

Elle pousse les volets du rez-de-chaussée comme pour crier quelques mots au dehors, se penche par la fenêtre. Un coup de feu retentit : Sarret a tiré, caché derrière un paravent. Chambon est tué sur le coup. Précaution suprême : dès que Chambon est descendu de taxi et que le taxi est reparti en direction de Marseille, Philomène a, dans le hangar, mis en marche la motocyclette ; le bruit du moteur étouffe complètement celui du coup de fusil.

Sarret se charge d'aller chercher lui-même Mme Ballandreaux. A-t-il peur que Catherine, violemment émue malgré tout, ne se trahisse, ne soit plus maîtresse de ses nerfs ? On ne sait. La femme est là, une heure après. D'un coup de revolver dans la nuque, elle est abattue à son tour.

A 16 heures, tout est terminé.

Il ne reste plus qu'à faire disparaître les cadavres.

L'avocat-conseil prend une dernière précaution. Il saute dans un taxi, file à Marseille, se rend chez ses victimes, villa *Les Gâtons*, y pénètre

avec les clefs qu'il a prises dans la poche de Chambon, s'assure que rien ne peut, dans la maison, mettre quiconque sur la piste des disparus. Rien. Tout va bien. Le plan diabolique se déroulera sans à-coup.

Dans la baignoire

La nuit approche. Les deux sœurs s'empressent, se hâtent. Les cadavres sont dissimulés sous un dessus-de-lit rouge ; elles ont eu soin de fouiller les deux corps. Un peu de monnaie, de menus objets, rien qui vaille la peine d'être conservé, sinon une montre en or, la montre du prêtre qu'empoche Sarret. L'obscurité a envahi les pièces. Il y aurait grave imprudence à poursuivre à la lumière des lampes un travail aussi délicat. Mieux vaut dormir, prendre un repos bien gagné... Il fera jour demain, comme disent les Orientaux.

Levés dès l'aube en ce bel été, Sarret et les deux Schmidt en terminent. La baignoire est montée dans la salle à manger ; les bonbonnes d'acide sulfurique y sont vidées et les deux cadavres immergés ; Chambon en dessous, la Ballandreaux sur son amant. Il n'y a plus qu'à laisser faire le temps.

Les nuits qui suivent, les trois criminels abandonnent sans crainte *L'Ermitage*, soigneusement fermé à clef il est vrai. Ils rentrent à Marseille. Mais dans la journée ils viennent tour à tour se rendre compte des progrès de l'acide. Il faudra quatre jours entiers pour que les corps soient complètement dissous. Quatre jours à la fin desquels on ne distingue plus au fond de la baignoire qu'une masse informe, noirâtre, gélatineuse, immonde, affreusement puante.

Un confrère provençal multiplie ici les détails sinistres : on rassemble des seaux, des bassines. Sarret les emplit, avec une louche, du liquide visqueux et les sœurs Schmidt vont les vider dans la fosse d'aisances et dans les broussailles du jardin. Ce va-et-vient dure près d'une heure. A un moment donné, en descendant l'escalier, Philomène trébuche, glisse. Lassitude ou dégoût ? Le seau se répand sur elle et l'inonde de liquide cadavérique.

Par prudence, Sarret n'abandonnera pas la villa au bout des six semaines pour lesquelles il l'a louée. Il reste encore quelques traces des crimes et de la baignade qui les a suivis. Des gouttes d'acide sont tombées de ci de là sur le parquet, sur les tapis, ont éclaboussé les murs. Le jardin demeure empuanti d'une odeur insoutenable. L'avocat-conseil demande à M. Poucel de lui consentir une prolongation d'un mois. Aux mêmes conditions. Soit.

Un propriétaire intelligent

Il vient cependant un jour où le propriétaire récupère sa villa. Soucieux de vérifier si ses locataires en ont usé, comme le veut le Code, en « bon père de famille », il passe un minutieux examen. Ce n'est pas un sot que le digne M. Poucel, il s'en faut bien, et il eût fait une estimable carrière dans la police. Il a tôt fait de déceler qu'il s'est passé « quelque chose de pas normal » — selon sa propre expression — à *L'Ermitage* pendant ces deux mois et demi. Il y respire, dira-t-il, une odeur de crime, et même, précise-t-il, de grand crime. Il découvre les taches suspectes. Il retrouve dans son jardin cette matière immonde

qu'y ont transportée les sœurs Schmidt et dont, évidemment, il ne peut pas soupçonner la véritable nature. Mais ce qui finit de l'alarmer, c'est que, dans les broussailles, il a ramassé un soulier de femme rongé par un acide.

Il saisit la police — qui lui rit au nez :

— Suspecter M. Sarret ! un si brave homme ! vous êtes fou ! Disparaissez... et n'y revenez pas.

Nous sommes fin octobre 1925. Il faudra encore six ans, et un nouveau crime, pour que la justice consente à « suspecter l'excellent M. Sarret » !

La liquidation Chambon

Sarret était de ceux qui estiment que le crime doit payer. Avec les papiers d'identité ramassés sur ses victimes, il n'eut aucun mal à procéder à la liquidation méthodique de leurs intérêts. Le double assassinat lui rapporta un peu plus de cent mille francs de billets de fonds dont était détenteur le malheureux Chambon. Plus une vingtaine de mille francs en argent ou créances diverses. Enfin l'hôtel meublé de la rue Paradis.

Sarret commença par louer cet hôtel ; il y mit un gérant à qui il montra tout un lot de procurations signées par Chambon et rédigées naturellement par lui-même. Le plus piquant fut quand une brave femme, mais méfiante, Mme Vidal, proposa d'acheter l'hôtel. Sarret eut beau lui représenter que Chambon, prêtre défroqué, et vivant en concubinage, se montrait peu, se cachait la plupart du temps en Suisse et ne désirait nullement entrer en contact direct avec son acheteuse, la dame tint bon :

— Je n'achèterai qu'à M. Chambon. A lui seul. A nul autre.

Elle offrait un prix confortable. Sarret en passa par ses volontés. Il fit venir Chambon... entendez qu'il paya un tiers pour en jouer le rôle, un tiers dont on ne put trouver trace et dont il est permis de se demander pourquoi l'avocat-conseil ne voulut jamais le nommer. Ne serait-ce point parce qu'il lui aurait fait subir ultérieurement le sort de Chambon ? Sarret n'aimait pas les gens qui en savaient trop long sur lui.

Les assises et le châtiment

Le 21 octobre 1933, les trois monstres comparurent devant la justice. Sarret avait réussi à prolonger pendant deux ans l'instruction. Il savait bien qu'il était perdu, mais il n'est pas un criminel qui ne garde quelque vague espérance, qui ne croie au miracle et ne se dise que gagner du temps est toujours précieux. Les débats durèrent neuf longues, interminables journées. Sarret était défendu par deux brillants avocats marseillais, M^e Brion et M^e Laurent-Roche, le premier discutant le chef d'assassinat, le second le chef d'escroquerie ; les sœurs Schmidt avaient pour défenseurs M^e de Moro-Giafferi et M^e Griselli.

Au cours de la deuxième journée, Sarret consentit enfin à donner sa version des deux crimes :

— Chambon et Mlle Ballandreaux étaient à *L'Ermitage* avec les sœurs Schmidt. Je devais les y rejoindre. Le 19 août, Philomène accourt, affolée, à mon cabinet d'avocat ; elle me conte qu'un malheur est arrivé. L'ex-abbé a tué son amie. Je saute en taxi. A la villa, Chambon me dit aussitôt : « Ce n'est pas le moment de me faire de la morale ; donnez-moi de l'argent pour fuir ». J'ai refusé en lui conseillant de se constituer prisonnier. Furieux, il dirige son revolver sur moi.

Je lui saisis le poignet pour détourner le coup. Une détonation. Chambon tombe. Je ne suis pas allé trouver la police parce que j'ai eu peur. Et je n'avais pas tort d'avoir peur : voyez les suspensions sous lesquelles on m'accable aujourd'hui.

Il fallait un aplomb peu ordinaire pour oser présenter une aussi extravagante explication après les aveux formels des deux sœurs. Sarret, cependant, s'en tint à cette audacieuse déclaration. Pourquoi avait-il fait dissoudre les corps dans l'acide ?

— Que pouvais-je faire ? Tout le monde en aurait fait autant à ma place !

On comprend que des murmures violents aient éclaté dans la salle.

Le 31 octobre, à 8 h. 10 du soir, après une délibération de quatre heures, le jury déclarait Sarret coupable. Sans circonstances atténuantes. C'était la mort. A la stupeur générale, le même jury affirmait les sœurs Schmidt non coupables de complicité d'assassinat et ne retenait contre elles que l'inculpation d'escroquerie ; Philomène et Catherine s'en tiraient avec 10 ans de réclusion chacune. Tous les autres accusés, docteur Gay compris, étaient acquittés.

Sarret était exécuté le 10 avril 1934, devant la prison d'Aix. Quand à 4 h. 55 du matin, le procureur de la République entra dans sa cellule et lui apprit que son pourvoi était rejeté, il déclara avec calme :

— C'est bien, mais je suis victime d'une injustice.

Il mourait quelques minutes plus tard, courageusement.

XIII

LES AMANTS FRATERNELS : JULIEN ET MARGUERITE DE RAVALET

En ce dernier chapitre (que nous avons voulu réserver, après tant de sang, à une belle, quoique scandaleuse, histoire d'amour), il s'agira de « dévoyés » qui demeurent, malgré tout, sympathiques, et même émouvants. L'aventure remonte à l'an 1600.

Une rude tempête souffle sur la France, mais c'est dans la tempête que les grandes passions prennent leur plein essor. Les guerres de religion se terminent à peine. Henri IV vient de monter sur le trône. Et il se bat encore, — pour y rester. Du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, catholiques et protestants pansent des blessures mal fermées, et qui se cicatrisent douloureusement. L'explosion d'amoralisme qui suit les longues guerres secoue hommes et femmes, gens des villes et des champs, noblesse, bourgeoisie et racaille. Les pires vices, comme les plus hautes vertus, se donnent libre cours. La passion est maîtresse du pays, et prend une sorte de beauté farouche, même en ses bas excès :

— J'aurais préféré, dira plus tard Flaubert, contempler la culotte du maréchal de Rays que le cœur de Mme Anne de Bretagne. Il y eut plus

de passion dans l'une que de grandeur dans l'autre.

Les coups de dague ensanglantent quotidiennement des amours souvent singulières. Le poison est marchandise courante, — et un fameux remède à beaucoup d'ennuis ménagers. Les alcôves voient passer bien du monde, et de tout monde. Les femmes sont belles ; on les marie très jeunes, à 14 ans, 13, 12 même. C'est que les pères se soucient peu de monter la garde autour de filles aussi ardentes, et aussi pourchassées.

Dans cette atmosphère chaude, troublée, terriblement voluptueuse, vont naître, vivre, s'aimer, mourir Julien et Marguerite de Ravalet, fils et fille de Jean et de Madeleine, deux époux accomplis, peut-être les seuls époux fidèles de la chrétienté entre les années 1575 et 1603. Leurs enfants devaient faire oublier cette vertueuse originalité : la postérité retient plus aisément les exploits des grands criminels que les gestes monotones des honnêtes gens.

Le frère et la sœur

Ils étaient beaux, aussi beaux l'un que l'autre, d'une incomparable beauté. Svelte, divinement proportionnée, la gorge petite, ferme, blanche et lisse comme un marbre sans défaut, le port noble et souple, les mains restées enfantines, la cheville d'une adorable fragilité, de grands yeux noirs, fendus en amande, énigmatiques et doux, traversés par de brusques éclairs de passion, des cheveux châtain, annelés et frisés, coupés à la hauteur des épaules comme le veut la mode du temps, la plus mignonne, la plus exquise petite bouche, un teint « fait de lis et de roses » : Marguerite, née le 3 décembre 1586.

Exactement de la taille de sa sœur, la silhouette presque aussi fine mais avec des épaules solides et des muscles durs, un duvet léger au menton, « messenger de jeunesse » écrira un de ses biographes, le visage d'un ovale parfait, les yeux un tout petit peu moins noirs que ceux de Marguerite, et un peu moins passionnés aussi, le nez plus long et plus aigu, l'allure à la fois très virile et très enfantine : Julien, né le 28 août 1582.

Ils se sont aimés dès leur âge tendre, aimés non pas seulement comme frère et sœur, mais comme amoureux, comme amants. Sous les vieux arbres des chesnaies normandes, ils vivront toute leur enfance, l'un pour l'autre. A leurs premières caresses, un seul témoin : le grand épagneul de Marguerite, couché à leurs pieds, paisible, indulgent.

Plus tard, ils en auront d'autres, malheureusement pour eux, et plus curieux, et plus hypocrites, d'autres qui déposeront durement lors du procès de Paris : ce valet notamment qui parlera du goût qu'avait Julien pour la couche de sa sœur, égarant sa main sous les draps et baisant Marguerite sur les lèvres. Mais pour l'instant, ils sont tranquilles. Aucune jalousie, aucune calomnie ne les assaille. Ils vivent d'eux seuls, pour eux seuls. Leurs parents n'entendent point malice ; ils les laissent coucher ensemble jusqu'à un âge avancé, ce qui leur vaudra en justice cette apostrophe sévère d'un conseiller :

— Les pères et les mères devraient prendre garde. Ce siècle n'est que trop corrompu. Les enfants qu'on vient d'arracher à la mamelle savent plus de malice que les enfants de douze ans n'ont de simplicité.

C'est presque le mot, trois cents ans plus tard, de Rachilde :

— Une vierge de quinze ans en devine plus que n'en sait la plus experte des courtisanes.

Vont-ils donc jouir longtemps d'un bonheur aussi parfait ? Non. Il devra partir achever ses études à Coutances, puis à Paris. Elle sera contrainte d'épouser un grison de quarante-cinq ans, un certain Jean Lefebvre, homme de finance à Valognes.

On est en mars 1600. Marguerite a 14 ans, Julien 18. L'idylle est finie, la tragédie commence.

Les masques levés...

Peut-être, bien mariée, Marguerite eût-elle oublié son frère. A 14 ans, le cœur est encore assez tendre pour recevoir une surimpression décisive. Mais Jean Lefebvre est un rustre, un maladroit, un paresseux (entendez : paresseux au déduit). Valognes, par ailleurs, n'est pas une résidence très séduisante, ni très gaie. Marguerite ne tarde pas à jouer les mélancoliques.

C'est dire si le retour de Julien, décidé à laisser là les études gréco-romaines et revenu dans sa chère Normandie auprès de sa tendre sœur, sera accueilli avec enthousiasme par la jeune femme. Tant d'enthousiasme qu'en dépit de sa balourdise, l'époux soupçonne quelque chose.

Il pourrait encore gagner la partie en finesse. Il joue direct, — et perd. Défense est faite à Marguerite de recevoir désormais son frère. Elle s'incline. Elle a de bonnes raisons pour s'incliner : elle est enceinte. Elle accouche en août 1601 d'un enfant menue et joliette.

Le bébé dûment inscrit comme fille de Lefeb-

vre, Marguerite jette le masque. Elle entend recevoir chez elle qui bon lui semblera, et notamment ses frères, et notamment son frère Julien. La vie du ménage devient de plus en plus pitoyable. Lefebvre brutalise ouvertement sa femme qui le berne secrètement. Julien ne s'est jamais écarté de Valognes. Les amants ont des complicités nombreuses, dévouées. Et l'inévitable...

Un soir de septembre 1602, sous une petite pluie fine qui perce un brouillard lourd, Marguerite monte à cheval et s'enfuit. Elle va rejoindre son frère, son amant.

Hostellerie Saint-Leu

Dernier acte du drame.

Deux cavaliers, jeunes et beaux, merveilleusement beaux, entrent à Paris ce 7 septembre 1603 par l'imposante porte Saint-Honoré : Julien et Marguerite de Ravalet. Marguerite a coupé son opulente chevelure tant de fois caressée par Julien ; elle a revêtu le costume masculin, chaussé de fortes bottes, coiffé le feutre empanaché, et pris le masque en usage alors à la ville. Ils viennent de vivre quelque mois à Tourlaville chez leurs parents. Mais Jean Lefebvre s'agite, a déjà lancé contre eux une plainte en inceste, crime puni de mort. La région n'est plus sûre. Les jeunes amants espèrent pouvoir se perdre dans la grand'ville.

Ils s'arrêtent au coin de la rue aux Fèves et de la rue de la Grande-Truanderie, devant l'hostellerie Saint-Leu qu'entourent églises et couvents : Saint-Leu-en-Gilles, abbaye Saint-Magloire, abbaye du Saint-Sépulcre, couvent Sainte-Catherine et ce célèbre couvent des Filles-Dieu, où les

condamnés à mort font leur dernière station en marchant vers Montfaucon, — le temps de baiser le crucifix placé au chevet de l'église et de boire le verre de vin, de manger le morceau de pain que leur doivent apporter les religieuses. Julien et Marguerite ignorent évidemment ce sinistre détail. L'auberge est plaisante, a l'air tranquille, propre, accueillante. Ils demeureront là.

C'est là qu'ils seront arrêtés, dès le lendemain matin, trahis par un de leurs anciens domestiques qu'a soudoyé Lefebvre. La maison porte aujourd'hui le N° 111, rue Saint-Denis ; elle a gardé l'enseigne, elle est encore l'Hôtel Saint-Leu.

Les archers de la prévôté de Paris se saisissent de Marguerite sur le soir, comme elle vient de se mettre au lit. Julien est absent. Il ne sera arrêté que le lendemain 9 pour être confronté le soir même avec sa sœur, au greffe du Châtelet. La procédure est ouverte.

Sous la hache

Elle sera rapidement menée. Le 2 décembre 1603, Julien et Marguerite (qui durant tout le procès n'a cessé de se charger, de s'accuser d'avoir provoqué son frère) sont condamnés à « estre decapitez en la Grève ». Ainsi le bûcher est épargné aux incestueux : dernière faveur faite à leur nom, à leur âge, à leur beauté peut-être qui a ému le public pourtant peu sensible du Châtelet. Ils mourront par le fer, supplice noble, non par le feu, réservé à la canaille.

L'arrêt est lu aussitôt aux condamnés. Marguerite et Julien l'écoutent sans frémir. Ils mourront « bien ».

Le bourreau s'avance, tombe aux pieds de la

jeune femme, lui baise la main respectueusement, la supplie de lui pardonner, puis lui lie les mains sur la poitrine, doucement, pour la forme. Il ligote plus sérieusement derrière le dos les poignets de l'homme.

Et c'est la sinistre promenade à travers les rues noires de curieux, sous un splendide soleil d'hiver, clair, net, presque chaud. Sur le pont Notre-Dame, des femmes crient :

— Grâce ! Grâce ! si fort qu'il faut faire intervenir les archers. A mesure qu'on approche de l'Hôtel de Ville, la foule se fait plus dense, plus remuante. L'échafaud est placé au milieu de la place, les marches tournées vers l'actuelle avenue Victoria. Aux fenêtres de la maison municipale, les courtisans, les grandes dames se pressent.

La première, souriante, Marguerite gravit les gradins. Avec une légèreté féerique, et qui bouleverse les spectateurs. Un corps si frêle, si aérien, a-t-il pu pécher mortellement ? Le billot est une énorme bûche. Elle s'agenouille. L'exécuteur veut lui dégager la nuque, couper ses cheveux. Elle l'écarte sans brusquerie, mais fermement :

— Ne me touche pas !

Elle entend que le tortionnaire respecte ce cou encore frémissant au souvenir des baisers de Julien. D'un doigt, elle rejette les mèches folles à droite et à gauche, se bande elle-même les yeux avec son mouchoir de dentelle et dit :

— *In manus tuas, domine...*

cependant que l'acier siffle et s'abat. Elle a vécu.

Un aide veut débarrasser l'échafaud ; il le fait si maladroitement qu'un peu de la chair exquise, divinement blanche, apparaît sous les lingeries festonnées, au-dessus des bas incarnats. C'est dans la foule un long cri indigné. Le bourreau

prend son aide au collet, l'agenouille devant le cadavre mutilé et le soufflette sur les deux joues.

Julien, au reste, est déjà là. Il aperçoit la tête livide de sa maîtresse, il frissonne. Il refuse néanmoins le mouchoir que lui tend l'exécuteur, s'agenouille, pose la tête sur le billot rougi par le sang de sa sœur, et va s'abattre sur le corps chéri de Marguerite.

Les amants incestueux sont, une dernière fois, réunis.

La légende veut qu'ils reposent en l'église Saint-Jean-de-Grève sous cette épitaphe énigmatique : « Cy gisent le frère et la sœur. Passant, ne t'informe point de la cause de leur mort. Passe et prie Dieu pour le repos de leur âme ! »

Ce n'est qu'une légende. Le tombeau de Marguerite et Julien de Ravalet n'a pas encore été identifié.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
I. — La monstrueuse aventure de Gilles de Rais	7
II. — Le douloureux destin de la marquise de Ganges	23
III et IV. — Deux assassins de génie: Eugène Aram et Thomas Wainewright....	37
V et VI. — Deux officiers assassins : Charles Dautun, fratricide, et l'assassinat de la Belle Hollandaise.....	61
VII. — « Monsieur » Lacenaire.....	65
VIII. — Un disciple de Lacenaire : Lucien Morisset	109
IX. — La comtesse de Nays, receleuse des « Grands Fanandels ».....	119
X. — Un médecin empoisonneur : Couty de la Pommerais	129
XI. — Michel Campi, le guillotiné inconnu.	141
XII. — Le double crime de <i>l'Ermitage</i>	159
XIII. — Les amants fraternels : Julien et Marguerite de Ravalet	173

Dans la même collection

Déjà paru :

13

CRIMES PARFAITS

1. L'étrange travesti de la villa Maud. — 2. L'impossible meurtre de Reichenhall. — 3. La véritable histoire de Monte-Cristo. — 4. La double vie de Whitecliffe-Blume. — 5. Le double parricide du Boisgrand. — 6. L'énigme des Sevenoaks. — 7. Le meurtre de la rue Judaique. — 8. Le mystérieux assassinat du préfet Barrême. — 9. Qui avait poignardé Vincente Guardia ? — 10. Le crime de la rue Nollet. — 11. Le mystère des Grands Lacs. — 12 et 13. De Boulogne au Touquet : comment furent tuées miss Mary Daniels et Mrs Florence Wilson.

A paraître :

13

GRANDS TUEURS

1. Les chauffeurs d'Orgères. — 2. Jacques Latour le montagnard. — 3. Jack l'éventreur. — 4. Vacher le tueur de bergères. — 5. Dumollard le tueur de bonnes. — 6. Les quatorze femmes de Landru. — 7. Un dépeceur : Haartmann. — 8. Un vampire : Kuerten. — 9. Weidmann, le tueur de la Voulzie. — 10. L'ennemi public N° 1 : Dillinger. — 11. Le sinistre docteur Petiot. — 12. Les sinistres exploits de Dieu-laïait. — 13. De Sasia à Spada.

13

DRAMES DU POISON

1 et 2. L'affaire des Poisons : de la Brinvilliers à la Voisin. — 3. La curieuse histoire de la jeune Babet. — 4. Le crime parfait du docteur William Palmer. — 5. Les châtelains de Bitremont. — 6. L'empoisonneuse d'Ain-Seffra. — 7. Madame Lafarge était-elle innocente ? — 8. Les poisons domestiques d'Hélène Jegado. — 9. L'aimable épicier Desrués. — 10. La tragique aventure de Paule Guillou. — 11. Le bouquet empoisonné d'Adrienne Lecouvreur. — 12. La dangereuse amitié du docteur Castaing. — 13. L'affaire Girard.

13

ORGIES TRAGIQUES

1. Les baisers de lady Owen. — 2. Aux îles Galapagos, la baronne Wagner... — 3. Une tueuse sensuelle : Belle Guinness. — 4. L'énigme de Charles Barataud. — 5. La Vénus de Gordes. — 6. Les étranges visiteurs de Bonnie Parker. — 7. Les remords de M^{me} Weiller. — 8. La nonne mariée. — 9. Les scandaleuses aventures d'Isabelle Potvin. — 10. Le « Saloon » rouge de Chicago May. — 11. Les possédées de Loudun. — 12. L'étrange viol de Mrs Massey. — 13. L'immonde scandale Desmots.

13

ENIGMES CRIMINELLES

1. L'affaire Chambige. — 2. La mort étrange de Marquise Duparc. — 3. L'énigme Druce-Portland. — 4. La véritable Célestine Doudet. — 5. La femme sans nom. — 6. Les cagoules de l'impasse Ronsin. — 7. Sez nec n'était pas coupable. — 8. Le scandale de Nevves. — 9. La tragique énigme du Métro. — 10. Néron a-t-il incendié Rome ? — 11. Une erreur judiciaire : l'affaire Balssa. — 12. Le sourd-muet mort et vivant. — 13. Faut-il réhabiliter le notaire Peytel ?

13

ERREURS JUDICIAIRES

1. La troublante affaire Calas. — 2. Le mystère du Courrier de Lyon. — 3. Les dessous de l'affaire Fualdès. — 4. La douloureuse histoire de Victoire Salmon. — 5. La mort étrange de Madame Mazel. — 6. Une parricide de 16 ans : Béatrice Cenci. — 7. Le calvaire de Pierre Vaux. — 8. Le drame pitoyable des Fours à chaux. — 9. La scandaleuse condamnation de Joseph Borras. — 10. Le martyr de l'instituteur Lesnier. — 11. La tuerie de Corancez. — 12. La légende des crimes rituels (l'affaire Beilis). — 13. Non, Danval n'avait pas versé le poison.

13

DISPARITIONS MYSTERIEUSES

1. La résurrection de M. de la Pivardière. — 2. Le kidnapp du baby Lindbergh. — 3. Madame de La Faille, la morte-vivante. — 4. L'étrange histoire de Zoé Mabile. — 5. La sinistre aventure de Lucie de Pracontal. — 6. L'enlèvement du général Koutiehoff. — 7. La mystérieuse disparition de l'archiduc Salvator. — 8 et 9. Un drame au pays Breton : l'affaire Cadiou. — 9. Koenigsmark. — 10. Le retour d'Isaac de Caille. — 11. Le faux Roger Tichborne. — 12. Le premier fils des Saint-Géran. — 13. Le mystère Bruneri-Canella.

SUIVRONT :

13 Drames politiques.
13 Drames passionnels.
13 Malles sanglantes.
13 Crimes sadiques.
13 Crimes impunis.
13 Femmes fatales.
13 Drames de la Terre.
13 Parricides célèbres.
13 Drames de la folie.

- 13 Invertis tragiques.
- 13 Crimes crapuleux.
- 13 Drames de l'argent.
- 13 Scandales mondains.
- 13 Imposteurs célèbres.
- 13 Auberges sanglantes.
- 13 Drames en auto.
- 13 Trains tragiques.
- 13 Suicides étranges.
- 13 Médecins criminels.
- 13 Drames de la vengeance.
- Etc...

ACHEVE D'IMPRIMER
LE 31 MAI 1948 PAR LA
SOCIETE NATIONALE DES
ENTREPRISES DE PRESSE
IMPRIMERIE MONT-LOUIS
CLERMONT - FERRAND
DEPOT LEGAL 2^e TRIM. 48